

NUMÉRO VARIA

A Gaza, la destruction systématique d'une société

Alors que l'attention du monde est tournée vers les frasques du président américain, vers le Venezuela et le Groenland en ce début 2026, le conflit à Gaza se poursuit malgré le cessez-le-feu, du fait des violations répétées et de la poursuite des bombardements par l'armée israélienne. Israël récuse la solution à deux États mais ne propose aucune alternative à la population palestinienne, ni dans la bande de Gaza, ni en Cisjordanie occupée où se poursuit la colonisation et où les attaques contre les habitants palestiniens se multiplient. Le 20 janvier 2026, la guerre à Gaza avait provoqué 71 551 morts parmi la population palestinienne de Gaza.

Le 16 septembre 2025, la Commission d'enquête internationale indépendante des Nations Unies sur le territoire palestinien occupé a conclu qu'Israël avait commis un génocide, au vu des pratiques de l'armée pendant le conflit. Les bombardements et destructions systématiques de toutes les infrastructures s'apparentent en effet davantage à une ligne politique qu'à des gestes posés dans une logique purement militaire de traque des combattants du Hamas terroriste. Déjà le 21 novembre 2024, à la suite d'une enquête pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité, la Cour pénale internationale (CPI) a émis des mandats d'arrêt contre deux hauts responsables israéliens, Benjamin Netanyahu, le Premier ministre d'Israël, et Yoav Gallant, l'ancien ministre de la Défense d'Israël du cabinet de guerre israélien, alléguant leur responsabilité dans le crime de guerre de famine comme méthode de guerre. Le 15 décembre 2025, la Cour a rejeté à la majorité des juges la requête d'Israël pour mettre fin aux enquêtes sur les crimes de guerre à Gaza, selon les procédures de fonctionnement de l'instance. En représailles à cette décision de la CPI, le président Trump a décrété des sanctions personnelles contre des juges de la Cour face à ce que le secrétaire d'État Marco Rubio qualifie d'« abus de pouvoir » de la CPI.

Ce raidissement israélien et étatsunien suggère fortement qu'Israël cherche, dans un contexte de choc consécutif aux attaques du 7 octobre 2023, à détruire toute installation palestinienne afin de rendre leur présence impossible. Rayer Gaza de la carte ne détruira pas le Hamas, même si celui-ci est fort affaibli, et sème les graines de bien d'autres conflits dans le futur.

Frédéric Lasserre



Source : Reuters, 24 octobre 2025,

<https://www.reuters.com/pictures/drone-views-show-scale-destruction-across-gaza-after-two-years-war-2025-10-27/>

Volume 12, numéro 1, 2026

SOMMAIRE

ARTICLES

SYRIE : CHRONIQUE D'UNE FIN DE RÈGNE IMPRÉVUE. BACHAR AL-ASSAD FACE AU RÉALISME GÉOPOLITIQUE DE SES ALLIÉS

Par Ornella Sonhaye2

LA SÉCURITÉ COLLECTIVE DE L'UNION AFRICAINE (UA) : ÉLÉMENTS PRATIQUES DE RÉOLUTION PACIFIQUE DES DIFFÉRENDS

Par Ladislav Nze Bekale12

AU JARDIN DES MALENTENDUS : L'ÉTHIOPIE DANS LA CORNE DE L'AFRIQUE

Par Emmanuel Gonon21

LE DISCOURS MUSÉAL EST-IL UN ENJEU GÉOPOLITIQUE ? LE TIBET AU PRISME DU MUSÉE GUIMET

Par Katia Buffetrille.....35

RECENSIONS

Philippe Orliange et Alisée Porne (2025). Géopolitique du développement. Les enjeux de la solidarité internationale. Paris : PUF, 243 p.44

Guillaume Lagane (2025), Géopolitique de l'Europe, Paris, PUF, coll. « Géopolitiques », 210 p.47

Sylvain Domergue (2025). Géopolitique des espaces maritimes : enjeux et défis de la maritimisation du monde. Paris, Armand Colin, 264 p. .49

ISSN 2564-2650 *Regards géopolitiques*

ARTICLE

SYRIE : CHRONIQUE D'UNE FIN DE RÈGNE IMPRÉVUE. BACHAR AL-ASSAD FACE AU RÉALISME GÉOPOLITIQUE DE SES ALLIÉS

Ornella Sonhaye

Ornella Sonhaye est diplômée de la maîtrise en études internationales de l'Université Laval. Elle occupe actuellement le poste de coordonnatrice de programme à l'Université d'Ottawa, où elle supervise notamment des programmes de leadership destinés aux cadres œuvrant dans les domaines de la sécurité et du renseignement. Ses intérêts de recherche portent principalement sur la géopolitique, la sécurité internationale, ainsi que l'analyse des conflits au Moyen-Orient et en Afrique.

Résumé : Après treize années de guerre civile, Bachar al-Assad qui s'était imposé comme le grand vainqueur a été renversé. En décembre 2024, la chute de son régime a été actée et la contre-offensive menée par une coalition de groupes armés a finalement mis fin à son règne. Plusieurs facteurs peuvent expliquer pourquoi le régime syrien n'a pas pu maintenir sa mainmise sur le pays. Tant sur le plan intérieur qu'extérieur, des forces opposées ont exercé une pression sur Assad et ses alliés, les empêchant de reproduire le scénario de 2012 qui avait assuré sa victoire.

Mots-clés : Syrie, Hezbollah, Russie, Iran, al-Assad.

Abstract: After thirteen years of civil war, Bashar al-Assad, who had established himself as the ultimate victor, was overthrown. In December 2024, the fall of his regime was confirmed, and the counteroffensive led by a coalition of armed groups ultimately brought an end to his rule. Several factors help explain why the Syrian regime was unable to maintain its grip on the country. Both domestically and internationally, opposing forces exerted pressure on Assad and his allies, preventing them from reproducing the 2012 scenario that had secured his victory.

Keywords: Syria, Hezbollah, Russia, Iran, al-Assad.

Introduction

Le 8 décembre 2024, nous nous sommes réveillés avec l'annonce du départ de Bachar al-Assad. S'en était fini, le régime syrien incarné par la dynastie des al-Assad venait de s'effondrer après de plus de dix années de guerre civile et près de quarante ans de règne (Brousseau, 2024; Belhadj, 2013). Après avoir survécu aux soulèvements populaires du printemps syrien de 2011, Bachar al-Assad avait effectué un retour triomphal sur la scène internationale en 2019 (Pierret, 2023). Celui qui a succédé à son père dans les années 2000 semblait entrevoir des

éclaircis mais, c'était sans compter sur plusieurs facteurs aussi bien internes qu'externes; politiques, militaires et économiques qui sont venus contrecarrer ses plans et entraîner sa chute.

Après une contre-offensive militaire fructueuse et n'ayant quasiment pas rencontré de résistance, la coalition des forces insurgés et djihadistes s'est emparée du pouvoir. La page Assad venait définitivement de se tourner, entraînant avec elle des répercussions géopolitiques dans la région (Agence France-Presse, 2024a, 2024f). La chute rapide et spectaculaire d'Assad interroge et questionne sur les facteurs qui expliquent qu'en 2024 tout se soit écroulé tel un château de cartes. Réactions mitigées ou teintées d'espoir, le peuple syrien, selon son bord politique, célèbre ou porte un regard de méfiance (Al Mounes et Al Khoury, 2024; France 24, 2024). Notre article a pour objectif d'analyser les facteurs qui ont pu concourir dans une certaine mesure à ce que le régime Assad n'ait pas survécu en 2024 alors qu'auparavant celui-ci s'était largement maintenu et a consolidé ses positions grâce à l'appui et au soutien de ses alliés. Pourquoi le remake de 2012 n'a pas eu lieu et quels sont les facteurs et conjectures géopolitiques qui ont contribué à la situation que nous avons observée en décembre 2024 ?

1. 2011 à 2018 : la guerre civile syrienne et le triomphe de Bachar Al-Assad

Nous l'avouons, la chute du régime syrien nous a surpris. Il est important de noter que le retour de Bachar al-Assad sur la scène internationale, tel un phœnix renaissant de ses cendres, nous a laissé penser que la Syrie repartait du bon pied et que sa reconstruction s'amorçait.

Avec son come-back en 2019, le régime d'Assad avait mis les chancelleries occidentales devant le fait accompli tant sa victoire avait été étincelante relevant pour plusieurs d'un miracle (Baczko et al., 2016; Pierret, 2023). La situation, si on s'y fiait, devait y aller en crescendo. Ceci, dans la mesure où le régime vivait une renaissance politique pouvant permettre de faire tabula rasa du passé et de rebâtir la nation sur de nouvelles bases. Force a, cependant, été de constater que les choses ne se sont pas déroulées comme prévu.

1.1 Le Hezbollah à la manœuvre pour sauver le régime Assad

Dans notre mémoire d'études de deuxième cycle intitulé : Dimension internationale de la guerre civile syrienne : Cas de l'intervention militaire des milices chiites (Sonhaye, 2022), nous avons analysé et expliqué le rôle prépondérant qu'ont eu à jouer les milices chiites dans la guerre civile et comment ces dernières ont contribué à la victoire et au maintien de Bachar al-Assad. Que ce soit le Hezbollah libanais, la division des Fatimides (Liwa Fatemiyoun) d'Afghanistan et les milices chiites irakiennes regroupées au sein des Haach al Chaabi, elles se sont toutes lancées, à partir de 2012, dans l'aventure syrienne pour soutenir le régime (Smyth, 2015b, 2018; Leroy, 2015). Mais, une en particulier, le Hezbollah libanais s'est démarqué et a été le fer de lance de la reconquête du pouvoir par le régime.

Lorsque les manifestations du printemps syrien de 2011 ont débouché sur une militarisation de la résistance, les carottes étaient cuites pour le régime selon plusieurs analystes (Baczko et al., 2016; Belhadj, 2013). En effet, les revendications socio-politiques et économiques que réclamaient les populations syriennes se sont mutées au fil des mois en une demande pure et simple de la démission de Bachar al-Assad. La violente répression dont ont usé les forces de sécurité a facilité la militarisation de la révolte populaire, entraînant ainsi une situation conflictuelle armée (Baczko et al., 2016; Belhadj, 2013).

Face à cette situation, le régime et l'armée syrienne se sont retrouvés engagés dans une guerre civile face à des groupes

rebelle déterminés qui ont ouvert plusieurs fronts et conquis des territoires stratégiques à l'instar des villes d'Alep et d'Idlib (Baczko et al., 2016; Burgat et Paoli, 2013). Cependant, le régime a pu compter sur le Hezbollah libanais qui est intervenu pour le maintenir au pouvoir (Ouahmane, 2016; Smyth, 2015b). Son intervention ne s'est pas limitée à un soutien verbal visant à dénoncer les groupes rebelles et à mobiliser toute la communauté contre la résurgence d'un mouvement djihadiste visant à diviser l'Oumma¹ (Leroy, 2015; Sonhaye, 2022). Elle fut également militaire, et ce dans tout le sens du terme. La milice a ainsi déployé des hommes, de l'équipement militaire et a mené des opérations offensives pour permettre à Assad de récupérer une grande partie de son territoire et de recouvrer une certaine légitimité populaire (Leroy, 2021; Smyth, 2015b).

Notre recherche a démontré que le Hezbollah tirait un avantage stratégique et avait le plus à gagner au maintien du régime Assad (Sonhaye, 2022; Leroy, 2015; Bensaada, 2013). Bien que son leader de l'époque, Hassan Nasrallah, ait tenté d'expliquer leur intervention pour des raisons confessionnelles et politiques en soutien à un allié de l'axe de la résistance, plusieurs n'ont pas été dupes de ses réelles intentions (Leroy, 2015; Smyth, 2015a). En effet, il est important de noter que « la puissance de la milice et sa capacité de dissuasion reposent sur son arsenal militaire provenant d'Iran et transitant par voie terrestre par la Syrie » (Clarke et Serena, 2017; Guillemot, 2012; Kizilkaya, 2017; Sonhaye, 2022 :132). Le maintien d'Assad servait donc la milice, car elle le voyait comme une assurance lui permettant d'accroître ses intérêts et de survivre dans un environnement régional hostile et convoité par les puissances étrangères (Sonhaye, 2022).

La Syrie étant quasiment la seule voie de transit dont disposait le Hezbollah pour faire liaison avec l'Iran, il fallait, de ce fait, que le gouvernement en place lui soit favorable (Sonhaye, 2022; Guillemot, 2012). Cimino, confirmera ce point en précisant qu'« en cas de chute du régime, les facilités logistiques d'approvisionnement du Hezbollah seraient affectées, affaiblissant de fait un levier majeur de Téhéran contre l'État hébreu » (Cimino, 2016, p. A4) » (Sonhaye, 2022 :132).

¹ La communauté mondiale des musulmans.

Le Hezbollah, en 2012, devait donc intervenir pour assurer sa survie et préserver ses intérêts politiques et militaires durement acquis.

1.2 La Russie et l'Iran : les « gatekeepers »² du régime Assad

À part le Hezbollah libanais, le régime Assad a aussi pu compter sur deux autres alliés qui, depuis 2012, l'ont soutenu et lui ont apporté un appui indéfectible. Ces alliés étatiques étaient pertinents parce qu'ils ont pu déployer leur appareil diplomatique dans le but d'y mener des négociations pour retarder le déclin d'Assad (Baczko et al., 2016; Burgat et Paoli, 2013). La Russie et l'Iran ont été, dans une certaine mesure, les pièces maîtresses qui à l'époque ont contribué à assurer la survie du régime (Sonhaye, 2022). Parlant d'États, en plus de moyens militaires plus considérables, ils disposaient également de canaux diplomatiques privilégiés au sein d'organisations internationales pour plaider la cause de la Syrie et de ses dirigeants et aussi pour bloquer d'éventuelles sanctions (Baczko et al., 2016; Cousseran et al., 2016).

Ainsi, en 2014, la Russie n'a pas hésité, sur demande du gouvernement syrien, à fournir une assistance militaire aérienne à l'armée syrienne (Tabler, 2013). Le rôle de l'aviation russe fut décisif dans le tournant qu'a pris la guerre et a permis au régime de renverser le rapport de force sur le terrain face aux rebelles (Baczko et al., 2016). De plus, grâce au soutien diplomatique qu'a offert Moscou au régime, Assad réussit à tirer profit de la situation pour pouvoir rebondir (Baczko et al., 2016; Tabler, 2013). Pour la Russie aussi, intervenir en Syrie en faveur d'Assad revêtait des enjeux géopolitiques et stratégiques visant à préserver ses intérêts et ses positions dans la région. Il faut noter que la Russie dispose de bases militaires dans les villes côtières de Tartous et Hmeimim (Baczko et al., 2016; Agence Reuters, 2024). Ces bases, selon plusieurs experts, permettent aux Russes d'avoir un pied à terre au Moyen-Orient, mais également d'avoir accès à des eaux chaudes. La Russie consolidait ainsi ses positions stratégiques dans le but de

facilement se projeter sur certains théâtres d'opérations au cas où elle aurait à défendre son territoire (Aberkane, 2024).

Nous ne pouvons pas revenir sur le maintien au pouvoir de Bachar al-Assad sans parler du soutien de l'Iran. La république islamique, dès 2012, a mobilisé toutes les forces possibles pour sauver le pouvoir de son allié. L'Iran a ainsi fourni une assistance militaire en y déployant des conseillers pour former et définir les stratégies opérationnelles et offensives permettant à l'armée syrienne et aux milices chiites de se projeter sur le terrain (Baczko et al., 2016; Smyth, 2014, 2015a, 2025b).

Plusieurs généraux et stratèges de la force spéciale des Gardiens de la révolution, al-Qods, à l'instar de Quassem Soleimani, ont dessiné une ligne directrice dans la stratégie de guerre de l'armée syrienne et de ses alliés (Smyth, 2014, 2015a; Levitt, 2013; Weiss, 2015). Téhéran n'a pas ménagé ses efforts et a été à l'avant-garde de la mobilisation de certaines milices notamment les milices chiites irakiennes et afghanes (Sonhaye, 2022). Notre recherche a permis de démontrer que la division des Fatimides, composée essentiellement d'Afghans de confession chiite, a été structurée, équipée, mobilisée et dirigée par les Gardiens de la révolution (Sonhaye, 2022; Rasmussen et Nader, 2016). Ce qui plaçait Téhéran et l'appareil militaire iranien au cœur de la stratégie offensive en Syrie (Sonhaye, 2022; Redondo, 2020).

La mobilisation des milices chiites a été une opération savamment pensée et structurée par l'Iran pour conserver la Syrie dans le giron de l'axe de la résistance et par conséquent pour éviter d'affaiblir ses propres positions et sa survie dans la région (Djalili, 2012; Douillet, 2018). Pour l'Iran, maintenir le régime Assad était important pour lui permettre de disposer d'une continuité territoriale avec son proxy au Liban. Perdre cet avantage n'aurait fait qu'accentuer les obstacles pour la République islamique d'accroître son influence régionale et à damner le pion à ses concurrents (Coville, 2014; Sonhaye, 2022). Cela aurait également constitué une vulnérabilité dans le cas où des fronts contre Israël ou l'Arabie saoudite viendraient à s'ouvrir.

² Les gardiens

Ainsi, maintenir ses positions en Syrie, via un régime allié et acquis à sa cause, était donc primordiale pour permettre à l'Iran d'assurer sa survie. L'actualité de la guerre des douze jours entre Israël et l'Iran vient confirmer ce point, car le changement de régime a laissé le champ libre à l'État hébreux d'utiliser l'espace aérien syrien pour attaquer l'Iran; ce qui, selon plusieurs analystes, ne se serait pas produit sous le régime Assad (Bouzedoudjen, 2025; Duclos, 2025).

2. 2018 à 2024 : Le basculement jusqu'à la chute du régime Assad

2.1. Bachar al-Assad aurait été abandonné par une partie de ses alliés

Comme nous avons pu le constater, le maintien du régime Assad au pouvoir après la guerre civile a principalement reposé sur le soutien et l'appui de ses alliées. Que ce soit la Russie, l'Iran ou le Hezbollah, chacun a joué sa partition pour sauver Assad parce qu'ils avaient des intérêts géopolitiques et stratégiques à préserver et à accroître, et qu'à ce moment le jeu en valait la chandelle (Chainay, 2024; Sonhay, 2022). Cependant, force a été de constater qu'après la chute du régime en 2024, le principal narratif évoqué fut celui de la thèse du lâchage de Bachar al-Assad par ses principaux alliés, à savoir Moscou et Téhéran. Le régime syrien se serait donc effondré parce que ces derniers ne sont pas venus à son secours comme ce fut le cas en 2012. Il est important de relever que plusieurs années s'étaient écoulées. L'instabilité régionale et les difficultés de l'Iran ont rendu difficile une réunion similaire des facteurs pour entreprendre un second sauvetage du soldat al-Assad.

2.1.1. La Russie occupée à gérer l'opération spéciale en Ukraine

Dans le cas de la Russie, les conditions qui ont prévalu à son intervention en 2014 n'étaient pas les mêmes qu'en 2024. Les Russes, depuis 2022, sont occupés sur le front ukrainien. Un front très stratégique pour la survie de la Russie puisque l'opération militaire spéciale qu'elle a entamé le 24 février 2022 se localise à sa frontière (Baud, 2024). En Ukraine, elle y mène des opérations de grande envergure en y déployant des hommes et de l'équipement militaires (Baud, 2024; Moreau,

2024). Pour compliquer le tout, l'armée ukrainienne perpète des attaques directement contre le territoire, les infrastructures et les intérêts russes. S'inscrivant dans un temps long et menant une guerre d'attrition, la Russie concentre donc toutes ses capacités militaires et stratégiques à régler et à endiguer ce problème (Baud, 2024; Moreau, 2024).

Le conflit qui oppose la Russie à l'Ukraine a complètement rabattu les cartes. Asséné de sanctions économiques et subissant une intense propagande antirusse, Moscou qui faisait face à plusieurs vents contraires a dû privilégier sa survie. Ainsi, bien qu'en bonne posture offensivement sur le théâtre des opérations ukrainiennes, les Russes ne pouvaient pas se permettre d'ouvrir un second front à des milliers de kilomètres juste parce qu'il fallait sauver le régime vacillant d'Assad (Baud, 2024).

La Russie a, selon nous, choisi de privilégier ses intérêts ceci dans le but de ne pas disperser ses forces. Il fallait avancer tactiquement pour éviter de se retrouver embourbé sachant que les groupes rebelles, soutenu par des puissances régionales tel que la Turquie, avait déjà pris de l'avance et que l'armée syrienne ne disposait pas assez de capacités pour permettre au régime de reprendre l'avantage (Bensoussan, 2024; Daroux, 2024; Omerta, 2024c). En Syrie, elle a sauvé les meubles qui pouvaient l'être, notamment en sécurisant Assad et sa famille du côté de Moscou et en lui offrant les garanties nécessaires pour ne pas finir comme Kadhafi ou Saddam Hussein, envoyant ainsi un message de sa fiabilité à ses autres partenaires (Al Mounes et Ketz, 2024). La Russie a ainsi manœuvré stratégiquement pour préserver les intérêts qui pouvaient l'être sur le moment pour ensuite faire l'état des lieux et voir comment rebondir par la suite. Ce qui lui permet jusqu'à présent de conserver ses deux bases militaires dans le pays (Agence Reuters, 2024).

2.1.2. Le régime des mollahs face à ses propres turpitudes

La même analyse peut s'appliquer à l'Iran. Téhéran, en 2024, n'était pas dans les mêmes dispositions qu'en 2012. La République islamique est secouée depuis les cinq dernières années par des crises sociales en lien avec la libéralisation de l'espace public.

Des manifestations populaires composées principalement de femmes et dénonçant l'oppression sociale et les restrictions de liberté ont mis en ébullition la société iranienne (Duchesne, 2022; Amnesty International, 2025). Le régime des mollahs est ainsi constamment confronté à la résurgence de contestation de son pouvoir et de son autorité. En plus de cela, il faut relever que la structure politique et l'appareil étatique iranien sont traversés par de grandes dissensions entre la branche libérale et celle plus conservatrice qui s'affrontent sur les moyens à mettre en place pour ramener le pays sur le devant de la scène et s'ouvrir à d'autres partenariats (Ahmadi, 2024; Kia, 2025). Ce qui crée de l'instabilité dans le déploiement des orientations politiques et stratégiques, faisant ainsi craindre à certains un effondrement structurel de l'appareil et du système étatique (Kia, 2025).

À cela, s'ajoute le fait que l'Iran doit gérer sa position d'hégémonie régionale. Bien qu'ayant normaliser ses relations diplomatiques avec l'Arabie saoudite, le pays est en alerte sachant que plusieurs États ourdissent des complots dans son dos (Le Monde, 2023; Kajja, 2023). La situation dans la bande de Gaza avec le conflit israélo-palestinien a placé la République islamique sur le devant de la scène parce qu'elle est censée être le chef de file de l'axe de la résistance et donc le premier rempart contre l'État hébreu (Djalili, 2012; Leroy, 2014). Elle s'est, de ce fait, retrouvée dans une situation très délicate et a dû manœuvrer à préserver sa survie et ses intérêts vitaux face aux menaces d'Israël qui ont fini par se concrétiser en juin 2025 (Tandon et Gamal-Gabriel, 2024; Bouzedoudjen, 2025).

Dans le cas de l'Iran, un autre facteur peut être relevé. Il s'agit de celui de l'assassinat du général Quassem Soleimani (Duclos, 2020). Commandant des forces al-Qods, il était le cerveau des opérations qui a dessiné la stratégie militaire de l'armée syrienne et de ses alliés chiites (Levitt, 2013). Sa mort en 2020, par une frappe ciblée américaine, fut une perte considérable pour la stratégie de guerre iranienne (Duclos, 2020; Le Stradic, 2024). Soleimani a été à la manœuvre dans la création de la division des Fatimides, dans la mobilisation des milices irakiennes et dans la projection des capacités du Hezbollah sur le théâtre des opérations (Smyth, 2014, 2015a, 2025b). Avec son assassinat, l'Iran a perdu un stratège qui connaissait bien la région et qui était capable d'implémenter et de déployer une

stratégie en collaboration et en convergence avec plusieurs autres alliés (Karimi et Gambrell, 2024; Le Stradic, 2024).

Le cerveau des opérations militaires de 2012 ayant été éliminé, il était difficile pour l'Iran de remettre la machine en marche, remobiliser les troupes et repartir au combat dans les conditions de 2024. La République islamique a donc dû se replier et se résigner devant l'avancée rapide de la coalition des forces insurgées. À cela, s'ajoutait la situation dans laquelle se trouvait son fidèle proxy libanais (Makooi, 2024). Car, s'il fallait sauver quelqu'un en premier c'était le Hezbollah. L'Iran, devant cette situation, a de ce fait choisi de privilégier ses intérêts et sa survie au détriment du régime Assad.

2.1.3. Le Hezbollah en mode survie : le Liban d'abord, la Syrie après !

Tout comme la Russie et l'Iran, les conditions dans lesquelles se trouvait le Hezbollah lui étaient très défavorables. En décembre 2024, la milice s'est retrouvée dans une situation de désorganisation avec une grande partie de son exécutif complètement décimée. Le front ouvert avec Israël dans la continuation du conflit à Gaza lui a fait perdre des plumes (Tandon et Gamal-Gabriel, 2024; Al Khoury, 2024). Rappelons qu'au sortir de la guerre en 2017, le Hezbollah avait renforcé ses positions, revampant ainsi son image et sa stature de milice hautement organisée et équipée capable de mener des guerres asymétriques (Leroy, 2015; Smyth, 2018). Elle a accrue ses compétences auprès d'armées régulières et a bâti une solide réputation après ses succès en Syrie.

Cependant, au Liban la crise politique et économique est passée par là, enlisant le pays et accentuant les tensions sociales (Cochrane, 2020; Noé, 2025). La milice, ciblée comme un agent perturbateur, s'est tant bien que mal stabilisée mais, c'était sans compter sur la campagne de déstabilisation et de destruction engagé par l'État Hébreux pour l'affaiblir et annihiler ses capacités de projection et d'action (Iskandarani, 2024; Agence France-Presse, 2024c). Pour preuve, l'infiltration des services secrets israéliens au sein du dispositif sécuritaire de la milice, avec l'attentat des pagettes en plein cœur de Beyrouth, l'a rendu encore plus vulnérable (Agence France-Presse, 2024d).

Dans la continuité des événements de la guerre à Gaza, le Liban et les positions du Hezbollah ont été pilonnés et le parti de Dieu fut encerclé (Al Khoury, 2024).

Un autre événement majeur avant la chute d'Assad fut l'assassinat, en septembre 2024, d'Hassan Nasrallah (Agence France-Presse, 2024b; Bisaillon, 2024). À la manœuvre en 2012, celui qui fut le leader du parti de Dieu a été un acteur important dans le sauvetage du régime notamment en mobilisant ses troupes et sa communauté derrière l'intervention en Syrie (Leroy, 2015; Sonhay 2022). Largement affaibli après l'assassinat de ce dernier, le Hezbollah se devait donc de se concentrer sur sa survie, sa reconstruction et son repositionnement (Iskandarani, 2024; Agence France-Presse, 2024). Bien qu'en décembre 2024, quelques troupes se soient lancées pour tenter d'aider le régime cela était réhibitore et n'avait pas la même portée qu'en 2012 (Mroue et Chehayeb, 2024).

Ayant vu ses capacités militaires annihilées, l'organisation ne pouvait pas entreprendre une seconde intervention pour sauver son allié. En effet, prendre le risque, dans ces conditions, d'ouvrir un autre front en Syrie reviendrait tout simplement au Hezbollah à se suicider.

La milice ne pouvait pas se le permettre si elle voulait continuer d'exister et de peser sur la scène politique libanaise et régionale (L'Orient-Le Jour, 2024). Il ne fallait donc pas s'attendre à ce que le Hezbollah se sacrifie encore pour Assad sachant qu'elle était plongée dans un coma artificiel, s'accrochant comme elle le peut pour s'en sortir.

2.2. Les sanctions économiques : la loi César enfonce le clou !

La victoire du régime en 2017 et le retour triomphal d'Assad sur la scène internationale devaient être le point de départ d'une véritable reconstruction de la Syrie. Consolidé par ces alliés, des vents favorables devaient permettre d'accompagner le régime dans un nouvel élan politique et économique pour l'aider à tourner la page et écrire un nouveau chapitre de son histoire. Cependant, c'était sans compter sur le durcissement des sanctions économiques contre le régime et ses affidés (Barthe, 2020; Mohammadi, 2020). En conséquence, à l'interne, les

facteurs économiques ont été un caillou dans la chaussure d'Assad ayant grandement contribué à sa chute.

La loi César, votée par le Congrès américain, fut le clou qui scella le cercueil du régime (Simon et Alloush, 2020; Saadé, 2024). En plus des précédentes sanctions et des embargos économiques qui ont été appliqués sur la Syrie, cette loi, entrée en application en 2020, a largement contribué à asphyxier le pays. Bien que le but de la loi ait été de mettre une pression maximale sur le régime, cela a plutôt favorisé la dégradation des conditions socio-économiques des populations. La loi visait principalement à sanctionner des individus ou sociétés étrangères qui voudraient participer à la reconstruction de la Syrie via l'approvisionnement en services ou en investissements de toutes sortes (Global Public Affairs – U.S. Department of State, 2020; Simon et Alloush, 2020). Ce qui n'a donc pas motivé les étrangers à investir pour redonner une bouffée d'air et un second souffle à l'économie syrienne (Saadé, 2024; Mohammadi, 2020).

Privée d'investissements, sanctionnée de toutes parts et faisant face à des embargos sur des biens essentiels, la Syrie s'est retrouvée empêtrée dans une crise économique sans précédent (Agence France-Presse, 2020; Chesnot, 2020). La livre syrienne ayant perdu de sa valeur, cela engendra une inflation record plongeant encore plus les populations dans la pauvreté. La pénurie de liquidités et l'augmentation exponentielle des prix contribuèrent à entraîner une fatigue générale au sein de la population (Barthe, 2020; Daou, 2020; QG TV, 2024). La dégradation de la situation économique ayant beaucoup affecté l'armée syrienne cela s'est fait ressentir lorsque les groupes insurgés se sont lancés à l'assaut de Damas en 2024.

La dévaluation de la monnaie a entraîné la clochardisation de plusieurs corps de l'armée (QG TV, 2024). Premier rempart du régime contre les insurgés, plusieurs soldats et officiers, en raison de la situation, ont dû désertre les rangs de l'armée dans le but d'améliorer leur condition de vie (Omerta, 2024a, 2024c; J'suis pas content TV, 2024). Leurs salaires n'ayant pas été revalorisés, ceux qui étaient censés protéger le régime n'étaient plus motivés à donner leur vie de crève la faim pour sauver encore une fois Bachar (J'suis pas content TV, 2024).

Sous la pression économique, l'armée s'est délitée, expliquant ainsi qu'aucune grande résistance n'ait été opposée aux groupes insurgés qui se sont relancés dans la conquête du pouvoir (Makki, 2022; QG TV, 2024).

La population syrienne, dans son ensemble, même celle loyale à Bachar al-Assad a été frappée de plein fouet par la crise économique. En plus de la guerre qui a détruit le pays et désorganisé les structures administratives et sanitaires, les Syriens devaient aussi faire face à une inflation galopante et à une rareté de certains produits de première nécessité (Cochrane, 2020; Daou, 2020). La guerre avait déjà engendré l'exil d'une partie de la population (Baczko et al., 2016; Reygada, 2024). Dans la même veine, les conditions économiques en constante dégradation ont également contribué à une saignée massive des cerveaux et de la force productive qui pouvaient aider à reconstruire le pays. Lorsque les groupes rebelles ont lancé leur offensive, les populations, fatiguées de la guerre et de la crise économique, sont restées pantois et spectateurs des événements (Cochrane, 2020). Même si une partie de la population était prête à se battre, elle ne pouvait pas le faire le ventre vide (Reygada, 2024; Omerta, 2024b).

Conclusion

En conclusion, plusieurs facteurs aussi bien internes qu'externes expliquent la chute du régime Assad en décembre 2024. L'avancée rapide des forces rebelles, bénéficiant du soutien des puissances régionales, leur ont permis de reconquérir des villes stratégiques et d'encercler le régime à Damas, sans possibilité de pouvoir compter sur son armée défaillante. En 2012, les alliés d'Assad n'avaient pas hésité à venir son secours. Il ne s'agit donc pas de conclure qu'en 2024 sa chute leur incombe largement. Plusieurs facteurs, que nous avons énumérés, ont influencé la décision aussi bien de Moscou, de Téhéran que du Hezbollah de ne pas remettre le couvert une seconde fois. Chacun a dû privilégier ses intérêts stratégiques et se repositionner pour l'après Assad.

Sur le plan interne, la dégradation des enjeux sécuritaires et la crise économique ont été des facteurs qui ont nui au régime. Aussi bien l'armée que les populations ne pouvaient pas, dans ces conditions, faire preuve de sursaut patriotique pour faire bloc derrière Assad ne sachant pas de quoi sera fait le

lendemain. Malgré sa résilience, le peuple syrien se questionnait sur les solutions que pouvait lui proposer le régime pour sortir du marasme économique et lui permettre de se reconstruire. Des solutions qu'elle a attendu depuis plus d'une dizaine d'années. La chute d'Assad et la situation dans laquelle se trouve la Syrie nous rappelle malheureusement celle de l'Irak, de l'Afghanistan et de la Lybie. Elle s'ajoute donc à la longue liste des fails states où les puissances étrangères s'affrontent pour leurs intérêts stratégiques.

Il est de ce fait important de se questionner sur l'avenir de la Syrie et le devenir de la région après l'effondrement du régime Assad et l'affaiblissement de son allié dans l'axe de la résistance, le Hezbollah.

Références bibliographiques

- Agence France-Presse (2020). Syrie : durcissement des sanctions contre l'usage des devises étrangères. Radio-Canada (Montréal), 18 janvier.
- Agence France-Presse (2024a). Chute de la dynastie Assad : les quelques jours qui ont fait basculer la Syrie. France 24 (Paris), 8 décembre.
- Agence France-Presse (2024b). Craintes d'embrasement après la mort d'un chef du Hezbollah dans une frappe israélienne. Radio-Canada (Montréal), 31 juillet.
- Agence France-Presse (2024c). Entrée en vigueur du cessez-le-feu entre Israël et le Hezbollah. Radio-Canada (Montréal), 24 novembre.
- Agence France-Presse (2024d). Explosion de pagettes du Hezbollah au Liban : vers une escalade de la guerre au Moyen-Orient. Le Journal de Montréal (Montréal), 14 septembre.
- Agence France-Presse (2024e). Israël confirme avoir « éliminé » le responsable médiatique du Hezbollah. La Presse (Montréal), 17 novembre.
- Agence France-Presse (2024f). Le président Assad renversé par l'offensive rebelle en Syrie. Radio-Canada (Montréal), 7 décembre.
- Agence Reuters (2024). Syrie : la Russie retire une partie de ses forces mais ne quitte pas ses deux bases militaires. Le Figaro International (Paris), 14 décembre.
- Ahmadi, Shervin (2024, 11 juillet). Iran. La division des conservateurs facilite l'élection d'un président plus ouvert. Orient XXI.

- Al Khoury, Laure (2024). Le nouveau chef du Hezbollah prêt à poursuivre le combat. La Presse (Montréal) 30 octobre.
- Al Mounes, Maher et Al Khoury, Laure (2024). Les syriens célèbrent la chute de Bachar al-Assad. Le Devoir (Montréal), 8 décembre.
- Al Mounes, Maher et Ketz, Sammy (2024). Bachar al-Assad a fui la Syrie sans prévenir ses proches. La Presse (Montréal), 14 décembre.
- Amnesty International (2025). En Iran, la répression contre les femmes et celles et ceux qui défendent leurs droits se durcit. Amnesty International, 20 mars 2025. <https://www.amnesty.fr/liberte-expression/actualites/iran-durcissement-repression-contre-femmes>
- Baczko, Adam et al. (2016). Syrie : Anatomie d'une guerre civile. CNRS éditions.
- Barthe, Benjamin (2020). Les nouvelles sanctions américaines, pression maximale sur la Syrie de Bachar Al-Assad. Le Monde (Paris), 16 juin.
- Baud, Jacques (2024). L'Art de la guerre russe : comment l'occident a conduit l'Ukraine à l'échec. Max Milo.
- Belhadj, Souhaïl (2013). La Syrie de Bashar al-Asad : Anatomie d'un régime autoritaire. Belin.
- Bensaada, Mohamed Tahar (2013). L'engagement du Hezbollah en Syrie, un tournant décisif dans le conflit ? Oumma. 30 mai.
- Bensoussan, David (2024). L'Iran recule, La Turquie avance en Syrie ? Le Devoir (Montréal), 11 décembre.
- Bisaillon, Érika (2024). Qui était Hassan Nasrallah, le chef du Hezbollah tué par Israël ? Radio-Canada (Montréal), 28 septembre.
- Bouzeboudjen, Kamel (2025). Iran-Israël : qui a gagné la guerre ? Radio-Canada (Montréal), 25 juin.
- Brousseau, François (2024). L'effondrement inouï de la dictature de Bachar Al-Assad. Radio-Canada (Montréal), 9 décembre.
- Burgat, François et Paoli, Bruno. (Éds.) (2013). Pas de printemps pour la Syrie : Les clés pour comprendre les acteurs et les défis de la crise (2011-2013). La Découverte.
- Chainay, Jennifer (2024). Chute de Bachar al-Assad en Syrie : qui sont les gagnants et les perdants dans la région ? Ouest-France (Rennes), 10 décembre.
- Chesnot, Christian (2020). Syrie: les sanctions sont-elles efficaces ? Radio France (Paris), 17 juin.
- Cimino, Mathieu (2014). « Le nom de l'ennemi » : De la représentation des combattants étrangers (Hezbollah et Al-Qaïda) dans les discours de l'opposition syrienne (2011-2013). Cahiers de la Méditerranée, 115 128.
- Cochrane, Paul (2020). L'économie syrienne va de mal en pis alors que la crise frappe le Liban voisin. Middle East Eye.
- Courrier international (2023). En Syrie, l'inflation fait planer le 'spectre de la famine'. Courrier international (Paris), 5 octobre.
- Cousseran, Jean-Claude et al. (2016). La « Syrie utile » : éléments pour des solutions de sorties de crise. Observatoire du monde arabo-musulman et du Sahel, Fondation pour la Recherche Stratégique, 22 juillet 2016. <https://www.frstrategie.org/sites/default/files/documents/programmes/observatoire-du-monde-arabo-musulman-et-du-sahel/publications/4.pdf>
- Coville, Thierry (2014). La politique syrienne de l'Iran : Entre intérêts stratégiques et débats internes. Confluences Méditerranée, N° 89(2), 95.
- Daou, Marc (2020). Effondrement de la livre, nouvelles sanctions américaines...La Syrie proche du naufrage économique. France 24 (Paris), 16 juin.
- Daroux, Bruno (2024). La Turquie et les Kurdes, un danger pour la Syrie ? France24 (Paris), 13 décembre.
- Djalili, Mohammad-Rez (2012). L'Iran dans son contexte régional. Politique étrangère, Automne (3), 519-531.
- Douillet, Judith (2018). Des milices chiites en Syrie pour faire le boulot de l'Iran. Alliance (Israël), 8 mai.
- Duchesne, André (2022). Manifestations en Iran : les femmes au cœur du mouvement. La Presse (Montréal), 28 septembre.
- Duclos, Michel. (2020). L'élimination du général Qassem Soleimani – un acte de guerre qui change l'équation stratégique au Proche-Orient. Institut Montaigne.
- Duclos, Michel. (2025). Iran : guerre des Douze jours, le jour d'après. Institut Montaigne.
- France 24 (2020). Le chef du Hezbollah accuse Washington d'"affamer" la Syrie et le Liban. France 24 (Paris), 17 juin.
- France 24 (2024). La joie de la diaspora syrienne après la chute du régime de Bachar al-Assad. [vidéo]. Youtube, 9 décembre. <https://www.youtube.com/watch?v=80BYHWMmNYg&t=14s>
- Global Public Affairs – U.S. Department of State (2020). Fiche d'information concernant la loi César.
- Guillemot, Clément (2012). Le Hezbollah dans ses relations avec l'Iran et la Syrie. Les clés du Moyen-Orient.
- Idriss J. Aberkane (2024). Effondrement Syrien : un coup brutal à l'influence Russe ? | Idriss Aberkane en direct. [vidéo].

- Youtube, 9 décembre.
https://www.youtube.com/watch?v=QYJb8_5fHjA&t=4337s
- Iskandarani, Aya (2024). Le Hezbollah a reçu un coup « sans précédent » et promet une riposte « terrible ». La Presse (Montréal), 19 septembre.
- J'suis pas content TV (2024). Révolution en Syrie : Tout comprendre en moins d'1h ! (avec Alexandre De Valle) [Le Débrief ! #06]. [vidéo]. Youtube, 13 décembre.
<https://www.youtube.com/watch?v=3vO9DKAdQto>
- Kajja, Kamal (2023). Réconciliation entre l'Arabie saoudite et l'Iran : vers une nouvelle configuration au Moyen-Orient ? Institut des Relations Internationales et Stratégiques (Décembre 2023).
- Karimi, Nasser et Gambrell, Jon (2024). Bombing hit event for Iran's Gen. Qassem Soleimani, a shadowy figure slain in 2020 US drone strike. The Associates Press (New York), 4 janvier.
- L'Orient-Le Jour (2024). Cessez-le-feu au sud du Litani, élection d'un président et renforcement de l'armée au cœur du programme du Hezbollah. L'Orient-Le Jour (Beyrouth), 14 décembre.
- Le Figaro International (2024, 14 décembre). Le chef du Hezbollah espère que le nouveau pouvoir en Syrie ne « normalisera pas » ses relations avec Israël. Le Figaro International. (Paris), 14 décembre.
- Le Monde avec AFP (2023). L'Iran et l'Arabie saoudite normalisent leurs relations diplomatiques lors d'une rencontre à Pékin. Le Monde (Paris), 6 avril.
- Le Stradic, Ségolène (2024). Iran : qui était le général Qassem Soleimani, tué il y a quatre ans par un drone américain en Irak ? Le Figaro International (Paris), 3 janvier.
- Leroy, Didier (2014). L'« axe de la résistance » dans le feu syrien : Perspective du Hezbollah. Confluences Méditerranée, 89(2), 105-118.
- Leroy, Didier (2015). Le Hezbollah libanais : De la révolution iranienne à la guerre syrienne. L'Harmattan.
- Levitt, Matthew (2013). Hizballah and the Qods Force in Iran's Shadow War with the West. The Washington Institute for Near East Policy (Policy Focus 123).
- Makki, Danny (2022). « La vie est insupportable » : les Syriens endurent un hiver cauchemardesque en plein effondrement économique. Middle East Eye.
- Makooi, Bahar (2024). L'Iran 'dans une position de faiblesse inédite' après la chute de Bachar al-Assad. France 24 (Paris), 8 décembre.
- Mohammedi, Adlene (2020). La loi César ou l'art d'empoisonner la victoire de Bachar al-Assad en Syrie. Middle East Eye.
- Moreau, Xavier (2024). Ukraine : pourquoi la Russie a gagné. The Book Edition.
- Mroue, Bassem et Chehayeb, Kareem (2024). A diminished Hezbollah is made even weaker by the toppling of Assad in Syria. The Associated Press (New York), 14 décembre.
- Noé, Jean-Baptiste (2025). En sortant de la paralysie politique, le Liban se remet à espérer. Conflits Revue Géopolitique.
- Omerta (2024a). Benjamin Blanchard, Syrie : 'Nos équipes ont dû fuir Alep'. [video]. Youtube, 6 décembre,
<https://www.youtube.com/watch?v=VLeVvpOMXn8&t=1s>
- Omerta (2024b). Aymeric Chauprade, Syrie : 'Al-Jolani est piloté par le renseignement américain'. [vidéo]. Youtube, 9 décembre.
<https://www.youtube.com/watch?v=ntf3Dr3bKqM>
- Omerta (2024c). Alexandre Del Valle, Syrie : 'La chute de Bachar était prévisible'. [video]. Youtube, 10 décembre.
<https://www.youtube.com/watch?v=hsL4ANjh-0c>
- Ouahmane, Omar (2016). Syrie : le soutien décisif des milices chiites au service de Bachar Al-Assad. Franceinfo (Paris), 08 décembre.
- Pierret, Thomas (2023). Bachar Al-Assad à la ligue arabe : le retour du pestiféré syrien sur la scène internationale. The Conversation (Toronto), 17 mai.
- QG TV (2024). « Ukraine, Syrie, Trump : quand l'Histoire accélère » A. Lancelin, J. Baud, R. Le Sommier et N. Mirkovic. [vidéo]. Youtube, 10 décembre.
<https://www.youtube.com/watch?v=pKrwfjGKSLU&t=203s>
- Radio-Canada (2020, 2 janvier). La mort du général iranien Soleimani dans un raid américain exacerbe les tensions. Radio-Canada. (Montréal), 2 janvier.
- Radio-Canada Info (2024). Chute du régime de Bachar Al-Assad en Syrie : que s'est-il passé ? | D'abord l'info. [vidéo]. Youtube, 8 décembre.
<https://www.youtube.com/watch?v=3eCgOh1UEL0>
- Rasmussen, Sune Engel et Nader, Zahra (2016). Iran covertly recruits Afghan Shias to fight in Syria. The Guardian (Londres), 30 juin.
- Redondo, Raúl (2020). L'Iran reconnaît avoir financé les milices chiites en Syrie. Atalayar (Madrid), 03 avril.
- Reygada, Luis (2024). Syrie : Avec la fin de l'aide alimentaire de l'ONU, la faim guette la population. L'Humanité (Paris), 2 janvier.
- Saadé, Antoine (2024). Loi César : retombées sur la Syrie et effets potentiels sur le Liban. Ici Beyrouth (Beyrouth), 14 décembre.

- Shahriar, Kia (2025). Le régime iranien confronté à une crise multiforme et d'intenses divisions internes. Conseil National de la Résistance Iranienne.
- Simon, Alex et Alloush, Basma (2020). Loi César. Les dilemmes des sanctions contre la Syrie. Orient XXI.
- Smyth, Philip (2014). Iran's Afghan Shiite Fighters in Syria. The Washington Institute for Near East Policy (PolicyWatch 2262).
- Smyth, Philip (2015a). Iran's Iraqi Shiite Proxies Increase Their Deployment to Syria. The Washington Institute for Near East Policy (PolicyWatch 2495).
- Smyth, Philip (2015b). Iran-backed Iraqi militias are pouring into Syria. Business Insider (New York), 2 octobre.
- Smyth, Philip (2018). Lebanese Hezbollah's Islamic Resistance in Syria. The Washington Institute for Near East Policy (Policy Watch 2962).
- Sonhaye, Ornella (2022). Dimension internationale de la guerre civile syrienne : cas de l'intervention militaire des milices chiites. Québec, Université Laval, Ecole supérieure d'études internationales, Mémoire de maîtrise en Études internationales,
https://www.esei.ulaval.ca/sites/esei.ulaval.ca/files/eti/Essais%20et%20m%C3%A9moires/SONHAYE%2C%20Ornella%20Kpe%CC%81be_M%C3%A9moire.pdf
- Tandon, Shaun et Gamal-Gabriel, Tony (2024). Blinken a rencontré Nétanyahou, Israël pilonne le Hezbollah au Liban. La Presse (Montréal), 22 octobre.
- The Guardian (2013, 25 mai). Hezbollah leader vows to stand by Syrian regimes in fight against rebels. The Guardian (Londres), 25 mai.
- Weiss, Caleb (2015). Qods Force commander photographed with Iraqi militia in Aleppo. A blog of FDD's Long War Journal, 18 octobre 2015,
<https://www.longwarjournal.org/archives/2015/10/qods-force-commander-photographed-with-iraqi-militia-in-aleppo.php>

ARTICLE

LA SÉCURITÉ COLLECTIVE DE L'UNION AFRICAINE (UA) : ÉLÉMENTS PRATIQUES DE RÉOLUTION PACIFIQUE DES DIFFÉRENDS

Ladislav Nze Bekale

Ladislav Nze Bekale est Docteur en Études européennes et internationales et Docteur en Histoire militaire et études de défense, diplômé de l'ENA. Fonctionnaire à la Commission de l'Union africaine, enseignant vacataire et chercheur.

Résumé : La présente contribution aspire à établir l'effectivité de la sécurité collective de l'Union Africaine comme dispositif de résolution des différends. Elle tente de répondre à la préoccupation selon laquelle : Quelle est l'articulation des aspects relatifs à la résolution pacifique des différends de la sécurité collective de l'UA ? En conséquence, à partir de l'analyse de la mobilisation des méthodes judiciaires et de la diplomatie préventive, cet article parvient à en déterminer l'effectivité. En revanche, en dépit de l'existence de ce système de sécurité collective contribuant à la résolution pacifique des différends, il est regrettable de constater une persistance inquiétante des différends dont certains se transforment en conflits. En conséquence, l'article s'achève par un réquisitoire appelant à une révision de ce système.

Mots clés : Union Africaine, sécurité collective, résolution, pacifique, différends.

Abstract: This contribution seeks to establish the effectiveness of the African Union's collective security as a dispute resolution mechanism. It attempts to answer the following question: What is the relationship between the aspects relating to the peaceful resolution of disputes and the collective security of the AU? Consequently, based on an analysis of the mobilization of the methods of preventive and judicial diplomacy, this article succeeds in determining their effectiveness. On the other hand, despite the existence of this collective security system contributing to the peaceful resolution of disputes, it is regrettable to note a worrying persistence of disputes, some of which are turning into conflicts. The article therefore concludes with an indictment calling for a review of this system.

Keywords: African Union, Collective security, Resolution, Pacific, Disputes.

Introduction

La sécurité collective repose sur la perception d'une indivisibilité et d'une solidarité de la paix entre États. Tous

doivent être concernés par les problèmes de sécurité de chacun, paix internationale et sécurité des États étant intimement liées. Cela implique un mécanisme de garanties internationales, dans l'intérêt commun, pour maintenir et au besoin pour rétablir la paix entre eux (de Montbrial, Klein, 2000 :305). La sécurité collective pour l'Union Africaine est fondamentalement dirigée par un ensemble d'idées, des instruments juridiques, politiques et des moyens opérationnels. Ces éléments concourent indissolublement à la prévention et à la résolution des conflits en Afrique. En considérant que l'intégration africaine se construit à partir des Communautés économiques régionales, en substance cette sécurité collective repose sur la politique commune de défense et de sécurité de l'UA étant donné qu'elle proscrit l'usage de la force entre les États membres et privilégie les méthodes pacifiques pour la résolution des différends. Aussi, cette sécurité collective est finalement réorganisée par le principe de subsidiarité, lequel responsabilise les acteurs et les institutions régionales et sous régionales.

Parallèlement à l'interdiction de recours à la force, la Charte des Nations Unies édicte l'obligation pour les États de régler pacifiquement leurs différends. Les États sont libres de choisir le mode de règlement du différend, non juridictionnel ou juridictionnel. Ce mode de règlement quel qu'il soit peut-être prévu à l'avance par un traité, c'est-à-dire que les États s'engagent si un désaccord surgit avec une partie à la convention à se soumettre à tel ou tel moyen de règlement (Roche, Tamzini, 2021 :103).

Il faut bien rappeler que la résolution pacifique des conflits constitue un domaine de prédilection des organisations internationales, tout comme les États en sont des acteurs incontestés étant donné qu'ils sont garants des principaux instruments juridiques de prévention des conflits. L'Article 52 énonce clairement et codifie l'importance des organes régionaux dans le règlement pacifique des différends au moyen de ces accords. C'est la raison pour laquelle l'Acte constitutif de l'Union africaine et l'Architecture africaine de paix et de sécurité intègrent et mettent en évidence « la primauté de la diplomatie préventive comme premier pas vers la prévention et le règlement des conflits sur le continent » (ONU, 2016). Ces clarifications sont pertinentes à la Charte de l'ONU et à la sécurité collective prônée par l'UA, car en pratique cette dernière a institué des organes, des moyens politiques et opérationnels concourant à la résolution pacifique des conflits. De ce fait, le caractère systémique de la résolution pacifique des conflits touche indéniablement la communauté internationale du global au local en transitant par les niveaux continental et régional.

En revanche, la persistance des conflits et des foyers de tension en Afrique sème le doute quant à l'efficacité des moyens et des techniques employés par l'Union Africaine. Et pour cause, à l'ouverture de l'Assemblée de l'Union Africaine en février 2024, s'exprimant sur la situation sécuritaire du continent, certains Chefs d'État affirmaient que des « solutions vont être avancées concernant certains des 35 conflits qui se tiennent en Afrique, en particulier celui qui ravage le Soudan depuis ». Alors que le terrorisme et l'extrémisme violent continuent de menacer la survie même de certains de nos États, une épidémie de changements anticonstitutionnels a secoué le Continent ces deux dernières années, mettant à rude épreuve les progrès en matière de démocratie observés jusqu'ici en Afrique (Dhoir, 2024 :3). Dans le cadre de son mandat de gestion et de règlement des conflits, le Protocole relatif au Conseil de paix et sécurité (CPS) donne à l'organe le pouvoir de « recourir à diverses méthodes, y compris l'utilisation de bons offices, la médiation [et la négociation tout comme], la conciliation et l'enquête » (Art. 6.c). C'est-à-dire que l'organe en charge de la gouvernance de la sécurité collective de l'UA peut avoir recours à tous les procédés diplomatiques classiques pour prévenir les conflits. Il s'agit de procédés définis par la doctrine en matière

de résolution pacifique des différends, lesquels éclairent le Pacte de non-agression de l'UA et les autres textes y relatifs.

D'ailleurs, le Pacte de non-agression précise : « les États parties à un différend cherchent en premier lieu une solution par voie d'arbitrage, de règlement judiciaire ou recourent à tout autre moyen pacifique » (art.15). En d'autres termes, dans l'hypothèse d'un conflit les pays de l'UA privilégient obligatoirement les moyens de résolution établis par l'organisation. À la suite de l'Acte constitutif, du Protocole sur le CPS et la Charte de l'ONU, cet énième instrument juridique de l'UA souscrit à l'usage et la mobilisation des moyens diplomatiques pour la résolution pacifique des différends. Elle se définit comme un « ensemble de moyens politiques et juridiques permettant de résoudre un conflit [ou un différend] entre États, sans recourir à la force, soit par l'établissement d'une négociation directe, soit par l'intervention d'un tiers » (Nay, 2008 :462).

Diverses disciplines universitaires continuent d'éclairer ce domaine « notamment les relations internationales, l'économie, les études de développement, le droit, la psychologie et la psychothérapie, la gestion, les études de la communication, l'anthropologie, la sociologie et la recherche sur la paix. Partant de l'hypothèse que le conflit peut être un catalyseur de changement personnel et social positif, la résolution des conflits, via des méthodes pacifiques et non violentes, se concentre sur la prévention, la réduction, l'arrêt ou la transformation des conflits violents » (Whoodhouse, 2020 :16). Étant un article de science politique, notamment de relations internationales, le cadre théorique est le constructivisme, pour ses auteurs, « les études en termes de système, qui cherchent à expliquer la socialisation et la diffusion des normes, prennent sérieusement en considération » (A. Klotz, C. Lynch, 1999 :57) les dimensions internationales, régionales et nationales de la politique.

La principale méthode utilisée est l'analyse documentaire à partir d'une combinaison d'approches, celles du droit international et des relations internationales, en plus de la discipline précédente, l'histoire des relations internationales a également contribué à la réalisation de cet article.

En outre, la problématique de cette contribution se demande quels sont les principaux éléments du système de résolution pacifique des différends de l'Union Africaine ? Pour répondre à cette question centrale, l'hypothèse émise est que la sécurité collective de l'Union Africaine permet d'établir des techniques de résolution pacifique des conflits à partir d'éléments pratiques, respectivement les techniques de la diplomatie préventive (1) auxquelles il faut adjoindre le règlement judiciaire (2).

1. Les bons offices, la médiation et la négociation comme modes de résolution des

La théorie de la diplomatie dans sa dimension prévention et résolution des différends met en évidence divers mécanismes ou procédés. Elle peut ainsi solliciter l'implication d'un acteur extérieur. Dans ces conditions, plusieurs moyens ou possibilités s'offrent à la diplomatie préventive et aux acteurs de la prévention et de la résolution des différends. En effet, « le recours à un tiers ne vise pas seulement à faciliter la négociation mais également pour fonction d'apaiser les tensions et de garantir le respect de la future solution négociée. Plusieurs techniques permettent le règlement des différends » (Nay, 2008 :462). Les deux plus fréquentes sont les bons offices (1) et la médiation (2). Ces méthodes ont traversé l'histoire diplomatique et des relations internationales à tel point que qu'elles sont toujours d'actualité, car elles accompagnent encore les techniques de recherche de la paix.

1.1. L'emploi des bons offices

Les bons offices sont un « mode de règlement des conflits internationaux consistant dans l'interposition d'une tierce puissance qui cherche à rapprocher les parties pour les amener à entamer une négociation » (Guillien, Vincent, 2005 :82). Dans des situations d'hésitation ou difficiles notamment lorsque le dialogue est compliqué ou rompu, la diplomatie préventive peut recourir selon le cas à des personnalités influentes. Il s'agit pour elles de faire usage de leurs bons offices pour influencer les parties au différend d'entamer ou de reprendre les discussions. En plusieurs circonstances, l'Union Africaine a constamment fait usage de cette technique de règlement pacifique des différends. Il s'agit de « l'interposition d'un tiers

dans des relations [...] suffisamment conflictuelles pour rendre impossible entre les parties un contact direct, du fait d'obstacles politiques, parfois doublés de difficultés légales » (Combacau, Sur, 2012 :565). C'est ainsi que, pour s'appuyer sur l'exemple du conflit dans l'est de la RDC, l'UA a nommé le Président angolais pour employer ses bons offices afin de relancer le dialogue pour la recherche d'une sortie de crise pacifique entre le Rwanda et la RDC. Alors que les discussions ont parfois été interrompues pour plusieurs raisons notamment l'implication de l'armée rwandaise aux côtés du M23. Cependant, à la suite de son élection à la tête de l'Union Africaine, le Président angolais a désigné un successeur pour ce rôle dans la crise congolaise, il s'agit du Président togolais Faure Gnassingbé. Le poids et l'influence de l'angolais sur la scène africaine n'ont pas suffi à mettre fin à ce conflit, le Président togolais sera-t-il suffisamment influent sur ses homologues rwandais et congolais ?

Les bons offices se distinguent de la médiation par la discrétion qui est attachée à la mission. En outre, ils ne visent pas nécessairement à dégager une solution de sortie de crise. Le tiers se présente avant tout comme un facilitateur (Nay, 2008 :40). Il vient « offrir ses services pour aider les parties à débiter la négociation, notamment en organisant la rencontre » (Roche, Tamzini, 2021 :104). Les bons offices visent essentiellement à faciliter la négociation entre les parties (Ruzié, Téoul, 2021 :235). Les parties au différend demeurent cependant libres d'en accepter ou non le résultat (Nay, 2008). En conséquence, pendant l'exercice de son activité des bons offices le Président angolais Joao Lourenço s'est abstenu de déclarations, de prise de position et d'une communication prolifique sur les discussions jusqu'à son élection à la tête de la Conférence des Chefs d'État de l'UA. En revanche, à la suite de cette désignation l'incompatibilité des actions de bons offices et de Président en exercice de l'Union a obligé le Président Lourenço à se décharger de ses activités de bons offices.

Aussi, la crise sur l'exploitation des eaux du Nil apparaît comme un cas approprié pour mettre en évidence le rôle de facilitation des discussions libres acceptées par les parties. En effet, plusieurs pays sont impliqués notamment certains de l'Afrique de l'Est (Éthiopie, Ouganda, Soudan et le Sud Soudan) et l'Égypte.

Pour ce faire, le président de l'UA, le Sud-Africain Cyril Ramaphosa, a été l'instigateur d'une réunion extraordinaire du Bureau de l'UA pour faciliter les négociations entre l'Égypte, l'Éthiopie et le Soudan à propos du Grand barrage de la Renaissance éthiopienne. Bien que les négociations soient toujours en cours, l'implication de l'UA a contribué à apaiser les tensions qui avaient atteint leur point culminant à la suite de l'échec d'une tentative de médiation des États-Unis (ISS, 2022 :4). En fait le Président de l'UA à l'époque, a désigné un groupe de dignitaires africains pour mener des bons offices. « Trois anciens présidents africains (Joaquim Chissano, Ellen Johnson Sirleaf et Kgalema Motlanthe) [ont été nommés par Cyril Ramaphosa] comme envoyés spéciaux de l'UA en Éthiopie » (ISS, 2022 :6). Ces missions de bons offices sont parvenues à inciter les parties au différend sur le Nil à ouvrir une discussion sur cette crise potentiellement conflictuelle. Pour ce faire, il apparaît essentiel que toutes les parties au différend acceptent ou adhèrent volontairement aux actions de bons offices du facilitateur et donc de l'UA. Comme cela a été mentionné précédemment, le leadership des personnalités choisies pour mener des activités de bons offices constitue un critère de choix extrêmement important. Tout autant que les dynamiques, politiques, diplomatiques, économiques, sécuritaires et géopolitiques autour du différend.

1.2. Les pratiques de la médiation par l'Union Africaine

La médiation est définie comme un mode de règlement politique des conflits internationaux consistant dans l'interposition d'une tierce puissance qui ne se borne pas à persuader les parties de s'entendre (comme dans les bons offices), mais leur propose une solution (Guillien, Vincent, 2005 :401). En effet, dans ce processus, le tiers intervenant comme médiateur, propose une solution sans pouvoir l'imposer (Roche, Tamzini, 2021). Ainsi, les techniques de règlement pacifique des différends présument la participation d'intermédiaires plus actifs et moins discrets que dans la mobilisation des bons offices, il s'agirait dans ce contexte de faire appel à médiateur.

Pour s'arrimer au contexte africain, spécifiquement celui de l'organisation panafricaine pour laquelle « la médiation apparaît donc comme un mode de règlement pacifique adapté

aux tensions internes et troubles intérieurs des États, qui atteignent un seuil intolérable et nécessite l'intervention de l'Organisation continentale. En même temps que la médiation sert à la résolution des diverses crises dans les États membres, elle permet d'éviter la voie judiciaire longue et truffée d'incertitudes et fait émerger sur la scène internationale, des acteurs autres que les États » (Metou, 2018 :43). Au nombre des mécanismes de médiation l'UA par l'entremise du CPS dispose de la latitude d'instituer « des Comités ad hoc de médiation composés d'un État ou d'un groupe d'États » (Art. 8-5). Il s'agit d'une équipe de personnalités de haut niveau qui sont souvent, mais pas exclusivement, d'anciens chefs d'État et de Gouvernement ou des Ministres (Amani, 2020 :114). On peut citer le Comité ad hoc de Haut niveau de l'UA sur la Libye, présidé par S.E. Sassou Nguesso, Président de la République du Congo, ou encore le Comité ad hoc de haut niveau de l'UA sur le Soudan du Sud, désigné en 2015. Cet organe a été actif pour soutenir l'effort de médiation sous conduite de l'IGAD et depuis 2019 pour faciliter le compromis entre les parties à l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit au Soudan du Sud sur le nombre et les frontières des États du Soudan du Sud (Idem).

La médiation est particulièrement efficace et appropriée pour régler les conflits à parties multiples ayant entre elles des relations qu'elles souhaitent préserver à court ou long terme, les conflits qui exigent de la discrétion ou ceux qui sont sous-tendus par d'autres problèmes que les faits connus ou les événements en cause (Uwazie, 2011 :4). La médiation est utilisée dans les contextes où l'objectif principal est d'empêcher ou d'arrêter la violence. Il faut considérer la médiation comme un projet très spécialisé, incorporant un ensemble de connaissances ainsi qu'un ensemble de stratégies, de tactiques, d'habiletés et de techniques (Union Africaine, 2009, p. 14). Ainsi, la complexité du conflit dans l'est de la RDC relevant du mythe de Sisyphe exige un renouveau du processus de médiation. La nouvelle équipe d'éminentes personnalités récemment nommée prend en compte une multiplicité de paramètres pour s'adapter à la complexité de ce conflit.

En mars 2025 le conflit en RDC a connu une évolution en termes de moyens régionaux de résolution de ce conflit. En effet, la SADC et l'EAC ont récemment nommé 5 nouveaux médiateurs pour une approche représentative des régions concernées par ce conflit, en prenant également en compte les problématiques relatives à l'égalité et à la jeunesse. Cette évolution est aussi symptomatique de l'évolution de la situation avec la prise de trois villes minières par le M23 dans l'est de la RDC. C'est ainsi que les anciens Chefs d'État Olusegun Obasanjo (Nigéria), Sahle-Work Zende (Éthiopie), Uhuru Kenyatta (Kenya), Cathérine Samba Panza (Centrafrique) et de l'ancien Vice-Président Kgalema Motlanthe (Afrique du Sud) ont été choisis par les deux CER pour relancer un processus de paix sans cesse remis en cause par les armes. C'est pour toutes ces considérations qu'en « matière de règlement pacifique des différends que la médiation de l'organisation, régionale plus proche des parties en conflit que l'organisation mondiale, peut être plus efficace » (Charpentier, Batyah, 2012 :105). Les médiations africaines d'aujourd'hui ont certes pour objectif de contribuer à la résolution des crises internes dans les États africains, mais elles visent surtout à laisser les Africains régler, eux-mêmes, pacifiquement, leurs différends, en utilisant leurs propres mécanismes (Metou, 2018 :44).

1.3. Les usages de la négociation par l'Union Africaine

L'Union Africaine a constamment recours à la négociation pour ne pas dire que c'est un espace de négociation. Elle « constitue un ensemble d'activités visant l'établissement d'accords entre acteurs internationaux en vue de satisfaire les intérêts matériels et symboliques des parties en présence » (Nay, 2008 :347). C'est ainsi que l'UA a mené « la facilitation pour [l'organisation] des pourparlers de paix entre le Gouvernement de la République centrafricaine et 14 groupes d'opposition armés à la fin de 2018 et au début de 2019 » (Amani, 2020 :79). En consultation avec toutes les parties impliquées dans un conflit, l'UA déploie les efforts et prend toutes les initiatives appropriées pour prévenir, gérer et résoudre les différends (Nze Bekale, 2019 :587). C'est le mode de règlement le plus simple : les États en cause acceptent une rencontre entre leurs représentants, dans le but de chercher à régler le différend de bonne foi. Les États doivent se comporter de telle manière que les négociations aient un sens (Roche, Tamzini, 2021). Dans la

négociation, chaque interlocuteur tente alors, par un jeu de concessions mutuelles, de trouver les compromis nécessaires pour ajuster son offre aux attentes de ses partenaires, en cherchant à protéger au mieux ses intérêts (Nay, 2008). Les négociations tendent alors « à un rapprochement des points de vue jusqu'à l'acceptation d'une solution commune par les parties » (Ruzié, Téoul, 2021 :234).

Au sens large le mot négociation désigne l'ensemble des modes diplomatiques, les tiers, quand ils y prennent part, ne font que prêter leur concours aux parties au différend, lesquelles sont maîtresses en dernière instance du sort qu'elles lui réservent (Combacau, 2012). Ce processus repose donc sur « la négociation, l'information et la coopération avec et entre les belligérants sans qu'une tierce partie ait beaucoup d'autorité formelle sur eux ni de véritable capacité à imposer des règlements » (Union Africaine, 2013 :14). Ce sont les parties qui doivent aboutir à un règlement de leurs litiges par des négociations (Charpentier, Batyah, 2012 :101). A cet effet comme exemple, les pourparlers, entre le Gouvernement de la République Fédérale Démocratique d'Éthiopie et le Front Populaire de Libération du Tigré (TPLF), qui ont été lancés le 25 octobre 2022, visant à obtenir un Accord de Cessation des hostilités entre les parties, ouvrant ainsi la voie au rétablissement de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans la région du Tigré (Union Africaine, 2022 :1). Tout comme l'on peut évoquer les négociations en cours entre l'Éthiopie, le Soudan et l'Égypte débutées depuis 2020, avec des échecs et des reprises la dernière datant de 2022, avec l'espoir d'aboutir une solution.

2. La conciliation, l'enquête et le règlement judiciaire des différends

Une Commission d'enquête [1] est un mécanisme de résolution des différends qui peut être utilisé par les parties à un différend dans les cas impliquant une divergence de vue entre celles-ci sur les faits à l'origine du différend (Union Africaine, 2016 :43). Tandis que, la conciliation [2] est un processus par lequel les parties conviennent de soumettre un litige à une commission qui a été mise en place par les parties et qui procédera à une enquête objective et à l'évaluation de tous les aspects de ce litige (Union Africaine, 2016 :44).

Les méthodes judiciaires de résolution (3) des différends impliquent le règlement d'un différend par un tribunal ou tribunal arbitral habilité (Union Africaine, 2016 :46).

2.1. L'enquête

L'enquête sous-entend une « procédure ayant pour but d'établir des faits qui sont à l'origine d'un conflit, afin de faciliter le règlement de ce dernier grâce à un examen moins passionné du problème par les parties (Guillien, Vincent, 2005 :263). En fait l'enquête est le plus souvent utilisée comme point de départ à l'une des autres modalités de règlement des différends (Roche, Tamzini, 2021). Dans ces conditions plusieurs types de commission peuvent être créées, « commission spéciale, commission permanente ou commission spéciale dans un cadre permanent [...] Les parties sont libres de décider de la suite aux constatations de la commission » (Ruzié, Tébol, 2021 :236). Dans le conflit au Sud Soudan, le 30 décembre 2013, le CPS a mandaté la création de la Commission d'enquête sur le Soudan du Sud pour enquêter sur les violations des droits de l'homme perpétrées pendant le conflit et faire des recommandations sur les options pour assurer la reddition de comptes et la réconciliation (Amani, 2020 :121).

Conformément à son mandat, la Commission a mené des consultations avec les différentes parties prenantes Sud-Soudanaises, a effectué une visite dans les régions du pays touchées par la violence et a soumis son rapport au Président de la Commission de l'UA, le 15 octobre 2014. Le rapport a documenté et analysé les différentes violations perpétrées, au cours du conflit (Amani, 2020). Il convient aussi de mentionner le rapport d'enquête consécutif à l'assassinat d'Idriss Deby et à la suspension de la Constitution par les militaires, lequel précise que « la priorité absolue doit être accordée au rétablissement de la paix, de la stabilité et de la sécurité et au retour à un ordre démocratique dirigé par des civils, en gardant à l'esprit que ces deux éléments sont essentiels, cruciaux, se renforcent mutuellement et sont interconnectés » (Union Africaine, 2021 :2). Mais se refuse de sanctionner l'installation d'un régime dirigé par un militaire au Tchad pour des raisons sécuritaires.

2.2. La conciliation

La mission de prévention des conflits de l'UA est mesurable à la mobilisation d'une variété de moyens de prévention et de

résolution des différends. Au nombre des moyens de résolution pacifique des conflits ou différends, la conciliation est un « mode de règlement politique de conflits internationaux consistant dans l'intervention d'une commission chargée, en mettant en œuvre une procédure contradictoire, d'examiner l'affaire et de proposer des solutions » (Guillien, Vincent, 2005 :143). La conciliation implique un processus par lequel les parties conviennent de soumettre un différend entre elles à un mécanisme qu'elles ont mis en place pour entreprendre une enquête et une évaluation objectives de tous les aspects du différend et proposer des recommandations spécifiques non contraignantes sur la manière dont le différend pourrait être réglé (Amani, 2020 :14). Il s'agit de l'intervention « d'une commission composée de personnes ayant la confiance des parties en vue de mettre d'accord les adversaires [...] À défaut d'un accord entre les parties, le rapport pourra préconiser une solution » (Ruzié, Tébol, 2021).

À partir de quelques exemples on note qu'en pratique l'UA a souvent eu recours à la conciliation. L'exemple de la scission du Soudan en deux États, Soudan du Sud et Soudan apparaît comme une illustration adéquate de l'usage de la conciliation par l'Union Africaine. « Lors de la négociation de l'Accord post-sécession, signé en septembre 2012, le Soudan et le Soudan du Sud ont convenu de soumettre leur différend sur les cinq zones frontalières en litige à un Groupe d'experts créé dans le cadre du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'UA. Le Groupe avait la responsabilité d'examiner tous les facteurs juridiques et matériels et d'émettre son avis juridique sur le règlement du différend frontalier sur les cinq zones frontalières » (Amani, 2020). Ainsi, « la conciliation est pleinement un mode diplomatique de règlement des différends et notamment en ce qu'elle n'aboutit pas à une sentence revêtue de l'autorité juridictionnelle, mais elle comporte une organisation procédurale et une plus grande autonomie » (Combacau, Sur, 2012 :566). Dans le cas du Soudan et du Sud Soudan « l'autorité juridique de ce processus était basée sur le communiqué de la 329ème réunion du CPS, tenue le 3 août 2012, qui, au terme de son paragraphe 7 (5), s'est félicité de l'accord auquel les Parties sont parvenues sur la création d'un Groupe d'experts chargé d'émettre un avis non contraignant, faisant autorité, sur le statut des zones contestées (Amani, 2020).

2.3. Le règlement juridictionnel des différends

Le règlement juridictionnel des différends permet de faire intervenir des organes indépendants qui rendent une décision obligatoire pour les États parties au litige. Il faut rappeler qu'en application du principe de souveraineté un État est libre de refuser la compétence d'un tel organe, d'où la nécessité du consentement préalable des États au différend. Le règlement juridictionnel peut prendre deux formes l'arbitrage et le recours à une juridiction internationale (Roche, Tamzini, 2021 :106). En matière d'arbitrage on peut avoir recours à la Cour permanente d'arbitrage (CPA) alors que pour une action juridictionnelle, la Cour de justice de l'UA et la Cour internationale de justice. Comme exemple d'arbitrage, à la suite du conflit entre l'Éthiopie et l'Érythrée, les deux pays ont sollicité la CPA et cette dernière a permis la création d'une Commission du tracé de la frontière entre l'Érythrée et l'Éthiopie. Le différend a été soumis à cette Commission d'arbitrage, qui a publié ses arrêts définitifs en août 2009 (Union Africaine, 2016 :47). L'article 18 l'Acte constitutif de l'UA créé une Cour de justice de l'Union dont le Protocole est rentré en vigueur depuis 2009, cependant l'organe n'est toujours pas opérationnel. Les États ont donc recours à la Cour internationale de justice comme on l'a vu récemment dans le litige entre la RDC et l'Ouganda ou entre le Gabon et la Guinée Equatoriale. Pour des questions spécifiques notamment des crimes contre l'humanité ou de guerre les États peuvent recourir à la Cour pénale internationale comme en Centrafrique, au Kenya etc.

Pour rendre justice dans cas spécifique l'UA a créé des mécanismes judiciaires spécifiques, notamment, les chambres africaines extraordinaires (CAE) au sein du système judiciaire sénégalais afin « de poursuivre et de juger le ou les principaux responsables des crimes et violations graves du droit international, de la coutume internationale et des conventions internationales ratifiées par le Tchad, commis sur le territoire tchadien du 7 juin 1982 au 1er décembre 1990 ». Ou encore « le Tribunal mixte pour le Soudan du Sud est un tribunal hybride placé sous l'égide de l'UA, qui sera chargé de mener des enquêtes sur les crimes graves commis depuis le 15 décembre 2013 au Soudan du Sud, notamment les homicides délibérés de personnes civiles, les viols et autres violences sexuelles, le recrutement forcé d'enfants et les déplacements forcés, et

d'engager des poursuites à l'encontre des responsables présumés ».

Conclusion

La sécurité collective suscite périodiquement les passions. Ses partisans voient en elle un facteur déterminant de stabilité et de paix, une étape nécessaire et inévitable dans l'avènement de l'humanité réconciliée (Bentebibel, 2022 :68). Cette idéalisation soutenue par un idéalisme de la sécurité collective semble limitée, du moins les effets de la sécurité collective de l'Union Africaine. Car en dépit de l'existence d'un système de sécurité collective, il n'en demeure pas moins que le continent reste confronté de manière persistante aux différends, même ceux considérés comme conflictuels. En effet, un membre du Comité des représentants « l'UA n'a pas été en mesure de trouver des solutions appropriées. Par conséquent, les régimes putschistes du Niger, du Mali et du Burkina Faso ont annoncé leur retrait de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest. Ces départs affectent le processus d'incorporation des États au sein de l'UA ». C'est probablement la conséquence d'un système de sécurité collective fébrile et sensible aux positions des États et des organisations régionales.

À l'instar du système mondial, l'approche de la sécurité collective en Afrique n'accorde pas une priorité suffisante à la prévention, en particulier quand il s'agit de s'attaquer aux causes profondes des conflits. Cela s'explique en partie par le fait que la prévention est une prérogative nationale, de sorte que l'adhésion stricte à la souveraineté limite les possibilités d'intervention extérieure. La prévention des conflits est également moins attrayante pour les dirigeants que les mesures sécuritaires et militaires (Dawit, 2023 :6). Les dirigeants de l'UA ont toutefois fait preuve d'un manque persistant de volonté politique, entravant la capacité de l'organisation à traiter efficacement certaines questions centrales, notamment celle des conflits armés, entraînant de graves conséquences pour les civils et des atteintes généralisées aux droits fondamentaux. L'UA n'a pas répondu avec la même énergie à toutes les crises du continent, manquant parfois à ses obligations et invoquant le principe de subsidiarité vis-à-vis des organes régionaux pour justifier son inaction (HRW, 2025).

Il est à noter que les nouvelles formes de changements anticonstitutionnels de Gouvernement en Afrique rendent impérieuse l'introduction de nouvelles stratégies et l'adoption de mesures pratiques novatrices afin de renforcer les dispositions institutionnelles existantes en matière de prévention et de lutte contre les coups d'État. Ces mesures devraient être associées à des dispositions innovantes pour gérer les situations de transitions post-coup d'État (ISS, 2023 :4). Les anachronismes que portent la sécurité collective de l'Union Africaine appellent à revisiter l'ensemble de ses mécanismes et particulièrement ceux relatifs à la résolution des différends. C'est pourquoi « un examen critique du cadre actuel de l'UA est nécessaire pour déterminer son efficacité dans la mise en œuvre de l'action collective en matière de sécurité. Cette évaluation devrait se concentrer sur l'amélioration des principes normatifs, la clarification des rôles de l'UA et des CER, et la mise à jour des politiques et instruments pertinents au sein de l'Architecture africaine de paix et de sécurité » (Houdaigui, 2023 :15).

L'Afrique devrait revoir en profondeur le concept de sécurité collective et analyser les facteurs qui l'entravent. Elle a besoin d'un mécanisme de coopération qui s'attaque à l'insécurité persistante et s'adapte à l'évolution de la politique mondiale. L'UA et les organismes régionaux devraient prendre l'initiative d'organiser un dialogue sur l'approche de l'Afrique. Une discussion franche et ouverte est essentielle, notamment sur l'interprétation étroite de la souveraineté et le manque de priorité accordée à la prévention des conflits (Dawit, 2023 :6).

Au-delà des limites du système de prévention des conflits de l'UA, il convient de préciser qu'il peut être renforcé. En effet, la prédominance des acteurs étatiques dans l'ensemble des processus de prévention des conflits a tendance à politiser excessivement les mécanismes de prévention. Une évolution serait d'instituer des approches inclusives impliquant, les femmes, les jeunes, la société civile, les autorités traditionnelles et religieuses. Ainsi, les mécanismes de prévention gagneraient en représentativité et peut être en efficacité, aussi ces mécanismes pourraient être soumis à des évaluations périodiques pour en mesurer l'efficacité. Au titre des améliorations, il est souhaitable que les processus de résolution pacifique des différends soient plus réactifs, la réaction à temps constitue une des faiblesses de ce système.

En définitive, il est essentiel que l'UA, les CER et les États membres investissent massivement dans la prévention structurelle des conflits en mettant en œuvre l'Agenda 2063 comme politique de développement du continent.

Références bibliographiques

- Acte constitutif de l'Union Africaine. (2000). Lomé, 11 juillet.
- Amani Africa (2020). Manuel du Conseil de Paix et de Sécurité de l'UA. Addis Abeba, Amani Africa Media and Research Services.
- Bentebibel Doria Yasmina (2022). La sécurité collective : Portée, limites et perspectives. *Strategia*, 09 (2) :57-71.
- Charpentier Jean, Batyah Sierpinski (2012). *Institutions internationales* (18e édition). Paris, Dalloz Mementos.
- Combacau Jean, Sur Serge (2012). *Droit international public*, 10ème éd., Montchrestien, Lextenso éditions.
- Dawit Yohannes (2023). *Nouvel agenda pour la paix : l'heure du bilan pour la sécurité collective en Afrique ?* Institut d'études de sécurité. Addis Abeba, le 10 August.
- Dhoahir Dhoulkamal (2024). Allocution de son Excellence, ministre des Affaires étrangères des Comores. 44ème session ordinaire du Conseil exécutif. Addis Abeba, 14-15 février.
- Guillien Raymond, Vincent Jean (dir.) (2005). *Lexique des termes juridiques*, 15ème éd., Paris, Dalloz.
- Houdaigui Rachid (2023). *Reconstruction post conflit en Afrique. Rapport général*. APSACO 7ème édition. Rabat, 10-11 juillet.
- HRW, (2025), *Union Africaine : Evènements de 2024*.
- ISS (2023). *La déclaration de Lomé contre les coups d'État, un outil qui a fait son temps : Des stratégies pratiques et innovantes sont nécessaires pour prévenir et combattre les coups d'État en Afrique*. PSC Insights PSC Report. Addis Abeba, septembre.
- ISS (2022). *L'UA doit faire face aux liens entre gouvernance et conflits en Afrique. Rapport sur le Conseil de paix et sécurité*. 14 janvier 2022.
- Klotz Audie, Lynch Cecelia (1999). *Le constructivisme dans la théorie des relations internationales. Critique internationale*, (2) :51-62.
- Metou Brusil Miranda (2018). *La médiation de l'Union africaine dans la résolution des crises internes de ses États membres*. *Revue québécoise de droit international*, 31 (2) :40-69.

- Montbrial (de) Thierry, Klein Jean (2000). Dictionnaire de stratégie. Paris, PUF.
- Nay Olivier (dir.) (2008). Lexique de science politique : Vie et institutions politiques. Paris, Dalloz.
- Nze Bekale Ladislav (2019). Les principes et les instruments de la politique de défense et de sécurité de l'Union Africaine. *Annuaire Français des Relations internationales*, (XX) :573-598.
- ONU (2016). Déclaration du Président du Conseil de Sécurité, sur la Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales. 7694e séance. New York, le 24 mai 2016.
- Pacte de non-agression et de défense commune de l'Union Africaine (2005). Abuja, 31 janvier.
- Protocole d'accord de coopération dans le domaine de la paix et la sécurité entre l'Union Africaine, les Communautés économiques régionales et les Mécanismes de coordination des brigades régionales en attente de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique du Nord, juin 2008.
- Protocole relatif au Conseil de paix et sécurité de l'Union Africaine (2002). Durban, 9 juillet.
- Roche Catherine, Wafa Tamzini (2021). L'essentiel du droit international. Paris, Gualino.
- Ruzié Davie, Teboul Gérard (2021). Droit international public. 26ème éd. Paris, Dalloz.
- Union Africaine (2022). Communiqué sur l'Accord de Cessation des hostilités entre le Gouvernement de la République Fédérale Démocratique d'Éthiopie et le Front Populaire de Libération du Tigré (TPLF). Pretoria, 2 novembre.
- Union Africaine (2021). Communiqué de la 996eme réunion du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine sur l'examen du rapport de la Mission d'enquête en République du Tchad. Addis Abeba, 14 mai.
- Union Africaine (2016). Résolution des conflits frontaliers en Afrique : Le guide de l'utilisateur. Programme Frontière de l'Union Africaine (PFUA). Addis Abeba.
- Union Africaine (2013). La Médiation dans les processus de paix Conception, élaboration et processus. Manuel pratique pour l'Union Africaine, Tome 1. Addis Abeba.
- Union Africaine (2009). Vers le renforcement des capacités de Médiation de l'Union Africaine. Rapport basé sur un séminaire organisé par la commission de l'Union Africaine. Addis-Abeba, 15 – 16 octobre.
- Uwazie Enerst (2011). Le règlement extrajudiciaire des différends en Afrique : Prévention des conflits et renforcement de la stabilité. *Bulletin de la sécurité africaine*, (16) : 1-8.
- Woodhouse Tom (2020). Maintien de la paix et résolution des conflits internationaux. Bradford, Harvey J. Langholtz.

ARTICLE

AU JARDIN DES MALENTENDUS : L'ÉTHIOPIE DANS LA CORNE DE L'AFRIQUE

Emmanuel Gonon

Emmanuel Gonon est consultant-chercheur en développement des territoires. Il est chercheur associé à la Chaire de recherche en études indo-pacifiques.

Résumé : La Corne de l'Afrique est au cœur de stratégies régionales et internationales de contrôle et de sécurisation du détroit de Bab el Mandeb. Elle est surtout le théâtre de relations antagonistes entre des États voisins économiquement interdépendants, dont l'Éthiopie est le moteur économique. Les États qui l'entourent sont la clé de son ouverture sur la mer Rouge, mais dépendent de son dynamisme économique pour leur propre développement. Le protocole d'accord entre l'Éthiopie et le Somaliland signé au début 2024 s'inscrit dans la poursuite de la stratégie de développement initiée par Addis-Abeba en 1993, mais il a été perçu comme fragilisant la Somalie, alors même que l'Éthiopie contribue à la consolider par sa participation à la Mission de soutien et de stabilisation de l'Union africaine. Cet accord avec un État considéré comme sécessionniste a cependant fourni à l'Égypte un argument supplémentaire pour isoler l'Éthiopie, ayant déjà bloqué son adhésion au Conseil de la mer Rouge, en accroissant son assistance à la Somalie et, surtout, à l'Érythrée. L'article montre que le fragile équilibre en tension des acteurs locaux est bouleversé par les actions croisées d'acteurs extra régionaux sans que ces derniers ne parviennent à atteindre leurs objectifs de contrôle ou de sécurisation du détroit.

Mots clés : Alliances stratégiques, corne de l'Afrique, développement, ports, terrorisme.

Abstract: The Horn of Africa is at the heart of regional and international strategies to control and secure the Bab el Mandeb Strait. Above all, it is the scene of antagonistic relations between economically interdependent neighbouring states, with Ethiopia as the economic driving force. The surrounding states are key to its access to the Red Sea but also depend on its economic dynamism for their own development. Part of the development strategy initiated by Addis Ababa in 1993, the memorandum of understanding between Ethiopia and Somaliland signed in early 2024 has been perceived as weakening Somalia, even though Ethiopia is helping to consolidate it through its participation in the African Union Mission in Somalia. However, the agreement with a state considered secessionist provided Egypt with an additional argument for isolating Ethiopia, having already blocked its membership of the Red Sea Council, by increasing its assistance to Somalia and, above all, to Eritrea. The article shows

that the fragile balance of power among local actors is being disrupted by the combined actions of extra-regional actors, without the latter succeeding in achieving their objectives of controlling or securing the strait.

Keywords: Strategic alliances, Africa Horn, development, ports, terrorism

Introduction

La quête d'un accès pérenne à la mer, que poursuit Abyi Ahmed, premier ministre, et qui s'est concrétisée le 1er janvier 2024 par la signature d'un protocole d'accord (Memorandum of Understanding, MoU) entre Éthiopie et Somaliland a provoqué une réaction violente de la Somalie, mais aussi des États voisins, ou plus lointains. Elle a introduit un facteur d'instabilité supplémentaire dans la Corne de l'Afrique, déjà fragilisée par la lutte entre forces armées au Soudan, la difficile construction d'un État de droit en Somalie et par l'activité des houthis au Yémen et en mer Rouge.

Cet accord doit permettre à l'Éthiopie d'accéder à la mer Rouge par une bande côtière de 20 kilomètres le long du Somaliland, au nord-ouest du port de Berbera. L'accord est prévu pour durer cinq décennies, au cours desquelles l'Éthiopie construira une base navale. En échange, le Somaliland devrait recevoir des parts dans la compagnie aérienne Ethiopian Airlines et une reconnaissance officielle en tant qu'État indépendant.

Plutôt que de considérer l'action du gouvernement éthiopien comme un facteur de déstabilisation supplémentaire dans ce coin d'Afrique, peut-être faut-il inverser cette approche olympienne de la question et au contraire en avoir une lecture en contre-plongée. Il s'agit plutôt de l'apprécier comme s'inscrivant dans un voisinage d'États qui doivent à la fois affronter des problèmes de cohésion interne et de conflit de voisinage, et sont de plus en bordure d'un corridor maritime d'importance mondiale, dont la sécurité est remise en question à son point le plus étroit, le détroit de Bab el Mandeb.

1. L'Éthiopie cherche à atteindre la mer

1.1. L'Éthiopie et ses voisins, en quête d'un développement

Les pays de la Corne ont en commun un faible niveau de développement (ils sont tous membres du groupe des pays les moins avancés-PMA) ainsi qu'une croissance démographique relativement forte, qui provoque un doublement de leur population à 25-30 ans (Yeboua & Cilliers, 2023). Face au défi d'intégrer dans le tissu économique une population majoritairement jeune et sans emploi, ils sont tous à la recherche d'un modèle de développement qui apporterait la diversification d'une économie largement dominée par la production agricole (élevage, sauf en Éthiopie, où le café domine). Seul Djibouti a su développer un secteur tertiaire en modernisant sa fonction portuaire, mais il est fragile, puisqu'il repose majoritairement sur les flux de commerce extérieur de l'Éthiopie, qui est son principal client et représente 76% de son PIB (Guled, A, 2021).

Le modèle djiboutien n'est pas pérenne, mais il inspire pourtant les autres pays bordiers, qui basent leur croissance future sur le développement de leurs ports : Massawa et Assab pour

l'Érythrée, Berbera pour le Somaliland et Mogadiscio, Kismayo et Bosaso pour la Somalie, pour les seuls ports en eau profonde³. Le développement de ces ports repose toutefois sur leur positionnement comme lieux de transit plutôt que comme lieux d'exportation des productions nationales, qui sont pour l'heure insuffisantes pour justifier les investissements nécessaires à la modernisation des installations portuaires : la captation des flux de marchandises de l'Éthiopie est à court terme la meilleure opportunité pour le développement rapide des pays qui y parviendraient. Sur le moyen terme il peut reposer sur la croissance continue des volumes d'exportation du pays, multiplié par 3,5 entre 2005 et 2023 (BM, 2025), qui nécessitera le développement de nouveaux corridors d'exportation pour l'Éthiopie, ou le renforcement de celui de Djibouti.

A l'inverse des autres pays, l'Éthiopie a adopté au tournant du XXI^e siècle un modèle de développement sensiblement plus pérenne, d'une politique développementaliste (Tamru, 2025)⁴. Elle adapta le modèle chinois (lui-même copié des expériences malaysienne et singapourienne) de croissance économique reposant sur la création de zones économiques spéciales (ZES) attirant capitaux et savoir-faire industriels étrangers en contrepartie d'une main d'œuvre nombreuse à très faible coût et de facilités fiscales et douanières (Cabestan, 2012). Mais à l'encontre de ses modèles, le pays ne disposait pas d'une présence littorale. Un investissement massif, au prix d'un endettement fort⁵, a permis la modernisation des infrastructures routières desservant les capitales régionales et les parcs industriels et ZES nouvellement créés. Des ports secs⁶ sont établis le long des corridors commerciaux. Les plans quinquennaux (Growth and Transformation Plan - GTP I et II) avaient planifié le développement d'un réseau ferroviaire dans une stratégie de désenclavement du territoire.

³ Les documents de stratégie des pays mettent certes un accent « convenu » sur l'amélioration de la productivité de l'agriculture, la diversification de l'économie et l'amélioration du réseau des transports. Les pays espèrent toutefois que les explorations pétrolières en cours leur fourniront les revenus nécessaires pour conduire cette transformation, sauf l'Érythrée qui mise plutôt sur l'or, le cuivre et la potasse.

⁴ Soit une forte intervention étatique dans l'économie. Cf. <https://wp.unil.ch/bases/2013/07/letat-developpementiste/>

⁵ La dette extérieure s'élève à 29 Md USD, les premiers créanciers étant le Groupe Banque mondiale et la Chine (MoF, 2024).

⁶ Un port sec (dry port en anglais) est un terminal terrestre en liaison commerciale et logistique directe avec un port maritime. Cf. <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/port-sec-port-avance>

L'Ethiopian Railways Corporation, créée en 2007, avait identifié six corridors (ERC), mais seule la ligne Addis Abeba-Djibouti (ERC-1) a été achevée en 2018. La construction de l'axe Awash-Mekele (ERC-5) a été arrêtée en novembre 2019 à Kombolcha et les autres axes n'ont pas été programmés, faute de capitaux et d'une paix en interne et à sa périphérie. Un réseau routier moderne dessert désormais tous les postes frontières à destination des ports des États voisins, exception faite de Mogadiscio.

1.2. Sortir d'une prison géographique

Abyi Ahmed déclarait devant le parlement éthiopien le 13 octobre 2023 que « une population de 150 millions d'habitants ne peut pas vivre dans une prison géographique » (Addis Standard, 2023). Le directeur général de l'Agence éthiopienne de renseignement et de sécurité, Redwan Hussein, a rappelé cette ambition le 8 septembre 2024 : « Il ne s'agit pas de trouver d'autres ports, car nous pouvons utiliser Port-Soudan, Lamu ou Berbera. Ce dont nous avons besoin, c'est d'un accès à la mer [que] nous pouvons investir et défendre ». Il continua, en précisant : « Nous avons perdu cette opportunité à quatre reprises : à l'époque de Ménélik, qui, après avoir gagné la guerre à Adoua, aurait dû se diriger vers la mer. Nous l'avons [également] perdue sous Haile Sellasie, Mengistu et le Front démocratique révolutionnaire du peuple éthiopien (EPRDF) »⁷.

Ces déclarations rappellent d'une part l'obsession du gouvernement actuel d'obtenir le désenclavement du pays depuis que l'indépendance de l'Érythrée en 1993 l'a privé d'un littoral, comme de ses quatre bases navales de Massawa, Asmara, Assab, et les îles Dahlak. D'autre part, elle ne cite pas Djibouti, par lequel passent 98,6% des exportations du pays (MTL, 2020). L'omission laisse penser que l'enjeu du projet n'est pas de remplacer Doraleh comme principale porte de transit des marchandises éthiopiennes, mais de recréer une force navale⁸. La déclaration omet également de citer le port d'Assab, à 880 km d'Addis Abeba mais à 80 km de la ville

frontalière de Bure, qui était jusqu'à l'indépendance de l'Érythrée le principal port d'exportation de l'Éthiopie.

En revanche, les ports cités sont pour l'instant des débouchés complémentaires ou potentiels des exportations éthiopiennes, plus que des alternatives à un nouveau port : trop éloignés, pris dans un conflit qui n'en finit pas ou en cours de développement. En outre, ils n'offrent pas la même efficacité de transbordement que le terminal portuaire djiboutien, qui a bénéficié de financements émiratis, puis chinois à partir de 2018.

Distance (en km) par la route depuis le port sec de Mojo et coûts de transport

Doraleh (Djibouti)	840	1 Md USD annuel de frais de transit	74 USD/tonne
Berbera (Somaliland)	955	Trafic de vrac, surtout	84 USD/tonne
Port Soudan (Soudan)	1780	Conflit intra-soudanais	97 USD/tonne
Lamu (Kenya)	1990	En phase de développement	114 USD/tonne

(Sources : Tadesse, M.D.; Kine, H.Z.; Gebresenbet, G.; Tavasszy, L.; Ljungberg, D. (2022) ; estimation pour Berbera)

Ils répondent toutefois à la stratégie de diversification concurrentielle des débouchés maritimes de l'Éthiopie (Tamru, 2025), qu'initia Meles Zenawi (premier premier ministre du gouvernement post Derg) en 1993 par un accord avec Djibouti.

⁷ Conférence retransmise par ETV News, <https://www.youtube.com/watch?v=Hq8nx8A7BLY>

⁸ Après la perte de son littoral, l'Éthiopie a démantelé sa flotte et détruit le quartier-général de la marine en 1996. Elle serait en train de le reconstruire avec l'aide de la Russie.

Elle continua toutefois d'utiliser le port d'Assab jusqu'en 1997 :

- Après la signature des Agreements to Building facilities on Port Sudan (30 août 2017), le Soudan est entré dans une période de crises politiques qui n'a pas empêché que le port soit utilisé pour importer des engrais à destination du nord de l'Éthiopie. la période a toutefois freiné la construction d'une voie ferrée dont le principe avait été acté entre les deux gouvernements à Khartoum en décembre 2013 et l'étude de faisabilité achevée en 2024.

- Mombasa est également un port de transit pour l'Éthiopie, doublé depuis peu par celui de Lamu⁹, qui dessert notamment le port sec d'Awasa. Le Lamu Port-South Sudan-Ethiopia-Transport corridor (LAPSSET), fut formulé dans le document Kenya vision 2030 (2008) pour développer l'Est et le Nord du pays par la construction d'un nouveau port à Lamu et des corridors routiers et ferroviaires. Un accord bilatéral pour la construction d'une voie ferrée à écartement standard entre Lamu et Addis Abeba par Moyale a été signé avec l'Éthiopie en novembre 2023, que la Korea Railroad Corporation (KORAIL) doit aider au développement (MoU signé en mars 2025).

- En 2005, le port de Berbera fit l'objet d'un accord entre L'Éthiopie et le Somaliland, mais fut peu utilisé en l'absence d'une desserte vers l'Éthiopie et d'investissements pour moderniser des infrastructures datant de l'époque soviétique¹⁰. Après s'être désengagés du port d'Assab, qu'ils avaient développé après le départ du Qatar¹¹ les Émirats arabes unis (EAU) s'y intéressèrent, signant un accord avec le Somaliland en 2016 et investissant 442 M\$ pour sa modernisation (Gebru, 2025). Même si les volumes transitant sont encore faibles, il apparaît comme le principal port d'exportation des ovins et camélidés éthiopiens.

- Le port d'Assab constitue la meilleure alternative à Doraleh, mais son utilisation requière de forts investissements pour moderniser les infrastructures portuaires après une décennie d'abandon, que l'Arabie Saoudite pourrait consentir afin de diversifier son développement en mer Rouge (Eritreafocus, 2025).

Les corridors qui desservent ces deux derniers ports, ainsi que celui de Doraleh forment le « trident » que le Plan directeur des transports de l'Éthiopie 2022-2052 a identifié comme prioritaire (MTL, 2021). Il est également intégré dans le Plan directeur de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) pour les infrastructures régionales à court terme (IGAD, 2020). Le MoU signé avec le Somaliland s'inscrit dans la réalisation de cette politique de portée régionale, malgré l'ambiguïté quant à l'indépendance du pays, mais est perçu par ses voisins comme un facteur aggravant l'instabilité de la Somalie. Le paradoxe est qu'elle n'a pas contrôlé ce territoire et n'y a exercé aucune influence depuis 34 ans.

2. Au détriment d'une Somalie déjà faible ?

2.1. Le Somaliland dans une Somalie virtuelle

La signature du MoU a déclenché une tempête diplomatique sitôt son existence connue¹² alors que personne, sauf les signataires, ne connaît son contenu exact¹³. Le gouvernement somalien le dénonçait dès le lendemain, comme illégal et une atteinte à son intégrité territoriale. Il lança une série d'actions diplomatiques, notamment l'expulsion de l'ambassadeur d'Éthiopie, le rappel de son propre ambassadeur d'Addis-Abeba et la demande de fermeture des consulats éthiopiens.

⁹ Inauguré en 2021, il a reçu un premier cargo d'engrais à destination de l'Éthiopie en 2024. En l'absence de liaison ferroviaire ce cargo a été livré à destination par un manège de 2400 camions.

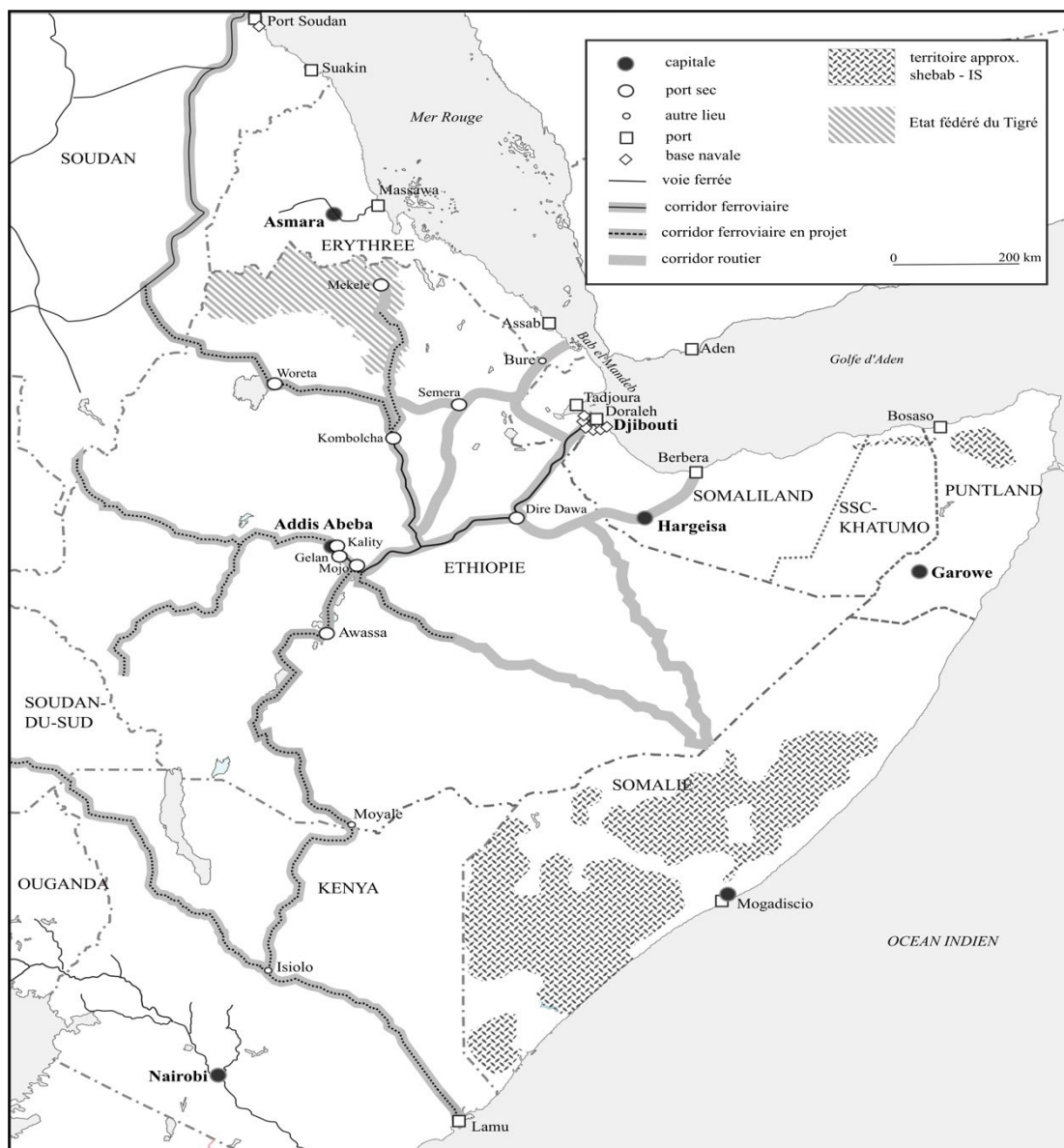
¹⁰ Rebutant sans doute la compagnie chinoise Petrotrans en 2011, initialement intéressée à développer le port.

¹¹ Voir <http://www.madote.com/2016/09/how-eritreas-assab-port-became-major.html>

¹² Le gouvernement somalien avait réagi avec la même violence verbale lorsque les EAU signèrent un MoU similaire avec le Somaliland et le Puntland au début de 2017 (Telci, 2018).

¹³ Pour les Éthiopiens, l'accord concerne une base navale et un port commercial, pour les Somalilandais, il ne porte que sur une base navale (Čok, 2024).

Fig. 1. Les corridors dans la corne de l'Afrique



(Sources : Cf note cartographique en fin de document)

Région autonome sécessionniste pour Mogadiscio, le Somaliland a déclaré son indépendance en 1991 à la chute de Siad Barre, dont le régime avait organisé le massacre du clan Isaak qui y est majoritaire. La quasi-homogénéité clanique sur le territoire a sans doute fortement contribué à faciliter l'émergence d'une structure d'État viable (Djama, 2023), en contraste fort avec le reste de la Somalie, marquée depuis

une trentaine d'années par une succession de crises politiques et de guerres civiles. Le Puntland, à l'extrémité nord-est du territoire, présente une relative homogénéité clanique similaire, autour de la branche Harti du clan Darod. Il connaît une dynamique économique proche de celle du Somaliland et s'est déclaré État autonome au sein de la fédération somalienne en 1998, mais est lui-même fragilisé par l'émergence de Abnaa ul-Calipha (Cf. page suivante).

La situation sécuritaire dans le reste du pays est très précaire. Dans un pays défaillant, classé premier dans le Fragile States Index, le gouvernement actuel somalien ne contrôle qu'une partie du territoire dans ses frontières de 1960 : les shebab¹⁴ conservent le contrôle de vastes espaces dans le centre et autour de Mogadiscio. La constitution provisoire de 2012, établissant un État fédéral, avait certes apporté un semblant d'ordre institutionnel dans le pays, mais il est fragilisé depuis avril 2024 par la volonté du président Hassan Sheikh Mohamud d'amender la constitution pour remplacer le régime parlementaire par un régime présidentiel. Il avait déjà commencé à la réécrire en faisant adopter en mai 2023 le suffrage universel direct en remplacement du système 4.5 garantissant un équilibre du pouvoir politique selon une base clanique¹⁵.

C'est en partie la lutte contre ce système clanique qui a favorisé l'émergence de mouvements djihadistes, celui des shebab, comme celui de l'État islamique en Somalie (EI-S). Ces deux groupes sont nés après la défaite de l'Union des tribunaux islamiques (UTI) qui avait progressivement pris le contrôle du territoire somalien après la chute de Siad Barre en 1991. Plus exactement les shebab se sont désolidarisés de sa successeur, l'Alliance pour la re-libération de la Somalie (ARS) quand elle signa avec le Gouvernement fédéral de transition (GFT) l'accord de paix de Djibouti (2008). Tandis que les modérés rejoignaient le GFT, les plus extrémistes constituaient le mouvement shebab, revendiquant l'adoption du salafisme en remplacement de la jurisprudence chaféite, dominante en Somalie et parmi les musulmans des pays voisins. L'EI-S est à son tour né d'une scission au sein des shebab, quand en 2015 le chef idéologique des shebab dans le Puntland, Cheikh Abdulqadir Mumin, annonça son ralliement à Abou Bakr al-Baghdadi, s'implantant dans les montagnes à l'ouest de Bosaso, sous le nom de cellule Abnaa ul-Calipha (ICG, 2024).

C'est en partie la lutte contre ce système clanique qui a favorisé l'émergence de mouvements djihadistes, celui des

shebab, comme celui de l'État islamique en Somalie (EI-S). Ces deux groupes sont nés après la défaite de l'Union des tribunaux islamiques (UTI) qui avait progressivement pris le contrôle du territoire somalien après la chute de Siad Barre en 1991. Plus exactement les shebab se sont désolidarisés de sa successeur, l'Alliance pour la re-libération de la Somalie (ARS) quand elle signa avec le Gouvernement fédéral de transition (GFT) l'accord de paix de Djibouti (2008). Tandis que les modérés rejoignaient le GFT, les plus extrémistes constituaient le mouvement shebab, revendiquant l'adoption du salafisme en remplacement de la jurisprudence chaféite, dominante en Somalie et parmi les musulmans des pays voisins. L'EI-S est à son tour né d'une scission au sein des shebab, quand en 2015 le chef idéologique des shebab dans le Puntland, Cheikh Abdulqadir Mumin, annonça son ralliement à Abou Bakr al-Baghdadi, s'implantant dans les montagnes à l'ouest de Bosaso, sous le nom de cellule Abnaa ul-Calipha (ICG, 2024).

2.2. Quelle stabilité en Somalie, autour de l'AUSSOM ?

La fragilité du pays est telle qu'une force multinationale sous l'autorité de l'Union africaine (UA) y est présente depuis 2007 pour aider le gouvernement à administrer le territoire. Dans la nouvelle mission de l'African Union Stabilization Support Mission in Somalia (AUSSOM), qui a juridiquement débuté au 1er janvier 2025 (TV5, 2005), les soldats éthiopiens devraient être déployés dans les régions de Gedo, Hiiraan, Bay et Bakool qu'ils occupaient auparavant, entre la frontière sud de l'Éthiopie et les zones encore contrôlées par les shebab. Tactique d'encerclement, certes, mais aussi de barrage pour empêcher ces derniers de renouer contact avec le groupe de shebab qui a trouvé refuge dans les monts de Balé après avoir tenté d'établir une base d'opération en Ogaden en 2022, comme il l'avait fait au Kenya (Hansen, 2024).

¹⁴ Plus exactement Harakat al-Chabab al-Moudjahidin. C'est un affilié clé d'Al-Qaïda.

¹⁵ Le système accorde à chacun des quatre grands clans un nombre égal de sièges au parlement et une demi-part aux clans minoritaires.

La force multinationale décidée par l'UA et sous mandat de l'ONU (résolution 2767-2024) devrait avoir une composition semblable à celle de l'African Union Transition Mission in Somalia (ATMIS) et avant, de l'African Union Mission to Somalia (AMISOM) qui l'ont précédée. Des contingents sont fournis par l'Éthiopie, le Kenya, le Burundi, Djibouti, et l'Ouganda, tous « États du front » menacés à des degrés divers par l'activité des shebabs, afin de capitaliser sur l'expérience acquise depuis 2007. Mais à la différence des deux précédentes missions, la composition de cette dernière fut déterminée par le gouvernement somalien, qui refusa jusqu'au début de 2025 de renouveler la participation des Forces de défense nationale éthiopiennes (FDNE) à l'AUSSOM, après la signature du MoU.

Le revirement du gouvernement somalien à autoriser le déploiement de troupes éthiopiennes est lié à deux événements, le premier étant l'élection à la présidence du Somaliland de Abdirahman Mohamed Abdullahi en novembre 2024, qui avait lors de sa campagne électorale affirmé son soutien au MoU. Il souhaitait également en réexaminer le contenu (Rukanga & Aden, 2024)¹⁶. Mais c'est plus certainement l'intermédiation conduite par Recep Erdogan depuis juillet 2024, qui aboutit à la signature à Ankara par l'Éthiopie et la Somalie le 12 décembre 2024 d'une déclaration commune restaurant leurs relations bilatérales. Le contenu de la déclaration n'est pas connu et selon le texte publié par la Turquie, les parties sont convenues « d'abandonner les divergences d'opinion et les questions litigieuses, et d'aller résolument de l'avant dans la coopération en vue d'une prospérité commune » (AFP, 2024). L'Éthiopie obtient la certitude d'un accès à la mer et la Somalie la reconnaissance de l'intégrité de son territoire. La Turquie gagne à la fois la sécurité de ses investissements en Éthiopie (elle y est le second investisseur, derrière la Chine, ainsi que le premier fournisseur d'armes) et un rôle accru dans la Corne de l'Afrique, confortant sa position en Somalie, ébranlée par l'entrisme de l'Égypte. L'Éthiopie obtient le droit de participer à l'AUSSOM, lors d'une seconde rencontre en janvier 2025,

son contingent venant renforcer au nord la protection de Mogadiscio de l'activité shebab.

La Somalie poursuit en parallèle une politique d'affaiblissement du Somaliland, cherchant à récupérer ses frontières de 1960. Elle a ainsi proposé aux USA la gestion complète de ports somaliens de Berbera et de Bosaso « des actifs stratégiquement positionnés », qui pourraient « renforcer l'engagement américain dans la région, en assurant un accès militaire et logistique ininterrompu tout en empêchant les concurrents extérieurs d'établir une présence dans ce corridor critique » (Hasan, 2025). C'est la réponse à une possible reconnaissance de l'indépendance du Somaliland par les USA, pour acquérir Berbera (Harper, 2025). De même, le gouvernement de Mogadiscio a reconnu en février 2023 l'existence de l'État de SSC-Khatumo, coincé entre le Somaliland et le Pountland, et attend qu'une constitution y soit adoptée pour l'intégrer formellement à la République fédérale de Somalie (VOA, 2023). Le ralliement du SSC à la Somalie est une double victoire pour Mogadiscio, qui intègre le clan Dhulbahante (fondateur du royaume derviche [Dhaqdhaqaaqa Daraawiish], considéré comme le premier État somalien moderne), mais affaiblit également le Somaliland, excavé des régions de Sool, Sanaag et Cayn par la création du SSC.

3. Dans un contexte d'entrisme d'acteurs régionaux

3.1. La régionalisation de la querelle par l'Égypte

La composition de la nouvelle mission de l'AUSSOM est de 4500 soldats fournis par l'Ouganda, 2500 par l'Éthiopie, 1520 par Djibouti, 1410 par le Kenya mais le Burundi, qui fournissait des contingents aux précédentes missions est écarté, pour faire une place à l'Égypte, qui peut déployer 1091 soldats (VoA, 2025).

¹⁶ La signature du MoU avec l'Éthiopie ne fit pas l'unanimité au sein du gouvernement somalilandais, à tel point que le ministre de la Défense, Abdiqani Mohamud Ateye, membre du clan Dir, démissionna à l'annonce de sa signature, déclarant « L'Éthiopie reste notre ennemi numéro un » (Faruk, 2024).

Les relations de cette dernière avec la Somalie sont anciennes, mais connaissent un nouveau développement après l'émergence d'un gouvernement central en 2012, depuis qu'elle s'oppose à la construction par l'Éthiopie du grand barrage Renaissance (GERD). Le ministère égyptien des affaires étrangères a déclaré le lendemain de la signature du MoU que « L'Égypte souligne la nécessité de respecter pleinement l'unité de la Somalie et sa souveraineté sur l'ensemble de son territoire, ainsi que son droit à bénéficier de ses ressources » (Anadolu Ajansi, 2024). Elle est soutenue par la Ligue arabe qui condamne deux jours plus tard le MoU et demande à l'Éthiopie « d'adhérer aux règles et aux principes de bon voisinage, respecter la souveraineté des pays et ne pas s'immiscer dans leurs affaires intérieures afin d'assurer la sécurité et la stabilité régionales » (Gobran, 2024). Le président de la commission Paix et sécurité de l'Union Africaine rappela « l'impératif de respecter l'unité, l'intégrité territoriale et la pleine souveraineté de tous les États membres de l'Union africaine, y compris la République fédérale de Somalie et la République fédérale démocratique d'Éthiopie » (UA, 2024). Ce sont deux des principes fondamentaux de l'Union Africaine, contenus dans la charte de 2000 (Articles 4a et 4b).

Si elle n'a pu empêcher l'Éthiopie de participer à l'AUSSOM, l'Égypte est toutefois parvenue à hypothéquer son espoir de disposer d'un accès à la mer Rouge, qu'elle a très tôt cherché à contrecarrer, mettant en avant l'absence de légitimité territoriale du pays. Lors d'une conférence de presse avec ses homologues somalien et érythréen, au Caire, le ministre égyptien des Affaires étrangères, Badr Abdel Aati, a déclaré que « il est absolument inacceptable qu'un État non côtier soit présent en mer Rouge, que cette présence soit militaire ou autre », considérant que « La présence éthiopienne en mer Rouge constitue une menace pour sa sécurité et celle du mouvement maritime international en mer » (Al-Eissawy, 2025).

C'est dans cet état d'esprit que l'Égypte avait créé en 2017 le Council of Arab and African Littoral States of the Red Sea and Gulf of Aden, comme un forum informel et multidimensionnel où un large éventail de questions communes seraient discutées. L'Arabie saoudite en prit la tête en 2018, le renommant Red Sea Council (RSC) et le modelant sur la base

du Conseil de coopération du Golfe (CCG), doté d'une structure formelle et se focalisant sur les questions de sécurité. L'Égypte en perd le contrôle, mais obtient que le RSC soit réservé aux seuls pays riverains de la mer.

3.2. Beaucoup de voisins bienveillants, mais intéressés

Ce principe d'interdiction d'une présence militaire ou commerciale étrangère n'était toutefois pas uniformément partagé par les membres du conseil. D'autres membres voulaient inclure l'Éthiopie dans le conseil, en raison de son poids économique dans la dynamique régionale. Ainsi, Djibouti proposa à l'Éthiopie de mettre à sa disposition le port de Tajourah, au Nord de la baie éponyme, dont elle aurait la gestion complète (BBC, 2024b) et qu'elle avait commencé à utiliser vers 2020, pour exporter de la potasse, du calcaire et du minerai de fer (Addis Standard, 2024). Si l'Éthiopie n'a ni accepté ni rejeté la proposition, celle-ci écorne la prémisse d'une mer propriété exclusive des États riverains, déjà peu crédible lors de la signature de la charte en janvier 2020, même si le Somaliland fut exclu sous la pression de la Somalie, malgré ses 845 km de côtes, ou Israël malgré son littoral dans le golfe d'Aqaba.

L'interdiction va en outre à l'encontre des pratiques observables sur les rives de la mer. Avec la construction d'une base navale chinoise en 2017, le nombre de bases militaires étrangères à Djibouti était alors de six (Mazel, 2020), presque toutes disposant de baux emphytéotiques. S'y ajoutent la base de Suakin au Soudan, qu'envisagea de construire la Turquie avant la révolution de 2019 et celle d'Assab en Érythrée, qu'installèrent les EAU en 2015, avant de la démanteler en 2020. La Russie a également obtenu du gouvernement soudanais de disposer d'une base navale à Port Soudan (Rukanga, 2025), pôle économique et capitale de facto du pays.

Le gouvernement somalien a également accordé des facilités à plusieurs acteurs militaires non régionaux, tant pour lutter contre les shebab, et accessoirement l'EI-S, que pour combattre la piraterie dans le golfe d'Aden et les activités des houtis autour de Bab el Mandeb. Outre l'AUSSOM, le pays héberge entre autres des forces égyptiennes (accord de défense d'août 2024), turques (accord de défense de février 2024) et états-uniennes (accord de 1980). Si la marine turque n'a pas de base navale, elle peut utiliser les facilités portuaires du port de Mogadiscio, loué en 2014 à bail par la société turque Albayrak Group pour 30 ans. La même facilité d'accostage-escale technique a été accordée par l'Égypte à la société chinoise Hutchison Ports qui a obtenu un bail de 30 ans pour construire un terminal de container sur la base navale d'Aboukir, en complément de sa gestion des ports d'Alexandrie et d'El Dekheila, par où transite près de 60% du commerce égyptien. De même, la gestion de COSCO Shipping Ports à Port Said-Est et Ain Sokhna, aux deux entrées du canal de Suez, brouille la différence entre usage commercial et usage militaire des installations portuaires développées et gérées par des sociétés chinoises (Salah, 2023), qui gèrent également les installations de Doraleh.

En outre l'Égypte n'a pas condamné l'action des EAU en mer Rouge, ni condamné la société émiratie DP World, qui a accordé à l'Éthiopie l'accès au port de Berbera, pour lequel elle est liée par un bail trentenaire avec le gouvernement somalilandais, qui l'avait également autorisée à implanter une base navale, démantelée en 2020 (Ardemagni, 2024). Elle n'a pas non plus empêché DP World de proposer à l'Éthiopie l'usage du port d'Assab, qu'elle a relié à la ville frontalière de Bure par une route réhabilitée.

4. Mais ce n'est que le duel Égypte-Éthiopie

4.1. Un conflit par procuration

Le soutien du gouvernement Sissi à la Somalie n'est pour l'Égypte qu'une des méthodes pour conduire un encerclement, voire un affaiblissement, de l'Éthiopie.

La querelle entre les deux pays est née de rivalités stratégiques anciennes. Exacerbée par la décision éthiopienne de construire le Grand barrage Renaissance (GERD) sur le Nil Bleu, en 2011, elle est devenue existentielle pour l'Égypte qui considère que la construction du barrage met en péril l'alimentation en eau du pays, qui repose à 90% sur l'apport du fleuve. Si elle put obtenir le soutien implicite des pays membres de la Ligue arabe, l'Égypte n'est pas parvenue à isoler l'Éthiopie des autres pays ripariens, constitués en une Initiative du bassin du Nil (NBI) depuis 1999. Deux logiques s'opposent, qui n'empêchent pas des alliances de circonstance : d'un côté, l'Égypte qui, se basant sur le traité anglo-égyptien de 1929, revendique « des droits naturels et historiques » sur le fleuve ; de l'autre des États qui dès leur indépendance ont rejeté le traité de 1929 qui restreint leur développement économique (Hussein, 2014)¹⁷. Ces derniers poursuivent la construction d'une Commission du bassin du Nil dont l'Égypte, pourtant membre fondateur de la NBI, n'a pas signé en 2024 la naissance, l'article 4 de l'Accord sur le cadre de coopération pour le bassin du Nil promouvant une utilisation « équitable et raisonnable » des eaux du Nil.

Si l'Égypte de Morsi comme de Sissi est parvenue à nouer des alliances de circonstance avec certains États ripariens, c'est surtout en s'appuyant sur ses alliés traditionnels qu'elle a entrepris la déstabilisation de l'Éthiopie : la Somalie et l'Érythrée. La signature du MoU a fourni l'argument idéal à l'Égypte pour négocier un pacte de défense en août 2024 avec la Somalie et avec elle et l'Érythrée une alliance afin d'approfondir la coopération avec l'armée somalienne pour

¹⁷ Soit essentiellement l'utilisation des eaux du fleuve pour développer des systèmes d'irrigation.

faire face au « terrorisme » et protéger ses frontières terrestres et maritimes en octobre 2024.

Ces relations traditionnelles reposent avant tout sur le souvenir de l'appui qu'a apporté l'Égypte à Mogadiscio lors de ses tentatives irrédentistes des années 1960 et 1970¹⁸, comme son assistance à la lutte érythréenne pour son indépendance.

Cette solidarité est toutefois contrebalancée par la Turquie, avec laquelle la Somalie a négocié un accord de coopération et de défense en février 2024 et qui constitue le premier investisseur dans le pays (Kedir, 2016). C'est également elle qui a favorisé la reprise d'un dialogue Somalie-Éthiopie, ne voulant ni hypothéquer ses investissements dans ces deux pays, ni laisser le champ libre à l'Égypte en mer Rouge, où elle-même cherche à renforcer sa présence. Ce rapprochement avec l'Éthiopie a été perçu comme une trahison par l'Égypte et par l'Érythrée, d'autant plus forte qu'elle s'est concrétisée par une rencontre au sommet entre les deux dirigeants en février 2025. La réunion s'est conclue par un accord autorisant l'armée éthiopienne à rejoindre l'AUSSOM et accordant à la marine éthiopienne l'accès aux eaux somaliennes, en particulier à la mer Rouge (Horn Observer, 2025). Certes, l'accord dont on ne connaît pas le contenu exact ne précise pas s'il s'agit de la marine marchande ou de la marine de guerre. Il constitue pour le gouvernement somalien l'acceptation du statu quo, d'un usage d'une portion du territoire somalilandais par l'Éthiopie, en évacuant semble-t-il toutefois la reconnaissance diplomatique du Somaliland (Robinson, 2025).

4.2. Mais tout n'est que question de frontières, et de conflits emboîtés

Les liens de l'Égypte avec l'Érythrée paraissent plus solides, ce dernier pays entretenant des relations très ambiguës avec son voisin méridional, une alternance d'hostilité et d'entente

(Gascon, 2025), l'ayant combattu pendant une trentaine d'années avant de l'aider à lutter contre la tentative de coup d'État du gouvernement du Tigrée en 2020. C'était toutefois une alliance de circonstance¹⁹, l'Érythrée ne souhaitant pas qu'un gouvernement belliciste remplace celui de Abiy Ahmed avec lequel une paix avait été négociée en 2019, au prix de concessions territoriales éthiopiennes dans les secteurs du triangle de Badme et les zones de Tsorona et d'Irob. Un gouvernement éthiopien de nouveau dirigé par le Front de libération du peuple du Tigré (FLPT) pourrait réveiller d'anciennes revendications : le « Manifeste du FLPT », publié en 1976, intégrait de larges parts de l'Érythrée dans un Tigrée indépendant, notamment la totalité de la bande côtière entre Mersa et la frontière djiboutienne. Plus encore, Isaias Afwerki aurait perçu la réconciliation avec l'Éthiopie d'Abiy Ahmed comme « juste la poursuite de la guerre contre le FLPT » (Fröhlich, 2020) ; alignement stratégique de circonstance que vint renforcer l'entraînement par l'Érythrée des forces armées amhariques (Radio Erena, 2021).

Les accords de Pretoria mettant fin à l'affrontement entre les armées éthiopienne et tigréenne n'ont satisfait ni les Fano amhara ni le gouvernement érythréen qui avaient appuyés l'ENDF - tous deux écartés des négociations- et ont sanctionné la débâcle de l'armée tigréenne et du FLPT. Mais après la signature de l'accord de cessation des combats à Pretoria en 2022, les contacts ont été maintenus avec les groupes amhariques, tandis que d'autres ont été noués avec des représentants du FLPT. L'Éthiopie héberge également des opposants au régime érythréen, comme la Brigade N'hamedu et le Eritrean Afar National Congress (EANC), qui ont tenu un congrès à Addis Abeba le 27 janvier 2025 (Plaut, 2025). Mais cette opposition ne s'exprime pour l'heure qu'au sein de la diaspora²⁰, sans a priori conduire d'activités dans un pays au régime dictatorial d'inspiration maoïste.

¹⁸ En septembre 1960, l'empereur Hailé Sélassié résumait l'implication de l'Égypte dans l'invasion somalienne de l'Éthiopie en déclarant que « les Somaliens n'auraient jamais rêvé d'une telle idée sans y être incités par Nasser » (Erlich, 1994).

¹⁹ Ce sont deux régimes « qui ont estimé avoir un problème avec le TPLF » (DW, 2020).

²⁰ Elle est très fragmentée selon des lignes de fracture ethniques, régionales et religieuses (Kidane, 2022).

Ces interférences croisées sont toutefois dissymétriques : si les affrontements intra diasporiques troublent l'ordre public dans les pays hôtes²¹, un soutien plus réel est apporté par le gouvernement Afwerki à la Tigray Defense Force (TDF) sous le contrôle du FLPT contre le gouvernement provisoire du Tigrée (ICG, 2025). L'armée érythréenne continue également d'occuper malgré les accords de Pretoria des portions du territoire du Tigrée, dont elle a pillé les ressources (The Sentry, 2025), quoiqu'elle ait amorcé un retrait partiel (Ehl, 2025). Son gouvernement soutiendrait également les activités des Fano, notamment dans les woredas de l'Ouest du Tigrée qu'administre désormais le gouvernement amhara, ainsi qu'en région Amhara, contre l'armée fédérale.

Le gouvernement Afwerki soutiendrait également la Oromia Liberation Army (OLA), qui agit en région Oromo contre les populations amhara qui y sont installées, ainsi que contre l'armée fédérale. Infirmés par certains, confirmés par d'autres (Raleigh, 2025), ces rapprochements probables entre ennemis d'hier s'inscrivent dans un contexte éthiopien marqué par l'éclatement quotidien d'affrontements entre milices régionales et l'ENDF, souvent au détriment de la population civile. Sans doute Isaias Afwerki, président du pays depuis son indépendance, cherche-t-il à affaiblir l'Éthiopie sans la détruire afin de l'empêcher de devenir la puissance régionale que son poids économique lui permet d'espérer. Mais le rêve d'Abiy Ahmed, comme de ses prédécesseurs, est surtout fragilisé par la difficile gestion du pays, d'une fédération articulée autour de partis politiques ethno-régionalistes.

En guise de conclusion, Rodomont dans la corne de l'Afrique

La stratégie de diversification concurrentielle des débouchés maritimes éthiopiens s'efface-t-elle vraiment pour laisser place à une volonté d'obtenir un accès littoral de plein droit ? Le contexte régional est certes différent de celui qui prévalait sous Meles Zenawi, initiateur de la stratégie, mais certains «

fondamentaux » subsistent. La corne de l'Afrique demeure une zone de haute turbulence qui comprend, outre une Éthiopie en pleine croissance, mais déchirée de crises internes, « un État failli (la Somalie), un voisin difficile et isolé (l'Érythrée), un quasi-État (le Somaliland) » (Cabestan, 2012).

La principale nouveauté est la volonté ouverte des acteurs extrarégionaux d'influencer sur le développement de ces pays. Mais, sous le prétexte de les protéger ou de contribuer à ce développement, ils s'intéressent soit à la position qu'ils occupent à l'entrée et à la sortie du détroit de Bab el Mandeb, soit aux opportunités d'investissement ou de marché qu'ils recèlent. Ce faisant, ils exacerbent les tensions interétatiques préexistantes.

Certes, l'Érythrée n'est plus aussi isolée qu'il y a presque deux décennies, ayant tissé des liens étroits avec la Chine, l'Égypte, l'Arabie saoudite et plus récemment la Russie, mais demeure un État dictatorial, dirigé par un fondateur âgé. Le Somaliland poursuit sa quête de reconnaissance, mais son développement économique privilégie la capitale et Berbera au détriment du reste du pays : l'émergence du SSC, comme l'opposition croissante du clan Dir, à l'extrémité ouest du pays, fragilisent son intégrité territoriale. La Somalie reste un État failli, dont l'administration civile comme militaire ne contrôle qu'une partie du territoire, malgré un soutien technique et financier fort des acteurs régionaux, mais aussi de l'UE et des États-Unis.

Par ses propos publics, Abiy Ahmed pourrait être comparé au Rodomont du Roland furieux de l'Arioste, auteur de déclarations, comme d'actions furieuses et dérangeantes. Il n'en poursuit pas moins une construction continue de son pays en jouant la carte du développement régional, nouant des alliances d'intérêts commerciaux partagés avec des voisins qui poursuivent cependant leur propre agenda politique.

²¹ Voir par exemple Boris Busslinger, « Les manifestations de la communauté érythréenne suisse agitent le SEM », Le Temps, 18/09/2013.

Notice cartographique

Les différents types de corridors sont extraits de MTL, 2021 (op. cité), ainsi que Tedesse, 2022 (op. cité). Les corridors traversant la Région Somali sont des hypothèses à 25 ans ; les axes routiers eux-mêmes ont été rectifiés mais ne sont pas encore, ou complètement revêtus. De même pour le LAPPSET, si l'axe routier Isiolo-Moyale est achevé, l'axe Isiolo-Lamu n'existe que sous forme de tronçons non connectés. Pour une vision perspective sur l'interconnectivité des réseaux, voir Frédéric Lasserre et Olga Alexeeva, « Les routes de la soie en Afrique de l'Est à l'ère de Xi Jinping : une volonté de contrôle ou une stratégie opportuniste ? », *Revue Interventions économiques* [En ligne], 72 | 2024, consulté le 28 août 2025. URL : <http://journals.openedition.org/interventionseconomiques/27977> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/12bac>. Les ports secs sont extraits du site web de *Ethiopian Shipping and Logistics*, <https://www.eslse.et/dryport.php>.

Les zones sous contrôle des shebab ou de l'IS sont extraites de *Critical Threats* Projects (<https://www.criticalthreats.org/>), ainsi que de *The Economist*, 24 juillet 2025, <https://www.economist.com/middle-east-and-africa/2025/07/24/somalias-state-building-project-is-in-tatters>.

Notons que l'enjeu des affrontements porte moins sur le contrôle de territoires que sur celui des corridors. Voir notamment Géraldine Pinaudt, « Derrière la mer, les territoires : les territoires somalis de la Corne de l'Afrique au prisme de leur mise en corridor », *Hérodote* n°196, 1^{er} trimestre 2025, ainsi que Jamal Mohammed, « Navigating trade controls the political economy of checkpoints along Somalia's Garissa corridor », *The Rift Valley Institute*, 2025.

Références bibliographiques

Addis Standard (2023), « Feature: "A population of 150 million can't live in a geographic prison" – PM Abiy Ahmed », Addis Standard, 14 octobre 2023.

Addis Standard (2024), « Djibouti offers Ethiopia management of Tadjourah port to ease regional tensions », Addis Standard, 31 août 2024.

Al-Eissawy, Ahmed (2025), « What worries Egypt about Ethiopia's access to the Red Sea? », Arab News, 15 janvier 2025.

Ardemagni, Eleonora (2024), « Flexible Outposts: The Emirati Approach to Military Bases Abroad », Sada, Carnegie Endowment, 30 avril 2024.

BM (2025), « Goods exports (BoP, current US\$) – Ethiopia », World Bank Open Data, 2025.

Busslinger, Boris (2013), « Les manifestations de la communauté érythréenne suisse agitent le SEM », Le Temps, 18 septembre 2013.

Cabestan, J.P (2012), « La Chine et l'Éthiopie : entre affinités autoritaires et coopération économique », *Perspectives chinoises*, 2012/4 | 2012.

Chine (2016), « Loi sur les transports de la défense nationale de la République populaire de Chine, Adopté à la 22e réunion du Comité permanent de la 12e Assemblée populaire nationale, le 3 septembre 2016 ».

Čok, Corrado (2024), « Three's a crowd: Why Egypt's and Somalia's row with Ethiopia can embolden al-Shabaab », European Council on Foreign Relations, 7 novembre 2024.

Djama, Axelle (2023), « Le Somaliland, une "sécession réussie" mais un État non reconnu internationalement », TV5 Monde, 9 Mars 2023.

Ehl, David (2025), « A look at Eritrea's role as new Tigray war looms in Ethiopia », DW, 16 juillet 2025.

Eritreafocus (2025), « Saudi Arabia's Billion-Dollar Bid for Eritrea's Assab Port », Eritreafocus, 11 mars 2025, <https://eritrea-focus.org/saudi-arabias-billion-dollar-bid-for-eritreas-assab-port/>

Erlich, H., (1994), *Ethiopia and the Middle East*, Lynne Rienner, London.

Faruk, Omar (2024), « Somaliland's defense minister resigns over deal to give Ethiopia access to the region's coastline », AP News, 8 janvier 2024.

Fröhlich, Silja (2020), « Once enemies, Ethiopia and Eritrea ally against Tigray », DW, 29 novembre 2020.

Gascon, Alain (2025), « L'Érythrée, un balcon sur la mer Rouge », *Hérodote* n°196, 1er trimestre 2025.

Gebru, Micheale Kishen (2025), « The United Arab Emirates Engagement in Ethiopia: Implications for the Horn of Africa's Geopolitical and Security Landscapes », *Megatrends Afrika* at SWP, Berlin, Policy Brief 35, mars 2025.

Gobran, Mohamed (2024), « Arab League backs Somalia in rejecting Ethiopia-Somaliland deal », Arab News, 4 Janvier 2024.

- Guled, Ahmed (2021), Djibouti needs a Plan B for the post-Guelleh era, Middle East Institute, 20 juillet 2021. <https://mei.edu/publications/djibouti-needs-plan-b-post-guelleh-era>
- Hansen, Stig Jarle (2024), "Will al-Shabaab get stronger in Ethiopia? Two reasons why it's unlikely – analyst", The Conversation, 2 décembre 2024, <https://theconversation.com/will-al-shabaab-get-stronger-in-ethiopia-two-reasons-why-its-unlikely-analyst-242595>
- Harper, Mary (2025), « Cette nation africaine qui adore Donald Trump », BBC, 19 janvier 2025. <https://www.bbc.com/afrique/articles/c5y68e48nepo>
- Hasan, Yusuf M. (2025), « Somaliland: Somalia offers US 'control' over strategic ports », Somaliland Sun, 29 mars 2025. <https://somalilandsun.com/somaliland-somalia-offers-us-control-over-strategic-ports/>
- Horn Observer (2025), « Eritrea and Egypt Set to Punish Somalia's Hassan Sheikh for Aligning with Ethiopia », Horn Observer Contributor, 2 mars 2025.
- Hussein, H. (2014), « Egypt and Ethiopia spar over the Nile », Al Jazeera America, 6 février 2014.
- ICG (2024), « The Islamic State in Somalia: Responding to an Evolving Threat », ICG, 12 septembre 2024.
- ICG (2025), « Ethiopia and Eritrea Slide Closer to War amid Tigray Upheaval », ICG, 27 mars 2025.
- IGAD (2020), « Plan directeur de l'IGAD pour les infrastructures régionales », IGAD, mars 2020.
- Kedir, Anwar Seman (2016), « Turkey's emerging economic ties in the horn of Africa: the rise of virtual state », Istanbul Aydın Üniversitesi Dergisi, 32 2016.
- Kidane, Berhane (2022), The Eritrean Diaspora Opposition Movements: Obstacles and Challenges, Kalma, Linnaeus University Master Programme, printemps 2022.
- Mazel, Zvi (2020), « The Red Sea becomes a dangerous flash point », GIS Report Online, 16 mars 2020. <https://www.gisreportsonline.com/r/council-red-sea-basin/>
- MoF (2024), « Public sector debt statistical bulletin », Ministry of Finance, Statistical Bulletin –No. 48– 2019/20.
- MTL (2021), « Ethiopian transport master plan Summary Report 2022-2052 », Ministry of Transport and Logistics, 2021.
- Plaut, Martin (2025), « Brigade N'Hamedu: From Diaspora to Asmara », The Ethiopian Cable, 5 février 2025, <https://martinplaut.com/2025/02/05/brigade-nhamedu-from-diaspora-to-asmara/>
- Radio Erena (2021), « Thousands of Ethiopian soldiers receive military training in Eritrea », Radio Erena, 22 avril 2021.
- Raleigh, Clionadh (2025), « The possibility of war between Ethiopia and Eritrea », Expert Comment, ACLED, 26 mars 2025.
- Rania, R.a. Abushamala (2024), « L'Égypte appelle au respect de l'unité de la Somalie après l'accord conclu entre l'Éthiopie et le Somaliland », Anadolu Ajansi, 3 janvier 2024.
- Reuters (2024), « Somalia's Jubbaland government suspends ties with federal administration », Reuters, 28 novembre 2024.
- RFI (2017), « Les Émirats arabes unis (EAU) avaient déjà une base navale en Érythrée, ils en auront bientôt une seconde au Somaliland. Le Parlement de cette république auto-proclamée vient de lui donner son feu vert, en tout cas. Cette base doit renforcer la présence des Émirats dans la Corne de l'Afrique », RFI, 13-02-2017 Modifié le 13-11-2017 à 08:36.
- Robinson, William N. (2025), « The Ethiopia–Somaliland MoU, One Year On: Prospects, Pitfalls, and Security Implications », ISIR Institute, février 2025.
- Rukanga, Basillioh & Aden, Ibrahim (2024), « Aden Somaliland Opposition Leader wins presidential election », BBC News, 19 novembre 2024.
- Rukanga, Basillioh (2025), « 'No obstacles' to Russian Red Sea base – Sudan », BBC News, 13 février 2025.
- Salah, Amr Mohamed (2023), « China's growing maritime presence in Egypt's ports and the Suez Canal », Middle East Institute, 3 novembre 2023.
- Somali Dialogue Platform & Somali Public Agenda (2023), « The role of 4.5 in democratization and governance in Somalia - Implications and considerations for the way forward », Rift Valley Institute, mai 2023.
- Sperber, Amanda (2025), « Somalia offers US 'control' over strategic port », Semafor, 28 mars 2025. <https://www.semafor.com/article/03/28/2025/somalia-offers-us-control-over-strategic-ports>
- Tadesse, M.D.; Kine, H.Z.; Gebresenbet, G.; Tavasszy, L.; Ljungberg, D. (2022), « Key Logistics Performance Indicators in Low-Income Countries: The Case of the Import–Export Chain in Ethiopia », Sustainability 2022, 14, 12204. <https://doi.org/10.3390/su141912204>
- Tamru, Bezunesh (2025), « L'Éthiopie et la mer Rouge: entre mythe fédérateur et débouché commercial vital », Hérodote n°196, 1er trimestre 2025.
- Telci, Ismail Numan & Horoz, Tuba Öztürk (2018), « Military Bases in the Foreign Policy of the United Arab Emirates », Insight Turkey Vol. 20 / No. 2 /2018.

The Sentry (2025), « Power and Plunder: The Eritrean Defense Forces Intervention in Tigray », The Sentry.org, juin 2025.

TV5, TV5 Monde, 03/01/2025,
<https://information.tv5monde.com/afrique/l'Éthiopie-integre-une-nouvelle-force-de-maintien-de-la-paix-en-somalie-2755425>

UA (2024), « The Chairperson of the African Union Commission calls for mutual respect between Ethiopia and Somalia », AU Statement, 3 janvier 2024.

VOA (2023), « Le gouvernement fédéral reconnaît l'administration SSC-Khatumo », Voice of America, 19 octobre 2023 (trad. du Somali).

VOA (2025), Harun Maruf, « AU, Somalia agree on troop numbers for new mission », Voice of America, 25 février 2025.

Wendoson, Abera (2013), « Somalia gives recognition to Jubaland interim administration », Ethiopian Herald, 11 septembre 2013.

Yeboua Kouassi & Cilliers Jakkie (2023), « Development prospects for the Horn of Africa countries to 2040, Special Report », ISS African Futures, 7 juin 2023.

ARTICLE

LE DISCOURS MUSÉAL EST-IL UN ENJEU GÉOPOLITIQUE ? LE TIBET AU PRISME DU MUSÉE GUIMET

Katia Buffetrille

Katia Buffetrille est ethnologue, spécialiste des études tibétaines. Depuis trente-cinq ans, elle étudie les rituels « populaires », en particulier les pèlerinages autour des montagnes sacrées et les transformations qu'ils connaissent au sein de la République populaire de Chine. Ses recherches portent également sur les pratiques bouddhiques contemporaines, telles que les immolations et le végétarisme, ainsi que sur les relations sino-tibétaines. Elle se rend régulièrement au Tibet depuis 1985 pour des séjours de plusieurs mois et au Népal depuis 1974. Elle est l'auteure de nombreux articles et ouvrages, parmi lesquels *Pèlerins, lamas et visionnaires* : sources orales et écrites sur les pèlerinages tibétains (Wien 2000) et *L'âge d'or du Tibet : XVIIe et XVIIIe siècles* (Belles Lettres, 2019).

Résumé : Cet article analyse comment le musée Guimet a relayé le narratif officiel chinois sur le Tibet, contribuant à l'effacement de son statut de nation indépendante. Il met en évidence le rôle des administrateurs proches de la Chine, l'instrumentalisation de la coopération culturelle et les pressions économiques et diplomatiques exercées sur les institutions muséales. À travers cette étude, il montre comment la diplomatie culturelle chinoise s'appuie sur les musées pour légitimer une réécriture de l'histoire au détriment des sources et de la mission scientifique des institutions patrimoniales.

Mots clés : Musée, Guimet, Quai Branly, Tibet, Chine, artefacts, soft power, diplomatie culturelle, réécriture de l'histoire

Abstract: This article analyzes how the Guimet Museum relayed the official Chinese narrative on Tibet, contributing to the erasure of its status as an independent nation. It highlights the role of administrators close to China, the instrumentalization of cultural cooperation, and the economic and diplomatic pressures exerted on museum institutions. Through this study, it shows how Chinese cultural diplomacy relies on museums to legitimize a rewriting of history at the expense of the sources and the scientific mission of heritage institutions.

Keywords : Museum, Guimet, Quai Branly, Tibet, China, artifacts, soft power, cultural diplomacy, rewriting of history

Introduction

L'année 2024 a marqué un tournant dans la perception du rôle joué par certaines institutions muséales françaises. Les modifications terminologiques observées dans deux prestigieux musées français, le musée du Quai Branly et le musée Guimet à Paris, ont soulevé des questions

fondamentales sur la neutralité du discours muséal. Si l'on conçoit traditionnellement le musée comme une institution dédiée à la conservation des collections, leur exposition, la recherche à leur sujet, et la médiation culturelle, les événements récents révèlent une réalité plus complexe qui soulève une question : le discours muséal peut-il devenir l'instrument d'une diplomatie d'influence aux enjeux géopolitiques majeurs.

Cet article se propose d'analyser comment deux musées parisiens ont contribué à relayer le récit officiel chinois sur le Tibet, en effaçant son existence en tant que nation indépendante, ainsi que les procédés mobilisés pour y parvenir.

1. Les musées comme acteurs du soft power

1.1. Le musée du Quai Branly

La découverte en 2024 de l'utilisation du terme « Xizang » en lieu et place de « Tibet » dans la signalétique du musée du Quai Branly a provoqué une vive polémique dans le monde académique et au sein de la communauté tibétaine. En effet, les deux vitrines consacrées aux objets tibétains portaient la mention : « Chine, région autonome du Xizang », adoptant ainsi la terminologie officielle de Pékin.

Or, « Xizang » fait référence à ce que nous appelons la région autonome du Tibet (Xizang zizhiqu), une entité administrative créée en 1965 par les autorités chinoises sur un territoire recouvrant approximativement celui que gouvernait le gouvernement des dalai-lamas, le Ganden phodrang, de 1642 à 1959, c'est-à-dire le Tibet central et occidental, plus le Kham occidental. Les territoires tibétains hors région autonome ont, quant à eux, été intégré dans les provinces chinoises du Sichuan, Yunnan, Qinghai et Gansu. Il convient de rappeler que l'Armée populaire de libération (APL) a envahi le Tibet en 1950, un territoire qui jouissait d'une indépendance de facto depuis 1913 (van Walt van Praag, 1987 :136ff). Depuis cette date, la République populaire de Chine (RPC) occupe et administre ce territoire le traitant selon une logique coloniale, tout en cherchant constamment à légitimer sa présence par tous les moyens disponibles²².

Dans le cas du musée du Quai Branly, l'adoption du terme chinois « Xizang » s'avérait d'autant plus problématique que plusieurs objets ou peintures exposés provenaient de la collection Jacques Bacot (1877-1965), célèbre explorateur et tibétologue, premier titulaire de la chaire de tibétologie de l'École pratique des hautes Études, dont les voyages sont largement documentés dans ses ouvrages. Ayant beaucoup parcouru les régions orientales, essentiellement le Kham, il est probable que la majorité des objets tibétains qu'il avait rassemblés provenaient de ces zones (Bacot, 1909 et 1912). La formulation affichée pour les objets qu'il avait légués au musée : « Chine, région autonome du Xizang (Tibet), Tibet oriental » créait une confusion géographique manifeste, suggérant que le Tibet oriental était localisé dans la région autonome du Xizang, autrement dit dans le Tibet central. Cette substitution automatique du nom « Tibet » par « Xizang » aboutissait ainsi à un résultat pour le moins absurde.

Il est difficile d'imaginer que le remplacement du terme « Tibet » par l'appellation chinoise « Xizang » effectué plusieurs années auparavant dans ce musée, n'ait pas été le résultat

d'une pression. Il ne viendrait à l'esprit de personne d'utiliser « Deutschland » à la place d'« Allemagne » ou « Polska » pour « Pologne » dans la signalétique d'un musée afin d'indiquer la provenance d'une œuvre. Alors que le mot « Tibet » évoque universellement un pays, un peuple, le bouddhisme, le Dalai lama, et les hautes montagnes enneigées, le terme « Xizang », totalement méconnu du grand public, ne suscite aucune association d'idées. Cette substitution vise précisément à effacer tout ce que le terme Tibet incarne dans l'imaginaire occidental. Bien que la République populaire de Chine (RPC) occupe le Tibet depuis soixante-quinze ans, elle reste en quête permanente de légitimité. Si elle peut affirmer son contrôle du territoire par la force et un système de surveillance orwellien (Dalha, 2024) que j'ai pu observer lors de mes deux dernières enquêtes de terrain en 2024 et 2025, elle n'est jamais parvenue à effacer totalement l'identité tibétaine. Pourtant, elle n'hésite pas à mobiliser tous les moyens à sa disposition : répression, sinisation, suppression progressive de l'enseignement du tibétain, et bien d'autres mesures.

Face aux diverses pressions exercées (monde académique, associations tibétaines et des droits de l'homme, etc.), le musée du Quai Branly est rapidement revenu sur sa décision et a officiellement annoncé en octobre 2024 le retour du terme « Tibet ».

Cette volte-face contraste avec l'attitude du musée Guimet qui a maintenu sa position, ce que nous allons examiner en détails.

1.2. Le musée Guimet

L'année 2024 revêtait une importance particulière pour le plus grand musée d'art asiatique d'Europe, internationalement connu. Cette année marquait le sixième anniversaire des relations diplomatiques franco-chinoises et était déclarée « l'année du tourisme culturel franco-chinois ».

²² Le gouvernement chinois affirme, en dépit des sources historiques, que le Tibet fait partie intégrante de la Chine depuis des siècles. Il ne cesse de mettre en avant le développement que connaît le Tibet depuis la « libération pacifique ». Par ailleurs, depuis le décret de 2007 sur les « mesures de gestion de la réincarnation des bouddhas vivants dans le bouddhisme tibétain » adopté par l'Administration d'État des affaires religieuses (SARA), toute réincarnation doit recevoir l'aval de l'État. La réincarnation du Panchen lama, deuxième autorité religieuse du Tibet, reconnue par le Dalai lama en 1995, a aussitôt été enlevée par les autorités chinoises qui ont mis à sa place un candidat de leur choix. Leur but ultime est la reconnaissance du futur Dalai lama.

À cette occasion, différents événements étaient organisés dans les deux pays et le musée Guimet était l'un des lieux choisis pour abriter quatre expositions majeures :

- Chefs-d'œuvre de la porcelaine monochrome chinoise (VIIIe-XVIIIe siècle)
- Kazakhstan, Trésors de la grande steppe
- L'or des Ming : Fastes et beautés de la Chine impériale (XIVe-XVIIe siècle)
- La Chine des Tang, une dynastie cosmopolite (VIIe-Xe siècle) qui constituait l'événement phare de cette programmation.

1.2.1. Politique muséale du musée Guimet

Dès sa prise de fonction à la présidence du musée Guimet en 2022, Yannick Lintz a défini une politique ambitieuse visant à « cultiver l'excellence et la renommée mondiale de l'institution dans son domaine tout en œuvrant à rendre son parcours permanent et sa programmation culturelle plus immersifs, afin de s'adresser à toute la société » (Printemps Asiatique, 2025). Son objectif déclaré est « de faire de ce musée un outil culturel et éducatif permettant de créer une passerelle entre les civilisations européennes et asiatiques » (ibid.). Elle souhaite ainsi élargir le public du musée, au-delà des seuls initiés. La réalisation de ce projet implique des ressources financières importantes : il lui revient donc de solliciter mécènes et philanthropes (ibid.). Yannick Lintz, présidente du Musée national des arts asiatiques-Guimet, Paris. Musée national, Guimet bénéficie de dotations de l'État, mais celles-ci tendent à diminuer, ce qui conduit les musées nationaux à développer diverses stratégies pour accroître leurs ressources propres.

La vision de la présidente concernant les collections tibétaines illustre de manière significative la position institutionnelle du musée. Dans un entretien accordé à France Culture, elle déclarait : « Dans la diversité des collections chinoises [sic], nous avons des peintures et sculptures tibétaines, que nous exposons dans la Galerie du Monde himalayen [sic] » (Radio France, 2024). Cette formulation soulève plusieurs interrogations sur la classification géopolitique des œuvres : l'emploi du terme « collections chinoises » pour désigner des artefacts tibétains témoigne d'un positionnement qui

transcende la simple muséographie pour s'inscrire dans une logique diplomatique plus large.

Cette dimension diplomatique n'est pas dissimulée par la direction du musée, bien au contraire. Dans un autre entretien, la présidente assume explicitement cette démarche : « À Guimet, j'assume de faire de la diplomatie culturelle, comme je fais de la politique culturelle » (Godeau, 2025). Cette déclaration éclaire sous un nouveau jour la gestion des collections issues de pays « sensibles ». Ainsi, le musée ne se contente pas de présenter des œuvres, il s'inscrit activement dans les enjeux géopolitiques contemporains en adoptant une nomenclature qui reflète les rapports de force internationaux plutôt qu'une approche strictement historique ou culturelle.

1.2.2. L'année 2024

L'année 2023, avait vu la nomination, au Conseil d'administration du musée, de deux personnes proches du gouvernement chinois : Jean-Pierre Raffarin, ancien premier ministre, qualifié de « vieil ami du peuple chinois » par le président Xi Jinping lui-même lors de la remise de la « médaille de l'amitié » ; et Henry Giscard d'Estaing, fils de l'ancien président de la République et dirigeant du Club Med, racheté par le groupe chinois Fosun. Aline Sylla Walbaum, ancienne participante du programme « Jeunes leaders » de la Fondation France- Chine, voyait également sa présence au Conseil prolongée. Elle a été remplacée en mai 2025 par Qiong Er Jiang, artiste franco-chinoise dont les installations monumentales ont été présentées au musée durant cette année de commémoration. Sur les cinq membres du conseil d'administration, trois se distinguent par leur proximité relationnelle avec la Chine.

Une rénovation des salles d'exposition permanente consacrées aux objets du Népal et du Tibet avait été engagée, et au moment de la réouverture en février 2024, l'appellation « Népal-Tibet » avait disparu au profit de « Monde himalayen ».

Cette modification s'accompagnait d'une requalification systématique des objets, désormais présentés comme relevant de l'« art tibétain » du « Monde himalayen ». Cette terminologie s'avère scientifiquement contestable : l'Himalaya ne constitue que la frange méridionale du Tibet, territoire de 2,5 millions de km², représentant un quart de la superficie de la RPC.

La défense du musée, invoquant une acception « culturelle » plutôt que géographique, semble difficile à soutenir à l'analyse. En effet, l'espace himalayen ne peut être considéré comme une aire culturelle homogène, mais plutôt comme une zone de contact où se croisent et s'entremêlent les influences indiennes et tibétaines (Anand et al 2024). Réduire la culture tibétaine à ses seules manifestations himalayennes méridionales constitue une vision réductrice qui occulte l'ampleur historique et culturelle de cette civilisation distincte.

Ces changements survenaient alors qu'en 2023, lors d'un séminaire international sur les études tibétaines, Wang Linping, un chercheur chinois affilié avec le Collège de marxisme de l'Université d'ingénierie de Harbin avait préconisé le remplacement systématique du terme « Tibet » par « Xizang » dans toutes les publications en langues occidentales (Tibetan Review, 2023). Cette proposition soutenue par le Département du Front Uni, — une instance du comité central du PCC dont le rôle est d'établir et exploiter des relations avec des personnes ou des groupes extérieurs au PCC afin qu'ils soutiennent les objectifs du Parti²³ — fut reprise par le PCC. La justification avancée révèle la stratégie sous-jacente : selon les autorités chinoises, lorsque l'Occident utilise le terme « Tibet », il fait référence à l'ensemble du plateau tibétain, c'est-à-dire « le grand Tibet, faussement revendiqué par les forces séparatistes du XIV^e Dalai-lama » (Ambassade de la République populaire de Chine en France, 2024). On sait que pour les Chinois, le territoire de la région autonome du Tibet/Xizang créé en 1965 correspond à l'intégralité du Tibet, occultant délibérément les régions orientales du Kham et de l'Amdo, pourtant tibétaines mais intégrées aux provinces chinoises du Qinghai, Gansu, Yunnan et Sichuan.

Ces événements auxquels s'ajoutait la visite de Xi Jinping à Paris en mai 2024 laissaient penser que les changements d'appellation n'étaient pas que de simples coïncidences fâcheuses. L'exposition « La Chine des Tang, une dynastie cosmopolite (VII^e-Xe siècles) » ne faisait que renforcer cette impression.

2. La Chine des Tang, une dynastie cosmopolite (VII^e-Xe siècle)

Présentée comme le point d'orgue du programme commémoratif de cette année, cette exposition s'est tenue du

20 novembre 2024 au 3 mars 2025. À l'instar des précédentes, elle a été organisée avec le soutien d'Art Exhibitions China (AEC), organisation placée sous l'autorité de l'Administration nationale du patrimoine culturel, elle-même rattachée au ministère chinois de la culture et du tourisme. Par ce dispositif, le gouvernement chinois conserve un contrôle direct sur la manière dont l'art et la culture chinois sont présentés à l'étranger, tout en inscrivant ces échanges culturels internationaux dans un cadre institutionnel approuvé.

La participation chinoise s'est révélée déterminante dans la réalisation de ces expositions, à la fois pour le prêt d'objets en provenance de plusieurs musées chinois, et par le soutien financier apporté à cette année commémorative, notamment à l'organisation de l'exposition « La Chine des Tang » par deux holdings : MGM China Holdings Limited et China Poly Group. Ces entreprises d'État entretiennent des liens étroits avec le Parti communiste chinois, et certains de leurs membres appartiennent au Département du Front Uni.

Lors de cette exposition, l'influence de la Chine s'est affirmée de manière particulièrement claire. Alors qu'elle occupait plusieurs salles du musée Guimet, aucune mention n'était faite du Tibet. Un seul terme apparaissait : « Tubo ». Celui-ci servait à désigner indifféremment une période historique (la période « Tubo »), une population (les « Tubos » occupèrent Chang'an, un style artistique (le style « Tubo »), une culture (la culture « Tubo ») ou des objets spécifiques (objet en or « Tubo »). L'expression « empire Tubo », pourtant couramment employée en Chine, n'était jamais mentionnée.

Cette terminologie, totalement obscure pour le grand public, n'était expliquée que par une petite affiche discrète et difficile d'accès, précisant que « le principe retenu est d'utiliser le nom historique « Tubo » pour désigner la dynastie originaire du plateau tibétain qui a prospéré du VII^e au IX^e siècle ». Le même avertissement figurait dans le catalogue de l'exposition.

²³ Voir Weiner 2020 sur le rôle du Front uni en Amdo (région nord-est du Tibet) dans les années 1950

Or, à la différence du royaume de Silla, systématiquement accompagné de la mention « Corée », aucune clarification n'était apportée pour « Tubo ».

L'absence totale de cartes, —sujet hautement sensible dans la Chine contemporaine— ne faisait qu'accroître la confusion.

L'emploi du terme « Tubo » dans l'exposition « La China des Tang » révèle une approche scientifique d'autant plus discutable que cette dénomination ne figure que dans les sources chinoises. Les documents chinois de l'époque Tang (VIIe-Xe siècles) désignent en effet les Tibétains par le terme Tufan, prononcé et transcrit partout en RPC en pinyin romanisé sous la forme Tubo. Or, cette hypothèse a été dès 1915 fermement réfutée par l'éminent sinologue Paul Pelliot (1878-1945) qui avait démontré l'inexactitude de cette interprétation (Pelliot 1915 : 1-26).

Par ailleurs, les cartels décrivant les objets issus de l'empire tibétain portaient la mention « époque Tang, période Tubo (7e-9e siècles) ». Une telle formulation suggérerait que « Tubo » constituait une subdivision chronologique de la dynastie Tang, plutôt qu'un empire rival, indépendant et conquérant. Un exemple est parfaitement révélateur : un « Ornement de tête à motif de Phénix. Époque Tang, période Tubo (VIIe-IXe siècle) » était accompagné de la description suivante : « Avec ses feuilles disposées en forme d'éventail, cet ornement en ajour épouse la forme d'un paon. Au centre, un phénix se déploie, le corps couvert de motifs d'écailles de poisson. L'ensemble, réalisé par martelage et ajout de filigranes et de granulations, est incrusté de turquoises. Les objets en or de la période Tubo étaient réputés pour leur beauté, leur originalité et leurs remarquables finitions. Ils étaient souvent incrustés de diverses pierres précieuses et semi-précieuses, et ornés d'une grande variété de motifs ».

De ces explications, il est évident que pour le visiteur non spécialiste, cet ornement avait été créé sous la dynastie Tang, lors d'une époque appelée « Tubo ». La présentation muséale effaçait ainsi l'altérité politique du Tibet de l'époque pour l'inscrire dans une continuité historique chinoise (Arnaud, 2021).

Cette présentation contredit pourtant l'ensemble des sources historiques, chinoises comme tibétaines, qui attestent qu'au

VIIe siècle, les Tibétains avaient constitué un vaste empire unifié rivalisant avec la Chine des Tang en Asie centrale. Les Tibétains occupèrent même pendant quinze jours la capitale chinoise Chang'an (actuelle Xian), exploit qu'aucune armée chinoise ne parvint jamais à reproduire en territoire tibétain. Loin d'être une « période » de la dynastie Tang, l'empire tibétain constituait sa principale menace géopolitique, et la Chine tentait de l'amadouer par une diplomatie de cadeaux et d'alliances matrimoniales.

Le choix de la dynastie Tang pour une exposition n'est nullement un hasard. Elle constitue un vecteur privilégié pour véhiculer des messages diplomatiques à destination des publics occidentaux car elle incarne l'âge d'or d'une Chine cosmopolite, ouverte et rayonnante sur le monde. Cette période historique, caractérisée par une exceptionnelle diversité culturelle et des échanges commerciaux florissants, entre en résonance directe avec les concepts contemporains portés par Xi Jinping, tels que le « Rêve chinois » et la « renaissance nationale ». L'évocation de Chang'an, alors capitale la plus peuplée du monde et carrefour majeur des civilisations, sert à légitimer historiquement l'initiative moderne des Nouvelles Routes de la soie. Elle permet de présenter la Chine non pas comme une puissance émergente cherchant à bouleverser l'ordre établi, mais comme une civilisation retrouvant sa place naturelle de connecteur mondial. Cette stratégie illustre parfaitement la maxime chinoise consistant à « utiliser le passé pour servir le présent », transformant le patrimoine culturel en instrument de soft power contemporain.

3. Le soft power, version chinoise

Le concept de soft power, tel que défini par Joseph Nye, fait son entrée en Chine en 1992 avec la traduction de son ouvrage fondateur.

Dès lors, le pays s'engage dans une tentative d'adaptation des tactiques américaines d'influence, avec des résultats contrastés qui témoignent de la complexité d'appliquer un modèle occidental à un contexte politique et culturel profondément différent (Llamas, 2022).

Ce n'est toutefois qu'en 2007, lors du 17e Congrès du Parti communiste chinois (PCC), que la stratégie de soft power est officiellement adoptée comme principe politique (Courmont 2012 : 288, 291; Tsongo & al 2025 : 71).

Parmi les différentes écoles de pensée, c'est l'école de Shanghai, également appelée école culturelle en raison de l'importance qu'elle accorde à la culture, qui est alors mise en avant par Hu Jintao dans son discours au 17e Congrès. Elle confère à l'histoire ancienne et à la culture traditionnelle un rôle central en les érigeant en instruments du soft power (Courmont 2012 : 292 ; Klimes 2017 : 134).

Sous Xi Jinping, le PCC continue d'utiliser la culture comme outil de soft power, mais aussi « comme le canal de communication le plus approprié pour expliquer l'histoire de la Chine » (Klimes 2017 : 137) et pour imposer son propre récit. Une page publiée en 2014 par l'Ambassade de Chine au Népal révèle les intentions de Xi Jinping à cet égard : « La Chine doit être présentée comme un pays civilisé caractérisé par une histoire riche, l'unité ethnique et la diversité culturelle, et comme une puissance orientale dotée d'un bon gouvernement, d'une économie développée, d'une prospérité culturelle, de l'unité nationale et de magnifiques montagnes et rivières » (Ambassade de la République populaire de Chine au Népal, 2024).

À la suite du discours de Xi Jinping lors de la Conférence nationale sur le travail de propagande et d'idéologie en 2019, le mot d'ordre « bien raconter l'histoire de la Chine » devient le credo à propager (Chen, 2019). On sait combien la réécriture de l'histoire est une pratique courante et ancienne en Chine (Brook 2019). Dans cette perspective, la Chine utilise les expositions pour servir l'objectif général de construction d'images et développer sa diplomatie culturelle — outil emblématique du soft power culturel — dans le but de projeter une image de la Chine « culturellement avancée, civilisée, démocratique, innovante, ouverte, pacifique et responsable » (Kong 2015 : 66).

Mais ces efforts pour imposer un nouveau récit portent-ils finalement leurs fruits ? Une page publiée en 2024 par l'Ambassade de Chine en France révèle la vision de Xi Jinping sur la dynastie Tang. Il décrit cette dynastie comme « l'une des

dynasties les plus prospères de l'histoire chinoise, caractérisée par une économie dynamique, une culture florissante, une inclusivité intellectuelle, des réalisations artistiques remarquables et une intégration ethnique, dont l'influence culturelle s'étendait à toute l'Asie et atteignait l'Europe par la Route de la soie. Les réalisations artistiques de la dynastie, telles que la poésie, la peinture et les objets en or et en argent, sont encore admirées aujourd'hui » (Ambassade de la République populaire de Chine en France, 2024b).

L'efficacité du soft power et de la diplomatie culturelle, telle qu'elle se manifeste à travers les expositions, peut être mesurée au regard de plusieurs indicateurs clés : l'ampleur de la couverture médiatique, la qualité et la profondeur des articles qui s'y rapportent et, surtout, l'image de la Chine qui en émerge et la manière dont celle-ci est relayée dans la presse écrite, les émissions radiophoniques et télévisuelles.

4. La couverture médiatique de l'exposition Tang

Une analyse des dix-sept articles de journaux et de magazines, ainsi que de trois émissions radiophoniques (dont deux entretiens avec les commissaires d'exposition sur France Culture et Radio France Internationale) révèle dans quelle mesure la couverture médiatique de l'exposition sur les Tang au musée Guimet s'est alignée sur le message voulu par le musée et ses partenaires chinois. Cette étude permet d'évaluer l'efficacité de la stratégie de communication culturelle mise en œuvre et de mesurer la réception du discours officiel dans l'espace médiatique français.

Cette exposition a suscité un accueil presque unanimement enthousiaste de la part de la presse française : Le Figaro y voyait une « exposition exceptionnelle » ; DésirsDeVoyage saluait la « richesse incroyable des artefacts exposés » ; LCV magazine évoquait une « collection incroyable de trésors » tandis que Les Inrockuptibles soulignaient la présentation de « trésors jamais vus auparavant en France » etc. Certains critiques sont même allés jusqu'à qualifier l'exposition de « miracle » (cité par Radio-France 2024).

Parmi les dix-sept articles publiés, seuls cinq ont mentionné le partenariat avec Art Exhibition China (AEC), sans toutefois interroger la nature de cette organisation ni le rôle qu'elle a joué dans la sélection des objets et la conception de l'exposition.

La plupart des comptes-rendus s'est focalisée sur la dynastie Tang elle-même, au lieu d'examiner de manière critique l'exposition elle-même. Dans l'ensemble, la presse a ainsi relayé la vision que la Chine entend promouvoir de cette période — une image renforcée par la brochure consacrée à la Chine par le musée Guimet dans le cadre de cette année commémorative.

La couverture médiatique s'est largement appuyée sur les communiqués de presse, catalogues et autres documents fournis par le musée, mettant en avant la remarquable prospérité éclatante de Chang'an, capitale située au carrefour des Routes de la soie, ainsi que l'ouverture de cet empire présenté comme résolument cosmopolite — la formule de « dynastie cosmopolite » forgée dans les documents du musée a été reprise par tous les journalistes. Plusieurs articles ont souligné l'intégration des populations non-chinoises, créant un « melting-pot culturel », tout en exaltant la richesse culturelle de cette dynastie qui, dans un contexte de paix et de stabilité, étendit son influence sur un territoire immense. La Chine des Tang y apparaît ainsi comme un centre de civilisation rayonnant.

Mais remarquablement absentes de la couverture médiatique étaient les références aux inondations, sécheresses et famines dévastatrices qui frappèrent la dynastie, aux guerres contre l'empire tibétain, à l'aide militaire apportée par les Ouïghours lors de la rébellion d'An Lushan (Mackerras 2004 : 94-95), ainsi qu'aux autres crises majeures auxquelles les Tang durent faire face. Un seul média, Boulevard Voltaire — site associé à des figures de l'extrême droite française — a évoqué « l'expansion territoriale majeure des Tang en Asie occidentale, au nord du Vietnam et en Corée ».

Seules quatre publications (Le Monde, L'Humanité, France inter and Bilan) ont émis des critiques à l'égard des concessions politiques du musée Guimet, notamment le remplacement du terme « Tibet » par « Tubo » dans

l'ensemble de l'exposition, la modification du nom de la salle d'exposition permanente et la suppression des mentions de « Tibet » sur les cartels des objets. Ces choix ont suscité des interrogations sur les liens financiers entre l'institution et la Chine. Étienne Dumont, écrivant dans le magazine suisse Bilan (Guimont, 2024), a livré l'analyse la plus sévère dans un article intitulé « Le Guimet perd la face avec la Chine de la dynastie Tang ». Il y déplore une exposition dépourvue de la splendeur annoncée, composée de prêts jugés « modestes » et présentée dans un décor « tout bonnement affreux ». Il souligne que les promesses de choses inédites venues de « l'ex-Céleste Empire » relèvent davantage d'une opération de soft power que d'un grand événement muséal, et n'ont pas été exemptes de concessions politiques.

À en juger par la couverture médiatique il faut reconnaître qu'en dépit de cet article très négatif paru dans Bilan, l'exposition Tang organisée par le musée Guimet s'est conformée avec succès à l'image de la Chine contemporaine promue par Xi Jinping : une nation civilisée avec une riche histoire, fondée sur l'unité ethnique, la diversité culturelle, la bonne gouvernance, le développement économique, et la prospérité culturelle. Les réactions des médias ont démontré l'efficacité de cette stratégie de soft power et de diplomatie culturelle.

L'ampleur même du débat médiatique suscité témoigne, paradoxalement, du succès de cette stratégie de soft power. En générant des discussions passionnées sur l'identité tibétaine et les enjeux géopolitiques sino-tibétains, l'exposition a imposé ses propres termes dans le discours public, démontrant ainsi l'efficacité redoutable des mécanismes contemporains de diplomatie culturelle chinoise. Le fait que des institutions prestigieuses comme le musée Guimet puissent devenir des instruments de cette influence révèle la sophistication croissante des stratégies d'influence culturelle déployées par Pékin à l'échelle internationale.

À ce jour, un seul musée s'est fermement opposé aux exigences chinoises.

Le directeur du Château des ducs de Bretagne préparait, en collaboration avec le musée de Hohhot, une exposition sur Gengis Khan, Fils du ciel et des steppes – Gengis Khan et la naissance de l'empire mongol. Alors que le prêt de 225 objets était acté, les autorités chinoises ont exigé la suppression des termes « Gengis Khan », « empire » et « mongol », ainsi qu'un contrôle total des textes, catalogues et supports de communication. Un synopsis imposé par le Bureau du patrimoine de Pékin relayait le narratif officiel chinois.

Constatant que ces conditions compromettaient l'intégrité scientifique et éthique de l'exposition, le musée a suspendu la programmation en 2020. En 2023, il a pu présenter une remarquable exposition sur Gengis Khan, organisée avec des prêts de musées et collections privées, sans implication de la Chine (Bordier, 2023).

Conclusion

Ces événements montrent combien les institutions muséales peuvent devenir des instruments privilégiés d'une diplomatie culturelle offensive. Sous couvert de coopération internationale et de célébrations diplomatiques, la Chine déploie une stratégie cohérente d'effacement de l'identité tibétaine, en tirant parti des contraintes budgétaires et des besoins de financement des musées français. Elle parvient ainsi à imposer son narratif officiel à des institutions culturelles de pays démocratiques au prix, dans le cas précis, d'une réécriture de l'histoire en contradiction avec les sources, alors même que le discours muséal devrait garantir la rigueur des faits et le respect des données historiques.

L'exposition Tang illustre de manière éloquent la manière dont un musée construit et oriente son discours : par la sélection et la mise en scène des œuvres, la rhétorique des textes explicatifs, les choix scénographiques, —et tout autant par les silences et omissions qui deviennent eux-mêmes porteurs de sens et révèlent les enjeux idéologiques sous-jacents.

Cette instrumentalisation du discours patrimonial soulève des questions fondamentales sur l'indépendance scientifique des institutions culturelles des pays démocratiques face aux pressions géopolitiques contemporaines. Le problème relevé en France se retrouve dans d'autres musées européens,

confrontés aux mêmes dilemmes. Il met en lumière les défis auxquels sont confrontées les démocraties occidentales dans la préservation de leur autonomie intellectuelle face aux stratégies d'influence menées par des régimes autoritaires.

L'enjeu dépasse largement la seule question tibétaine : il s'agit de savoir si les musées occidentaux pourront continuer à remplir leur mission première : celle d'éduquer, de transmettre et de présenter les diverses cultures de manière rigoureuse et objective, ou s'ils deviendront progressivement les instruments d'une réécriture de l'histoire au service d'intérêts géopolitiques étrangers.

Postscriptum

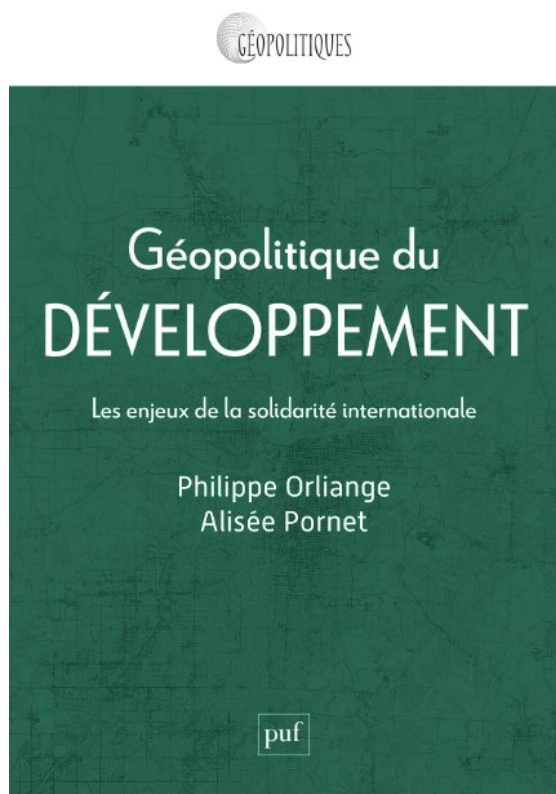
Depuis la rédaction de cet article, les cartels des œuvres ont été modifiés : si l'appellation monde himalayen est maintenue, la mention « art tibétain » a été finalement remplacée au profit de « Tibet », suivie de la provenance exacte lorsque celle-ci est connue : Tibet central, occidental ou oriental —un changement peut-être motivé par le recours en justice déposé par quatre associations pour « excès de pouvoir ». En revanche, l'intégration d'objets de la Mongolie et de la Chine du nord dans la salle « monde himalayen » confère à cet espace une extension géographique des plus surprenante !

Références bibliographiques

- Ambassade de la République populaire de Chine au Népal (2024). Xi: China to promote cultural soft power. 2 janv., https://np.china-embassy.gov.cn/eng/News/201401/t20140102_1583233.htm
- Ambassade de la République populaire de Chine en France (2024). Nouveaux éléments d'explication sur le mot Xizang, appellation officielle de la région chinoise concernée. 9 nov., https://fr.china-embassy.gov.cn/fra/zfzj/202412/t20241218_11496183.htm
- Ambassade de la République populaire de Chine en France (2024b). Le président Xi Jinping et son homologue français Emmanuel Macron préfacent une exposition intitulée "La Chine des Tang : une dynastie cosmopolite (VIIe-Xe siècle)". 19 nov., https://fr.china-embassy.gov.cn/fra/zfzj/202412/t20241218_11496183.htm

- embassy.gov.cn/fra/zgyw/202412/t20241218_11496348.htm
- Anand, D. et al (2024) Introduction. The Himalayas from its edges: networks, identities and place-making. URL: <http://journals.openedition.org/ebhr/2248>
- Arnaud, B. (2021). La Chine réécrit-elle son histoire ? Sciences et Avenir, 25 janvier, https://www.sciencesetavenir.fr/archeo-paleo/archeologie/la-chine-reecrit-elle-son-histoire_151199
- Bacot, J. (1909) Dans les Marches tibétaines. Autour du Dokerla (novembre 1906-janvier 1908). Paris, Plon-Nourrit.
- Bacot, J. (1912). Le Tibet révolté. Vers Népémakö, la Terre promise des Tibétains. Paris, Hachette.
- Bordier, J. (2023). Comment la Chine a tenté de censurer une exposition sur Gengis Khan en France. Le Nouvel Obs, 22 oct., <https://www.nouvelobs.com/culture/20231022.OBS79831/comment-la-chine-a-tente-de-censurer-une-exposition-sur-gengis-khan-en-france.html>
- Brook, T. (2019) Great State: China and the World. London, Profile Books.
- Chen, L. (2019). Research on Working Paths for Propaganda and Ideological Culture with New Concepts. Proceedings, 2019 International Conference on Cultural Studies, Tourism and Social Sciences (CSTSS 2019), https://webofproceedings.org/proceedings_series/ESSP/CSTSS%202019/CSTSS110474.pdf
- Collective. 2024. La Chine des Tang : une Dynastie Cosmopolite (VIIe-Xe siècle). Paris, Grandpalais RMN, éditions Musée Guimet.
- Courmont, R. (2012) Le soft power chinois : entre stratégie d'influence et affirmation de puissance. Revue d'études comparatives Est-Ouest, vol. 43, n° 1-2 : 287-309.
- Dalha, T. (2024). Surveillance and security in Tibet: China creating an orwellian world with information warfare. Human Rights and International Democratic Solidarity. 3 mai, <https://www.cadal.org/publications/articles/?id=16096>
- Godeau, R. (2025). Yannick Lintz : « A Guimet, j'assume de faire de la diplomatie culturelle, comme je fais de la politique culturelle ». L'Opinion, 8 janvier, <https://www.lopinion.fr/o2-week-end/yannick-lintz-a-guimet-jassume-de-faire-de-la-diplomatie-culturelle-comme-je-fais-de-la-politique-culturelle>
- Guimont, É. (2024). Le Guimet perd la face avec la Chine de la dynastie Tang. Bilan, 3 déc., <https://www.bilan.ch/story/ed-tang-990516223869>
- Klimes, O. (2017) China Cultural Soft power: The Central Concept in the early Xi Jinping era (2012–2017). Acta Universitatis Carolinae. Philologica 4/ Orientalia Pragensia: 127-150.
- Kong, Da. (2015) Imaging China: China's Cultural Diplomacy through loan exhibitions to British Museums. UK, University of Leicester, School of Museum Studies, thèse de doctorat non publiée.
- Llamas, R. (2022). Culture and Soft Power in China: The Case of Theater. Insights, 18 octobre, <https://www.ie.edu/insights/articles/culture-and-soft-power-in-china/>
- Mackerras, C. (2004) Relations between the Uighurs and Tang China 744-840. Journal of Turkic Civilization Studies: 93-106.
- Printemps Asiatique (2025). Yannick Lintz, présidente du Musée national des arts asiatiques – Guimet, <https://www.printemps-asiatique-paris.com/interviewyannicklintz>
- Radio-France (2024). Musée Guimet : la diplomatie culturelle, tout un art. 21 août, <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/france-culture-va-plus-loin-l-invite-e-des-matins/musee-guimet-la-diplomatie-culturelle-tout-un-art-9752133>
- Tibetan Review (2023). China to replace 'misleading' name 'Tibet' with 'Xizang'? 18 août, <https://www.tibetanreview.net/china-to-replace-misleading-name-tibet-with-xizang/>
- Tsongo, K. Pembe Ngwey et al (2025) Chinese Soft Power: Towards a Pacifist Vision of Power. Open Journal of Political Science, 15: 68-81, <https://doi.org/10.4236/ojps.2025.151005>
- van Walt van Praag, M. (1987) The Status of Tibet. History, Rights, and Prospects in International Law. Boulder, Colorado: Westview Press.
- Weiner, B. (2020) The Chinese Revolution on the Tibetan Frontier. Ithaca, Cornell University Press.

R E C E N S I O N S



**Philippe Orlange et Alisée Pernet (2025).
Géopolitique du développement. Les enjeux de la
solidarité internationale. Paris : PUF, 243 p.**

L'ouvrage *Géopolitique du développement : les enjeux de la solidarité internationale*, de Philippe Orlange et Alisée Pernet, part d'une idée simple : le développement n'est pas une politique neutre et technique, mais un espace de rapports de force. L'aide publique au développement et les financements internationaux ne sont pas seulement des gestes de solidarité ; ce sont aussi des outils de puissance utilisés par les États et les grandes institutions pour défendre leurs intérêts, diffuser leurs normes et peser sur les trajectoires économiques, sociales et écologiques des pays dits « en développement ».

Les auteurs commencent par revenir sur l'ancienne approche fonctionnaliste du développement. Celle-ci voyait les organisations internationales comme des machines techniques, presque apolitiques, chargées de résoudre des

problèmes concrets (infrastructures, santé, agriculture) et, à travers cela, de favoriser la paix. Les auteurs montrent que cette vision masque en réalité des enjeux géopolitiques : ce sont des choix politiques, qui profitent à certains acteurs plutôt qu'à d'autres. Dans la lignée des travaux de Marcus Power et de la géopolitique critique française (Yves Lacoste), ils rappellent que le développement est lié depuis l'origine aux grandes inquiétudes des puissances occidentales : décolonisation, lutte contre le communisme, puis contre le terrorisme. Le vocabulaire du « sous-développement », les cartes Nord/Sud et les grands récits sur la pauvreté sont eux-mêmes des instruments de pouvoir.

Le livre propose ensuite une relecture historique de l'aide au développement. À partir du discours de Truman sur les « pays sous-développés », les auteurs déroulent un fil qui va de la guerre froide aux Objectifs du millénaire, puis aux ODD et à l'Accord de Paris. Ils montrent comment l'aide s'est structurée autour de quelques grands moments : reconstruction européenne et asiatique, confrontation Est-Ouest, décolonisation, puis mondialisation financière. En s'appuyant sur Severino, ils rappellent que l'aide n'est pas née d'un pur idéal humaniste, mais d'un mélange de reconstruction, de rivalités idéologiques et de compétition économique pour l'accès aux marchés du Sud.

Un des points intéressants du livre est l'usage du « piège de Kindleberger ». Les auteurs rappellent, en s'appuyant sur cette idée reprise notamment par Joseph Nye, qu'un système international stable a besoin d'au moins une grande puissance prête à fournir des biens publics mondiaux : un commerce relativement ouvert, un système financier qui tient en cas de crise, des mécanismes d'aide et de stabilisation. Kindleberger expliquait déjà que la Grande Dépression venait en partie de l'absence de puissance assumant ce rôle, entre le déclin du Royaume-Uni et avant que les États-Unis ne prennent vraiment le relais. Les auteurs transposent ce raisonnement au champ du développement : aujourd'hui, la compétition entre États-Unis et Chine se joue aussi sur ce terrain, mais sans qu'aucun des deux n'endosse pleinement la responsabilité de ces biens publics mondiaux.

Ce « vide de leadership » fragilise la gouvernance du développement et nourrit l'instabilité. Les auteurs soulignent enfin que cette lecture par le piège de Kindleberger est encore peu utilisée dans les travaux sur le développement, alors qu'elle permet de bien relier aide, biens publics mondiaux et transitions de puissance.

Dans ce cadre, les auteurs mettent en regard deux modèles devenus classiques : le « consensus de Washington » et ce qu'ils appellent le « consensus de Pékin ». Le premier, porté par les institutions occidentales, promeut libéralisation, discipline budgétaire, réformes institutionnelles et conditionnalités fortes. Le second, associé à la Chine, insiste davantage sur les infrastructures, l'investissement rapide, l'argument du « gagnant-gagnant » et des conditionnalités politiques plus discrètes, mais avec des contreparties économiques importantes. Les auteurs ne se contentent pas de cette opposition binaire : ils montrent aussi comment d'autres pays du Sud (Brésil, Inde, Turquie, Russie, Émirats arabes unis) développent leurs propres modèles, souvent au nom de la « coopération Sud-Sud », avec des priorités régionales, politiques ou religieuses spécifiques.

La Chine occupe évidemment une place centrale. Le livre rappelle l'arrière-plan idéologique (marxisme-léninisme adapté au contexte chinois, références à Sun Tzu) et montre comment des initiatives comme les Nouvelles routes de la soie (BRI) ou la « Global Development Initiative » sont à la fois des outils de développement et des instruments d'influence. La Chine est passée du statut de pays bénéficiaire de l'aide à celui de financeur majeur, à travers son agence de développement (CIDCA), une série de livres blancs et toute une panoplie de prêts, parfois peu concessionnels et assortis de clauses de confidentialité très strictes. L'Afrique apparaît comme une région privilégiée, mais pas unique, de ces financements.

Un autre apport important du livre est la manière dont il décrit les crises qui touchent aujourd'hui la solidarité internationale. Les auteurs expliquent d'abord qu'il existe une crise normative : le cadre multilatéral construit après la Seconde Guerre mondiale est de plus en plus contesté, et de nombreux acteurs dénoncent des « doubles standards », par exemple lorsque l'aide augmente fortement pour l'Ukraine alors qu'elle diminue ou stagne pour les pays les moins avancés. Ils

parlent aussi d'une crise de financement : dans plusieurs pays européens et aux États-Unis, les gouvernements réorientent leurs budgets vers la défense ou vers des priorités intérieures jugées plus urgentes, ce qui se fait au détriment des politiques de développement. Enfin, les auteurs évoquent le retour de conflits de haute intensité, qui encourage une utilisation de l'aide avant tout comme un instrument de politique étrangère ou de sécurité, plutôt que comme un outil de solidarité et de réduction des inégalités.

Le « moment USAID » est, à ce titre, particulièrement parlant : l'intégration de l'agence au Département d'État sous l'administration Trump est interprétée comme le symbole d'un basculement vers une aide de plus en plus instrumentalisée, explicitement au service de l'« America First ». Au même moment, la Chine occupe davantage le terrain, ce qui nourrit une véritable compétition stratégique dans le champ du développement. On parle également de « saturation géopolitique du développement » : multiplication d'acteurs, dispersion des ressources, duplications de projets, et concentration de l'aide sur des pays jugés stratégiques plutôt que sur les plus vulnérables.

Les auteurs prennent cependant soin de rappeler que le développement ne se résume pas à ce jeu de puissances. Les trajectoires de développement sont aussi déterminées par des facteurs internes : choix politiques, histoires nationales, rapports sociaux, contraintes géographiques. Décider d'un modèle de développement reste un acte de souveraineté. C'est à partir de cette idée qu'ils esquissent, dans le dernier chapitre, les contours d'une « géopolitique raisonnée et solidaire du développement ». L'objectif n'est pas d'effacer la dimension géopolitique, mais de l'assumer tout en posant des limites : une partie des financements devrait être pensée comme un investissement public mondial, au service de la paix, de la réduction des fragilités et de la fourniture de biens publics globaux (climat, santé, sécurité alimentaire, etc.).

Du point de vue critique, le livre est très utile pour qui veut comprendre comment l'aide et la finance du développement s'inscrivent dans les rivalités contemporaines, qu'il s'agisse de la compétition États-Unis/Chine ou de la montée du Sud global.

Il fournit un vocabulaire clair, une périodisation simple (1945–2000–2015–2025) et une cartographie des principaux acteurs, ce qui en fait un bon support. On peut toutefois relever deux limites : d'une part, la focale reste très centrée sur les États, les grandes banques de développement et les agences, et laisse, en arrière-plan les acteurs locaux (ONG, collectivités, mouvements sociaux) ; d'autre part, la comparaison entre modèles occidentaux et chinois gagnerait encore en force si elle était appuyée sur davantage d'études de cas détaillées par secteurs ou par régions.

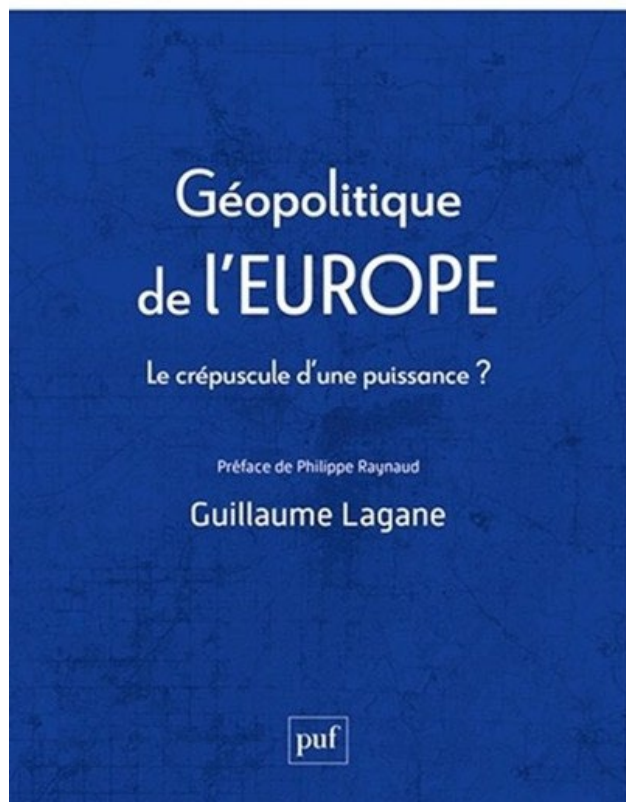
Dans le dernier chapitre, les auteurs introduisent l'idée de « géopolitique raisonnée et solidaire du développement ». Ils partent d'un constat : aujourd'hui, l'aide au développement est de plus en plus utilisée comme un outil de puissance, mais on ne peut pas non plus revenir à un discours naïf où l'aide serait purement désintéressée. Le défi, pour eux, est donc de tenir ensemble deux réalités : oui, les États ont des intérêts ; mais oui aussi, il existe un besoin réel de solidarité et de biens publics mondiaux (climat, santé, stabilité, etc.).

Ils proposent alors de considérer une partie de l'aide comme un investissement public mondial fondé sur l'intérêt mutuel : prévenir les crises, réduire les fragilités, limiter les effets du changement climatique, soutenir les sociétés les plus vulnérables. L'idée n'est pas de nier les logiques stratégiques, mais de poser des garde-fous : rendre les intérêts plus transparents, éviter que les pays les plus pauvres soient systématiquement sacrifiés, faire attention aux risques d'endettement, et mieux coordonner les politiques de développement avec les autres politiques (climat, sécurité, commerce). Cette « géopolitique raisonnée et solidaire » est présentée comme une boussole plutôt qu'un modèle tout fait. Elle invite à accepter que le développement se joue dans un rapport de forces, tout en réaffirmant que les sociétés ont le droit de choisir leur propre voie, et que la solidarité internationale ne doit pas être entièrement absorbée par les stratégies de puissance.

Gina Alberola

Doctorante en sciences géographiques

Université Laval



Guillaume Lagane (2025). Géopolitique de l'Europe, Paris, PUF, coll. « Géopolitiques », 210 p.

Dans cette première édition, ce nouvel ouvrage de Guillaume Lagane publié en septembre 2025 dans la série Géopolitiques des Presses Universitaires de France aborde un contexte remarquable : le retour de la guerre en Europe depuis 2022, la réélection de Donald Trump, l'intensification des tensions entre les principaux centres de pouvoir, ou encore l'augmentation des incertitudes concernant la sécurité du continent.

M. Lagane, un haut fonctionnaire et expert en défense, fait partie du comité de rédaction de Commentaire. Il est aussi l'auteur de nombreux livres sur les relations internationales, dont Questions internationales (Ellipses, 2021, 4e édition), et il enseigne à Sciences Po Paris. Il offre ici une analyse approfondie des mécanismes et des contraintes de la puissance européenne, à une époque où celle-ci semble

renouer avec la géopolitique après plusieurs décennies d'aveuglement stratégique.

Un diagnostic sévère : l'Europe face à une géopolitique qu'elle avait cru dépasser

Dès l'introduction, Lagane part d'interrogations autrefois perçues comme provocatrices – une invasion russe des pays baltes, une annexion américaine du Groenland, une alliance contraignante avec la Chine – pour montrer combien le monde a brutalement changé depuis cinq ans. Ces scénarios, dit-il, ne relèvent plus de la spéculation théorique : ils expriment la vulnérabilité structurelle de l'Europe dans un système international devenu « gigantomachique », dominé par des puissances dont les logiques de rivalité et d'affirmation ne lui laissent plus de marge de confort.

L'auteur souligne alors que, jadis focalisé sur la paix, le droit et la prospérité, le continent se voit confronté à des vérités qu'il avait négligées : le risque de conflit, la pérennité de tensions internes et la présence de forces extérieures en mesure d'imposer leur volonté. Il dépeint une Europe « pleine de possibilités », mais affaiblie par un mélange de défis dans les domaines démographique, économique, technologique et militaire. Cette thèse reprend l'idée évoquée par l'auteur lors d'une interview récente, selon laquelle l'Europe « a inventé la géopolitique mais semble aujourd'hui la repousser », se comportant comme une puissance économique qui délaisse les éléments politiques et stratégiques indispensables à son statut.

Une structure centrée sur la puissance : héritages, limites, avenir

L'ouvrage se divise en trois grands mouvements :

1. L'héritage européen : une puissance inachevée

G. Lagane commence par inventorier les fondements de la puissance européenne : un espace économique majeur, un capital culturel et scientifique considérable, une cohésion sociale enviée à l'échelle mondiale.

Mais il souligne la fragilité croissante de ces atouts : vieillissement démographique rapide, dépendances énergétiques et industrielles, déficits militaires accumulés depuis trente ans, retard dans la compétition technologique.

Le propos est équilibré mais sans complaisance : l'Europe, dit-il, demeure une « puissance empêchée », incapacité qui découle autant de divergences politiques internes que d'un tropisme culturel vers la « dépolitisation » du monde.

2. Une Europe dépendante : la question du lien transatlantique

La partie la plus analytique du livre est consacrée au rapport avec les États-Unis, présenté non seulement comme héritage historique mais comme dépendance stratégique structurelle.

Lagane n'est pas anti-américain ; il souligne au contraire la fonction stabilisatrice du lien transatlantique. Mais il montre aussi combien cette dépendance limite la capacité européenne à réagir seule, notamment face à la Russie et à la Chine. La réélection de Donald Trump apparaît comme une illustration éclatante de cette vulnérabilité : l'Europe peut à tout moment être privée d'un pilier essentiel de sa sécurité.

3. Trois voies pour l'avenir : atlantisme, autonomie stratégique, ou effacement

Dans son dernier chapitre, Lagane esquisse les scénarios possibles pour le continent :

La coopération transatlantique renouvelée, défendue par les partisans de l'atlantisme, qui voient dans l'alliance avec Washington la seule garantie de sécurité.

La construction d'une autonomie stratégique européenne, voie difficile mais nécessaire si l'Europe veut peser comme acteur global.

Le risque d'effacement, si elle renonce à articuler ses capacités militaires, technologiques et industrielles : l'Europe deviendrait alors un espace prospère mais politiquement secondaire dans la lutte entre les grandes puissances.

Cette dernière option, bien que présentée avec prudence, fait l'effet d'un avertissement : sans réarmement politique et

stratégique, la place des États européens comme acteurs indépendants pourrait être compromise.

Un livre clair, synthétique, et ouvertement stratégique

L'ouvrage se caractérise par un style sobre et didactique, à l'image des travaux de Commentaire ou des publications de défense. Bien que le livre soit bref, il aborde une multitude de sujets (démographie, énergie, industries de défense, alliances, relations, menaces externes). Il ne vise pas la précision scientifique, mais plutôt la clarté et l'encadrement contextuel. La démarche est manifestement ancrée dans une tradition réaliste et occidentale : la préservation du lien transatlantique, l'importance de la force militaire, la réprobation des illusions stratégiques européennes. Cette approche explicite n'entrave pas la qualité du travail, mais pourrait être contestée par des lecteurs favorisant une perspective plus autonomiste ou multipolaire.

Une contribution utile dans un moment où le monde bascule

En fin de compte, Géopolitique de l'Europe présente un récapitulatif robuste, limpide et sincère d'une période cruciale pour le continent. Ce n'est pas un livre éducatif ni une dissertation théorique : c'est un document d'action, destiné à clarifier les options disponibles pour l'Europe à une époque où elle ne se permet plus le luxe de la distraction stratégique.

Lagane ne privilégie pas une « perspective téléologique » sur l'intégration européenne ; il rejette les grandes narrations continues ou les prédictions optimistes. Pour lui, l'Europe n'est ni une puissance entièrement concrétisée, ni un déclin inéluctable : c'est un intervenant indécis dont la capacité à se structurer et à se renforcer déterminera son importance future dans le système international.

Un livre lucide, parfois sombre, mais nécessaire — et qui, comme tout bon essai géopolitique, ouvre plus de questions qu'il n'en ferme.

Abigaël Collin-Delille

Candidate au doctorat en Sciences géographiques
Université Laval



Sylvain Domergue (2025). *Géopolitique des espaces maritimes : enjeux et défis de la maritimisation du monde*. Paris, Armand Colin, 264 p.

L'actualité internationale ne cesse de le rappeler: qu'il s'agisse de la perturbation des exportations de blé en mer Noire, de l'accident du porte-conteneur Ever Given dans le canal de Suez en 2021, des attaques houthies contre le trafic maritime en mer Rouge ou des dysfonctionnements des écluses du canal de Panama du fait du manque d'eau en Amérique centrale, la mondialisation est intrinsèquement liée aux espaces maritimes. Cette dépendance dépasse largement le seul cadre économique et commercial. Les mers et les océans sont également au cœur des enjeux de préservation, tant ils sont essentiels aux équilibres climatiques et

environnementaux dont dépendent de nombreuses activités humaines. Ils constituent également un théâtre majeur de rivalités entre puissances étatiques, soulevant des problématiques structurantes en science politique et relations internationales.

Comment en sommes-nous arrivés à une telle dépendance envers les espaces maritimes ? Quels défis soulèvent-ils en matière d'appropriation, de sécurité maritime et de gouvernance environnementale ? Dans quelle mesure présentent-ils, en parallèle, des opportunités uniques d'échange et d'intégration ?

Dans son livre *Géopolitique des espaces maritimes*, Sylvain Domergue a adopté une approche géopolitique résolument ancrée dans la géographie et il y démontre, avec de nombreuses cartes et figures à l'appui, que la mondialisation, malgré ses perturbations liées aux conflits commerciaux, demeure intrinsèquement dépendante des espaces maritimes. Cette dépendance dépasse largement le seul cadre de l'économie et du commerce international : les mers et les océans constituent depuis toujours l'une des matrices vitales des équilibres climatiques et environnementaux planétaires, dont dépendent tant d'activités humaines.

L'ouvrage débute par le rappel que l'essor de la mondialisation repose sur la maritimisation du monde, c'est-à-dire la dépendance croissante des sociétés et des économies envers les activités liées aux mers et océans : transport maritime (près de 80% du commerce mondial), mais aussi pêche, câbles sous-marins, extraction d'hydrocarbures et de nodules polymétalliques des grands fonds, tourisme de croisière et de plaisance, concentration des établissements humains sur les littoraux... De cette maritimisation découle l'importance des enjeux militaires – contrôle des mers, des points de passage stratégiques, avec création de marines de guerre, de bases, et l'ancrage dans le droit international des protocoles de contrôle des espaces maritimes à travers les Conventions sur le droit de la mer, 1958, 1960 puis 1982.

L'ouvrage est divisé en trois parties. La première retrace l'affirmation des enjeux maritimes, avec l'analyse de la dépendance croissante des économies modernes envers le secteur maritime, dépendance accentuée par le transport des matières premières et du pétrole en particulier, mais aussi par la révolution commerciale qu'a représenté la conteneurisation à partir des années 1950 et l'essor des flux de produits manufacturés. L'auteur évoque également l'importance des mers comme réservoir de ressources, pêche et aquaculture, et conflits résultant des volontés contradictoires d'accéder aux zones productives mais aussi de préserver la ressource et de tirer un bénéfice de l'exploitation des ressources locales par les États côtiers. L'auteur évoque aussi l'enjeu majeur de l'exploitation des hydrocarbures, sachant que l'essentiel des nouvelles découvertes se font désormais en mer. On évoque aussi d'autres ressources, le sable devenu un enjeu majeur dans le secteur de la construction ; les nodules polymétalliques des grands fonds marins, dont l'exploitation pose d'autant plus la question de la préservation de ces milieux aux rythmes biologiques très lents qu'elle se produit loin des espaces maritimes contrôlés par les États, ce qui pose la question du cadre réglementaire pour encadrer cette activité ; le tourisme, littoral, de croisière et de plaisance.

Une deuxième partie, après ce portrait des enjeux économiques, analyse les enjeux géopolitiques : qui contrôle ces espaces maritimes dont l'importance stratégique n'échappe à personne ? Un premier chapitre retrace l'évolution des doctrines et théories d'analyse, avec les travaux de l'amiral Mahan, l'école navale française, la théorie du Rimland de Nicholas Spykman en contrepoint de la théorie du Heartland de Halford Mackinder. Les théoriciens de la stratégie navale ont depuis longtemps intégré tout à la fois la menace militaire possible depuis la mer mais aussi la nécessité de préserver les intérêts économiques croissants que représente la maritimisation des économies du monde.

Le quatrième chapitre aborde le mouvement de codification du contrôle des espaces maritimes dans le cadre du droit international. Pendant longtemps, la zone maritime contrôlée par les États était en droit coutumier international, la bande de 3 miles marins, correspondant approximativement à la portée de tir des canons côtiers. Ce n'est qu'après la Seconde

guerre mondiale et les prémisses de l'essor de la maritimisation accélérée qu'une conception autre du contrôle de l'État côtier, détachée de cette vision purement défensive et militaire, s'est fait jour. Plusieurs États d'Amérique latine ont ainsi voulu étendre leur espace maritime pour protéger leurs stocks de poissons tandis que les États-Unis, dès 1945, affirmaient leurs droits souverains sur les ressources de leur plateau continental. Plusieurs conventions ont ainsi été négociées et signées, la dernière, celle de Montego Bay (1982), entérinant les différents types d'espaces maritimes, mer territoriale, zone économique exclusive (ZEE) et plateau continental étendu. C'est ce mouvement de codification d'extension des espaces maritimes qui est appelé « territorialisation des mers », de manière un peu abusive car l'État côtier n'est en réalité souverain que sur la mer territoriale s'étendant sur 12 miles nautiques soit environ 20 km, et encore, cette zone est-elle grevée du droit de passage inoffensif. Dans la ZEE et le plateau continental étendu, les États ne sont pas souverains et il est dès lors abusif de parler de territorialisation : les États disposent de droits souverains sur l'exploitation des ressources de pêche et du sous-sol dans la ZEE, sur les seules ressources du sous-sol dans le plateau continental étendu. Mais ces espaces maritimes n'en suscitent pas moins des tensions dès que des revendications contradictoires se précisent, tant les enjeux de contrôle des ressources, parfois purement potentielles en l'absence de campagnes d'exploration, sont devenues stratégiques, surtout si ces enjeux se superposent à des tensions politiques. L'auteur évoque trois exemples régionaux : la mer de Chine du Sud, où s'affrontent les revendications maritimes contradictoires de la Chine et des États côtiers d'Asie du Sud-est, Vietnam, Philippines, Malaisie, Brunéi et Indonésie ; l'Arctique, où la fonte de la banquise alimente les fantasmes, pas toujours établis dans les faits, de futures autoroutes maritimes et d'un eldorado de ressources pétrolières et gazières ; et la Méditerranée orientale, où l'attrait pour l'extraction gazière vient alimenter les tensions liées aux relations compliquées entre Grèce et Turquie notamment, dans un contexte d'affirmation croissante de cette dernière face aux Européens.

Un cinquième chapitre évoque par la suite les enjeux de sécurité et de sûreté maritime, criminalité et trafics, terrorisme maritime, sécurité des activités extractives.

La troisième partie aborde les questions de gouvernance. Face à ces enjeux de sécurité, de disputes maritimes et de tensions face aux enjeux stratégiques, comment concevoir des mécanismes de régulation, de gouvernance et de règlement des différends ? La Convention sur le droit de la mer se voulait précisément un facteur de mise en place de ce cadre juridique destiné à apaiser les différends. Les institutions des Nations Unies et de la Convention participent de cet effort destiné à proposer des mécanismes de gouvernance, à tout le moins d'apaisement – à condition que les États acceptent de jouer ce jeu.

Car en effet, tout dépend fondamentalement des États. La gouvernance des mers repose sur la volonté politique de ceux-ci, puisqu'ils demeurent les acteurs primordiaux de la réglementation maritime. Et les États peuvent ne pas vouloir se soumettre à ces mécanismes, en ne ratifiant pas la Convention comme les États-Unis par exemple, même si dans la pratique Washington met en œuvre une bonne partie des dispositions du droit de la mer et s'arroge la possibilité de mener des opérations de police pour rappeler aux États qu'ils ne partagent pas la même lecture du droit de la mer; ou en dénonçant les avis des cours de justice, comme la Chine qui en 2016 a dénoncé le verdict de la Cour permanente d'arbitrage dans la cause soulevée par les Philippines en mer de Chine du Sud. Ceci ne veut pas dire que tout progrès soit bloqué : des mécanismes fonctionnent, comme l'Organisation Maritime internationale (OMI) qui s'efforce de progressivement moderniser le droit maritime régissant la navigation, avec notamment à son actif l'avènement du Code polaire en 2017, négocié à l'initiative des États arctiques ; la négociation des mécanismes d'inspection et de contrôle par l'État du port ; ou encore les organisations régionales de pêche de la FAO, ou en leur absence la diplomatie qui a permis la négociation de l'accord de 2018 sur l'interdiction de la pêche en haute mer dans l'océan Arctique.

L'ouvrage, très bien illustré de nombreuses cartes et figures, se lit aisément. La structure est pertinente, logique et l'auteur prend soin de proposer une synthèse de chaque partie. Le propos est donc clair et un réel souci de vulgarisation transparait à la lecture de cet ouvrage par ailleurs très bien documenté.

Quelques lacunes mineures se retrouvent cependant. Ainsi en Arctique, le trafic de transit le long de la Route maritime du Nord n'est pas de 35 millions de tonnes, ceci est le chiffre de l'activité totale de transport, incluant le trafic dit de destination, au départ de l'Arctique russe (gaz et pétrole essentiellement); le transit ne représente qu'environ 3 millions de tonnes avec 97 navires (chiffres de 2024), on est loin des 12 000 transits de Panama ou des 18 000 transits de Suez. De même, en matière de sureté du trafic maritime, le lecteur aurait aimé en savoir davantage sur les négociations, parfois difficiles, pour trouver des compromis entre liberté de navigation et protection environnementale, voire respect des souverainetés affirmées, avec notamment l'article 234 pour les eaux arctiques, la difficile acceptation du Code polaire, l'imposition de pilotage obligatoire comme dans la Voie maritime du Saint-Laurent, ou la mise en place de mécanismes de séparation des circulations des navires (TSS, traffic separation schemes, schémas de séparation du trafic), comme dans la Manche, la mer du Nord, le Cap Horn ou le détroit de Malacca.

Ces réserves sont mineures au regard de la qualité de l'ouvrage, très fouillé et documenté. Une excellente référence sur un sujet d'actualité.

Frédéric Lasserre
Directeur du CQEG

Le CQEG en bref...

COMITÉ DE DIRECTION

DIRECTEUR : Frédéric LASSERRE, Département de géographie, Université Laval

DIRECTEUR ADJOINT : Éric MOTTET, directeur de recherches, CREIP

Gina ALBEROLA, Abigaël DELILLE
Rédactrices du bulletin *Regards géopolitiques*

Pierre-Alain CLÉMENT,
Rédacteur adjoint du bulletin *Regard géopolitiques*

Inès Carine SINGHE,
Représentante des étudiants de 3^e cycle

Marianne L'ÉCUYER
Représentante des étudiants de 2^e cycle

Conception graphique : Sylvie ST-JACQUES

Réviseurs : Pierre-Alain CLÉMENT, Murielle PICHOT et Frédéric LASSERRE

MISSION

- Favoriser les recherches universitaires pluridisciplinaires en géopolitique au Québec, en se basant sur un réseau de chercheurs national et international.
- Contribuer à la réflexion sur l'apport de la géographie, plus particulièrement de la géographie politique, à la compréhension des phénomènes sociaux, économiques et politiques contemporains à travers le monde.
- Favoriser le recrutement d'étudiants gradués.
- Favoriser la pérennisation de la recherche en demandant à terme une reconnaissance institutionnelle auprès de la Commission de la recherche de l'Université Laval.
- Valoriser l'apport d'une réflexion géopolitique dans les recherches menées par les membres, en collaboration avec les autres groupes de recherche de l'IQHEI (GÉRAC, CSI notamment) et d'autres centres de recherche ailleurs au Canada et à l'étranger.

cqegheulaval.com | cqeg@etl.ulaval.ca



UNIVERSITÉ
LAVAL

Faculté de foresterie,
de géographie et de géomatique
Département de géographie



Conseil québécois
d'études **géopolitiques**



UNIVERSITÉ
LAVAL

École supérieure
d'études internationales